



HAL
open science

Une volonté d'accroître la participation des habitants. Le cas du centre social de Silagne d'Émile-sur-Loire

Célia Haon

► **To cite this version:**

Célia Haon. Une volonté d'accroître la participation des habitants. Le cas du centre social de Silagne d'Émile-sur-Loire. Sciences de l'Homme et Société. 2023. dumas-04221691

HAL Id: dumas-04221691

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04221691>

Submitted on 28 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

HAON Célia

UNE VOLONTE D'ACCROITRE LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Le cas du centre social de Silagne d'Emile sur Loire

Mémoire de Master 2 : *Intervention et développement social*

Parcours : *Politiques sociales et développement territorial*

Université Jean-Monnet de Saint-Etienne

Remerciements

Je remercie tout d'abord l'ensemble de l'équipe du centre social de Silagne de m'avoir accueillie et intégrée, me donnant ainsi la possibilité de réaliser mon mémoire.

J'adresse un remerciement particulier au directeur ainsi qu'au référent famille, qui m'ont accompagné et guidé tout au long de mon stage.

Merci également à tous les administrateurs du centre social, de m'avoir permis d'assister aux réunions du conseil d'administration.

Enfin, un grand merci à Claire Autant-Dorier, pour ses conseils et ses recommandations durant tout le processus d'écriture de mon mémoire.

Résumé

La participation des habitants constitue l'un des principes fondateurs des centres sociaux, caractérisés comme étant des foyers de la démocratie locale, où les besoins, les demandes et les envies des usagers sont pris en compte. Encourageant et soutenant les initiatives des habitants, les centres sociaux favorisent le développement de leur autonomie et de leur émancipation. Le centre social de Silagne a pour volonté d'accroître sa dimension participative. Ainsi, l'intention de ce mémoire est de comprendre comment cette structure appréhende et renforce sa dynamique de participation. En portant une attention particulière aux différentes caractéristiques et modalités pouvant être attribuées à la participation, la description analytique d'espaces participatifs, à destination des habitants, proposés par le centre social de Silagne, met en lumière la complexité de définir et de mettre en œuvre des démarches et des actions participatives au sein des centres sociaux. L'injonction à la participation, tout comme l'institutionnalisation et la professionnalisation des centres sociaux, restreint et limite ces structures à développer et promouvoir des formes de participation reconnues, valorisées et identifiées. Le mode de gouvernance des centres sociaux, le conseil d'administration, représenté comme une instance à visée participative, montre de même progressivement ses limites et son besoin d'être réactualisé et réajusté. L'objectif de ce mémoire est donc de rendre compte et de saisir comment le centre social de Silagne parvient à améliorer et à accroître sa dynamique participative, au vu des contraintes, des freins et des obstacles auxquels sont confrontés les centres sociaux.

Mots-clés : Participation, habitants, centres sociaux, administrateurs, bénévoles, engagement.

Table des sigles utilisés :

AG : Assemblée générale

CA : Conseil d'administration

FCSF : Fédération des centres sociaux de France

Table des matières

Introduction	3
I. Cadrage politico-conceptuel de la participation	7
1. L'accroissement de la notion de participation	7
1.1 La participation, concept polysémique imprécis	7
1.2 La participation des habitants, principe fondateur des centres sociaux	14
1.3 Une volonté de renforcer la participation des habitants au sein du centre social de Silagne 16	
2. Une méthodologie d'enquête construite au fil de l'avancée du stage	20
2.1 Des entretiens	21
2.2 De l'observation	22
2.3 Réflexivité et questionnements	23
II. L'exemple de deux espaces à destination des habitants, proposé par le centre social de Silagne	25
1. Le « projet mémoire »	25
1.1 Un collectif qui a émergé en réaction à une opération de réhabilitation urbaine.	26
1.2 Une remémoration d'anecdotes, de souvenirs et d'histoires	27
1.3 Des habitants au cœur du projet	28
1.4 Un cadre formel diminuant la participation ?	30
2. Le « Café des parents »	34
2.1 Un espace construit au fil du temps, des envies et des besoins	34
2.2 Un « Café des parents » composé uniquement de mamans ?	36
2.3 Un espace d'expression libérateur	38
2.4 Un espace co-construit	40
2.5 Un espace contribuant à la valorisation de l'estime et de la confiance en soi	42
2.6 Analyse réflexive sur le choix et la préparation de l'animation que j'ai réalisé lors d'un café des parents	47
III. Le centre social, lieu propice à la participation ?	52
1. De multiples espaces contribuant à la participation des habitants	52
1.1 Des espaces conviviaux	52
1.2 Des espaces de partages d'expériences contribuant au développement de l'estime de soi	54
1.3 Des espaces sollicitant les habitants	57
2. Des conditions favorisant le développement de la participation au sein des centres sociaux 60	
2.1 Le temps, notion essentielle à l'émergence de la participation.	60

2.2	L'allers vers : une méthode de communication indispensable	65
2.3	Une posture professionnelle à adopter.....	67
3.	L'institutionnalisation des centres sociaux, un frein à la participation ?.....	69
3.1	Les centres sociaux : des « entreprises associatives » ?	69
3.2	Une participation informelle difficilement reconnue et valorisée	72
3.3	Des injonctions participatives paradoxales.....	76
3.4	Des injonctions ne correspondant pas à la réalité du terrain	78
IV.	Le conseil d'administration, une instance participative à la gouvernance du centre social ?	80
1.	Devenir administrateur, est-ce accessible à tous ?.....	80
1.1	Le stéréotype de l'administrateur compétent.....	80
1.2	Rendre légitime la présence de tous au sein du conseil d'administration	82
1.3	L'accompagnement et la formation des administrateurs : conditions d'une intégration réussie ?	84
2.	Une injonction à la participation trop imposante ?.....	85
2.1	L'homogénéité des administrateurs de Silagne : la raison expliquant leurs connaissances insuffisantes sur le centre social ?	85
2.2	S'assurer de l'engagement des administrateurs avant leur intégration au conseil d'administration : une volonté du centre social de Silagne	87
2.3	Valoriser les participations invisibles.....	88
3	Le conseil d'administration comme mode de gouvernance des centres sociaux, un système à réactualiser ?.....	91
3.1	Une recherche « d'administrateurs compétents » entraînée par la professionnalisation des centres sociaux.	91
3.2	Un mode de gouvernance différent ?.....	92
3.3	Quels bénéfices pour les administrateurs ?.....	95
Conclusion		99
Bibliographie		101
Annexe		110
Annexe n°1 : Echelle de la participation élaborée par Sherry Arnstein :		110
Annexe n°2 : La « Fleur de la participation » :		110
Annexe n°3 : Guide des entretiens :		111
Annexe n°4 : Tableau récapitulatif du contexte des entretiens menés durant le stage :		112
Annexe n°5 : Affiche du « Stand des souvenirs » de l'assemblée générale :		113
Annexe n°6 : Affiche de la « boîte à idées ».....		114
Annexe n°7 : Compte rendu de la « boîte à idées »		115
Annexe n°8 : Compte rendu du « stand des souvenirs » de l'assemblée générale.....		117
Annexe n°9 : Plan de la salle de l'assemblée générale.....		119

Introduction

La thématique de la participation des habitants est devenue une notion centrale et majeure des centres sociaux depuis le 8^e congrès de la Fédération des Centres Sociaux de France (FCSF), qui s'est déroulé à Lyon, en juin 2013. Le « Projet fédéral 2014-2022 » de la FCSF, intitulé « La Fabrique des Possibles », a été adopté à la suite de ce congrès, et comporte comme axe prioritaire et objectif principal, le développement du pouvoir d'agir des habitants. Les acteurs des centres sociaux ont effectivement la « conviction que toutes les personnes, quels que soient leur parcours, leur milieu social ou leur culture, peuvent être force de proposition et moteurs d'action¹ ». Le projet fédéral incite donc les salariés et les bénévoles des structures à redéfinir leurs approches et leurs postures, afin de considérer tous les usagers comme porteurs de savoirs. « Valoriser les pratiques privilégiant l'écoute plus que l'interventionnisme ou l'activisme qui renforcent l'assistanat² » s'avère alors essentiel, tel que la coopération, permettant de « travailler dans un esprit d'intérêt général de tous les acteurs³ ». Renforcer la participation des usagers leur permettrait ainsi de « rompre avec le sentiment d'impuissance⁴ ». La FCSF considère en effet que le développement du pouvoir d'agir des individus est un « processus efficace pour accompagner les collectifs d'habitants et changer les situations⁵ ». La participation des habitants constitue donc un élément majeur de la politique des centres sociaux, plaçant les usagers au cœur des dispositifs des structures.

J'ai eu l'opportunité, lors de ma première année de master « Politiques Sociales et Développement Territorial », d'amorcer ma réflexion et mon questionnement sur la participation des habitants ; et plus particulièrement sur la prise en compte de leurs besoins et points de vue lors de la conception des projets urbains, par l'intermédiaire d'un stage au sein du service urbanisme de Saint-Etienne.

¹ FCSF., (2014) Projet fédéral 2014-2022, « La Fabrique des Possibles », 44 pages, P.6 : <https://www.centres-sociaux.fr/files/2014/09/La-Fabrique-des-possibles-projet-f%C3%A9d%C3%A9ral-2014-2022.pdf>.

² JAEGER M., (2020) « Les contours incertains du travail social : un facteur de perte de sens », *Revue française des affaires sociales*, n° 2, p. 51-72. P.68 : <https://doi.org/10.3917/rfas.202.0051>.

³ *Op cité*. FCSF., (2014) Projet fédéral 2014-2022, « La Fabrique des Possibles », P.21.

⁴ FCSF., (2019) Projet fédéral 2014-2022, « La Fabrique des Possibles », Notre vision, nos défis pour 2019-2022, 16 pages. P.9 : <https://www.centres-sociaux.fr/files/2019/07/PROJET-f%C3%A9d%C3%A9ral-2019-2022-1.pdf>.

⁵ *Ibid.*

J'ai toutefois souhaité axer ma recherche de deuxième année de master sur la participation des habitants au sein des centres sociaux, notion énoncée comme étant le principe primordial et fondateur de ces structures. Mon désir de réaliser un stage au sein d'un centre social, et ainsi d'en faire mon terrain de recherche, m'est apparu comme relevant d'une évidence à la suite d'une conversation que j'ai eu avec la responsable du dispositif de « Fonds de participation des habitants », de la fédération des centres sociaux Loire et Haute-Loire. En effet, depuis mon stage de 3^e réalisé au côté d'une référente famille d'un centre social, je m'interroge sur la place qu'accordent les centres sociaux à leurs adhérents, et plus généralement, aux habitants d'un quartier. Animatrice en centre de loisirs depuis plusieurs années, et ayant une mère membre du conseil d'administration d'un centre social, j'avais dès lors pu entrevoir certaines caractéristiques de la dimension participative de ces structures, et constater des aspects me questionnant quant à l'implication des usagers.

Plus précisément, je me demande quels sont les leviers permettant aux habitants d'adopter une posture active et participative au sein des centres sociaux, attendu que « dans les centres sociaux, dans l'idéal, tous les adhérents doivent être acteur⁶ ». Précisément, qu'est-ce que serait un centre social sans habitants ? L'intention de ces structures de proximité est assurément d'être à l'écoute des besoins et des envies des individus. C'est pourquoi Jeremy Louis rappelle que le « rôle des centres sociaux, c'est d'être en capacité d'écouter les envies et les colères, de favoriser les initiatives des habitants et des habitantes, et d'accompagner des collectif pour agir ensemble et faire entendre leur voix⁷ ». Aussi, je me questionne sur les outils, méthodes et dispositifs mis en œuvre par les acteurs des centres sociaux, permettant aux usagers « de s'exprimer, de faire valoir leur expertise et de leur reconnaître une capacité à agir⁸ ». Le développement de la participation dans les centres sociaux, accordant « une place centrale à la personne⁹ », en considérant les individus « non plus comme des bénéficiaires mais comme des partenaires¹⁰ », s'avère alors être fondamentale. En effet, tel le mentionne Didier Desponds : «

⁶ BRESSON M., (2002) *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, Paris, L'Harmattan, 318 p. P.127.

⁷ Propos énoncés au cours de la Plénière du 13 mai 2023, lors du 9^e congrès des centres sociaux de Lille.

⁸ DEVERCHERE N., (2017) « Innovations et engagement des travailleurs sociaux en faveur du développement du pouvoir d'agir » *Vie sociale*, n°19, p.91-105. P.96 : <https://doi.org/10.3917/vsoc.173.0091>.

⁹ *Ibid*, P.95.

¹⁰ Crefad de l'Auvergne, Centres Sociaux de l'Allier. Recherche-action 2015-2016, "Gouvernance, ancrage territorial et projet social des centres sociaux de l'allier", *Gouvernance dans les Centres Sociaux : entre participation et représentation*, 4 pages. P.3 :

<https://www.crefadauvergne.org/wp-content/uploads/2018/11/CS-Gouvernance-VD.pdf>.

la participation s'inscrit dans le champ de la démocratie locale, elle peut contribuer à organiser les habitants en acteurs à part entière¹¹ ». Cependant, doit-on considérer les centres sociaux « comme des acteurs primordiaux et centraux du jeu démocratique et de son renouveau ? Ou au contraire, comme de simples structures d'accompagnement¹² » ? Dès lors que « le centre social appartient à tous ceux qui veulent s'en saisir¹³ », j'étais ainsi curieuse de constater, comprendre et analyser comment les centres sociaux se saisissent de cette thématique de la participation, et qu'elles sont les avancées, les progressions et les actions qui ont été mises en place 10 ans après le congrès national de Lyon, en 2013.

C'est ainsi que j'ai tout naturellement accepté la proposition de stage faite par le directeur du « Centre social de Silagne » d'Emile-sur-Loire¹⁴, après que celui-ci m'ait fait part de la volonté de son équipe de vouloir accroître, intensifier et accentuer leur dynamique et démarche participative, dans le cadre du renouvellement de leur projet social¹⁵.

« Terrains de rencontre où des gens de tout âge, de toute éducation et de tout rang venaient unir leur savoir ou leur désir de s'instruire¹⁶ », les centres sociaux ont toujours été caractérisés comme un lieu de rassemblement des habitants, les aidant à concrétiser leurs projets et leurs initiatives.

C'est le contexte postérieur de la Seconde Guerre mondiale, caractérisé par une forte explosion démographique, une lutte contre la misère sanitaire et sociale des quartiers populaires et une explosion de la ville, qui a contribué à l'émergence des centres sociaux. Leur développement est alors perçu comme une réponse à la question et à la misère ouvrière, mettant les habitants « au cœur d'actions visant l'amélioration de leur environnement et de leurs conditions de vie¹⁷ ». De plus, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les centres sociaux sont « les seuls équipements sociaux collectifs à être reconnus pour l'élaboration des politiques

¹¹ DESPONDS D., (2014) *Les habitants : acteurs de la rénovation urbaine ?* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 275 p. P.8.

¹² CAILLÉ A., CHANIAL P., LAVILLE J-L. (2001) *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, 230 p. P.8.

¹³ *Op cit.* BRESSON M., (2002) *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, P.132.

¹⁴ Dans un souci de préservation de l'anonymat, le nom de la structure, de la ville, du quartier et des personnes cités, ont été modifiés.

¹⁵ Une description plus précise et détaillée de la commande de stage, ainsi que des missions demandées et attendus, sera faite dans la partie « 1.3 » de cette première grande partie.

¹⁶ DESSERTINE D., DURAND R., ELOY J., (2004) *Les centres sociaux, 1880-1980 : une résolution locale de la question sociale ?* Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 288 p. P.3.

¹⁷ CEROUX B., (2012) « Les projets des centres sociaux au cœur du lien social », *Informations sociales*, n°172, p.91-93. P.91 : <https://doi.org/10.3917/inso.172.0091>.

sociales¹⁸ ». Les « maisons sociales », héritières des *Settlements*¹⁹, émergent à la fin du XIXe siècle²⁰, préfigurant l'apparition des premiers centres sociaux en 1922, dans Paris et ses banlieues. C'est également cette année-là que la FCSF est créée, à l'initiative de Marie-Jeanne Bassot, qui à la suite de son voyage aux Etats-Unis, au cours duquel elle a pu constater le développement important des Settlements, a souhaité regrouper au sein d'une unique fédération toutes les œuvres sociales déjà existantes, qui s'accordent désormais sur une appellation commune, celle de « Centre social ».

La forme juridique de l'association 1901²¹ est rapidement devenue le mode d'organisation le plus répandu des centres sociaux associatifs²². Ainsi, chacun d'entre eux est gouverné par un conseil d'administration (CA), représentant légal de la structure. Celui-ci est élu tous les ans par les adhérents du centre social au cours d'une assemblée générale, où il est rendu compte de la vie de l'association à travers une présentation d'un rapport moral, indiquant les différentes orientations adoptées par la structure ; d'un rapport d'activités, énonçant les actions et les projets réalisés au cours de l'année ; et d'un rapport financier, divulguant combien ces activités ont coûté, ainsi que le bilan des comptes de la structure. Par la suite, le CA élit son bureau, chargé d'assurer la gestion de la vie courante du centre social. Généralement, le bureau comprend a minima le président du CA, qui est le responsable et le garant de la structure et de son fonctionnement statutaire, le secrétaire et le trésorier. Les statuts et la gestion du CA ne sont pas définis par la loi de 1901, qui énonce seulement qu'un président doit être désigné. Ainsi, chaque centre social est libre de décider, en fonction de son contexte, de ses enjeux et de ses besoins, les caractéristiques de gouvernances qui lui conviennent le mieux et qui lui sont

¹⁸ CREPIN C., CEROUX B. (2013) « Les centres sociaux et l'animation sociale dans la politique familiale », *Politiques sociales et familiales*, n° 112, p. 107-114. P. 107 : https://www.persee.fr/doc/caf_2101-8081_2013_num_112_1_2827.

¹⁹ Les Settlements sont, en Angleterre, l'équivalent des centres sociaux français. Le premier a été inauguré en 1884 à Londres, par Samuel Barnett.

²⁰ La première maison sociale date de 1901.

²¹ Adoptée par Pierre Waldeck Rousseau le 1^{er} juillet 1901, cette loi énonce la liberté d'association en indiquant que tout citoyen dispose du droit de s'associer, sans autorisation préalable. Grâce à cette loi, les individus voient leur liberté et droits préservés. Elle est aujourd'hui une référence fondamentale concernant le fonctionnement des associations, définissant ses statuts juridiques. D'après cette loi, une association est une « convention par laquelle 2 ou plusieurs personnes (collectif) mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. Elle est régie, quant à sa validité, par les principes généraux du droit applicables aux contrats et obligations ». La loi précise également que l'association doit être à but non lucratif, signifiant que ses éventuelles richesses ne peuvent être partagées entre ses membres.

²² Les centres sociaux peuvent également être gérés par une Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou une municipalité, mais la grande majorité des associations sont gérés par une association.

spécifiques. En 2021, en France, on dénombre 2 300 centres sociaux agréés par la Caisse d'Allocation Familiale ²³, employant près de 62 500 salariés²⁴.

Après une présentation de l'évolution de la notion de participation au sein des centres sociaux, mais aussi des politiques sociales et publiques ; ainsi qu'une description de ma structure de stage et une explication de la méthode que j'ai mise en œuvre afin de répondre à ma commande, ce mémoire vise à comprendre et à analyser, par le biais d'un regard sociologique, comment, et de quelle manière, a lieu la participation des habitants au sein du centre social de Silagne. Pour ce faire, je présenterai dans un premier temps, au travers d'une description analytique, deux espaces participatifs proposés par la structure. Par la suite, mon questionnement portera sur les caractéristiques, les aspects et les conditions favorisant, ou non, le développement de la participation au sein des centres sociaux. Pour finir, je m'interrogerai sur la visée participative des conseils d'administration, en me demandant notamment quel type d'engagement des administrateurs est attendu par l'équipe du centre social.

I. Cadrage politico-conceptuel de la participation

1. L'accroissement de la notion de participation

1.1 La participation, concept polysémique imprécis

« La participation des habitants », concept employé par tous et partout, constamment. Acteurs locaux, élus, urbanistes, politistes, travailleurs sociaux, membres d'une collectivité territoriale, d'une municipalité ou d'une association, tous ont déjà mentionné cette notion qui semble aujourd'hui être devenue incontournable. Cependant, que signifie-t-elle réellement ? Quel type de public est désigné derrière le mot « habitant » ? Qu'est-ce que « l'injonction à la participation », expression fréquemment évoquée à propos des politiques publiques ?

²³ Depuis 1984, La CAF prend la décision d'accorder ou non l'agrément de « Centre social » à une structure, afin que celle-ci soit agréée à l'organisme. La décision de l'obtention de l'agrément se fonde sur le projet social de la structure, élaboré tous les 4 ans. Cet agrément délivré donne droit au versement de la prestation de service « animation de la vie locale ».

²⁴ Données issues du rapport annuel du Système d'échange national des centres sociaux (SENACS), paru en 2022.

https://www.senacs.fr/files/plaquettes/2022/NATIONAL/SENACS_REPERES_CLES_2022.pdf

Le terme de participation, bien qu'il soit revendiqué par tous, manque pourtant de précision. Cette notion imprécise et complexe suscite de nombreuses contradictions et confusions, compte tenu de son caractère polysémique. En effet, il n'existe pas une seule et unique définition de la participation, mais de multiples, diverses et variées, entraînant des ambiguïtés et des approximations autour de cette appellation. Par conséquent, la participation est difficilement définissable, puisque, tel l'évoque Luc Carton, c'est un mot qui « ne veut rien dire, parce qu'il signifie trop de choses à la fois ²⁵ ». Du fait de son imprécision et de son ambivalence, il est complexe d'imaginer et de concevoir des dispositifs participatifs adaptés aux habitants, la participation « renvoyant au final à des conceptions différentes sur le rôle et la place des personnes accompagnées²⁶ ». La fluctuante définition de la participation, variant en fonction de l'identité de la personne qui l'emploie : acteurs associatifs, représentants d'institutions ou bien les habitants eux-mêmes, est ainsi considérée comme un « mot-valise », regroupant diverses significations selon le secteur auquel elle se rattache.

Étymologiquement, la racine du mot participation, *particeps*, d'origine latine, signifie « avoir une part de ». C'est pourquoi, la définition la plus répandue du terme de participation est « prendre part », désignant le fait de s'associer, en assistant par exemple à des réunions ou des discussions, comme mentionné dans la définition donnée par le *Dicopart*²⁷ : « Intervention dans les discussions et les décisions touchant l'organisation, la politique générale et l'avenir d'une communauté²⁸ ». Le sociologue Jacques Donzelot précise cette définition en signifiant le passage d'un État providence à un « État animateur²⁹ », « au sein duquel les personnes deviennent des acteurs à part entière de l'action publique³⁰ ». Par conséquent, la participation

²⁵ CARTON L., (2008) « P », comme participation ou comme perversion ? », *Les cahiers du Pavé*, n°2, p.13-17. P.13 : <https://collectif-lavolte.org/wp-content/uploads/2021/12/Les-cahiers-du-Pave-2-La-participation.pdf>.

²⁶ AVENEL C., (2017) « Construire les politiques sociales avec les personnes accompagnées : la participation en attente d'un modèle d'intervention collective », *Vie sociale*, n°19, p.51-71. P.58 : <https://doi.org/10.3917/vsoc.173.0051>.

²⁷ *Le dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation, la démocratie et la citoyenneté* est une ressource en ligne regroupant des études sur la participation, la démocratie et la citoyenneté, ainsi que des réflexions sur des notions et concepts majeurs en référence avec la thématique de la participation.

²⁸ Définition disponible sur le site du Dicopart : <https://www.dicopart.fr/>.

²⁹ DONZELOT J., ESTEBE P. (1994) *Essai sur la politique de la ville*, Revue Esprit, 238 P.

³⁰ *Op cité*. DEVERCHERE N., (2017) « Innovations et engagement des travailleurs sociaux en faveur du développement du pouvoir d'agir ». P.95.

est un concept « constamment réinventé³¹ », dont la définition est changeante selon son domaine d'application et d'intervention.

Les secteurs de l'urbanisme et de l'environnement sont ceux où la thématique de la participation s'est développée en premier lieu. Ainsi, le dictionnaire de la ville et de l'urbain (2006) centre la définition de la participation sur le domaine de l'urbanisme, en indiquant : « Expression de la « démocratie de proximité », la participation intervient dans les débats sur la technoscience, les grands aménagements et le local. Elle utilise dans le cas des villes un certain nombre de procédures qui permettent au citoyen d'intervenir dans la gestion ou la programmation du développement urbain³² ». La participation en urbanisme fait donc référence à la « façon dont les habitants prennent une part plus ou moins grande à la réalisation ou à l'aménagement de leur cadre de vie³³ ».

La loi du 18 juillet 1985³⁴ représente l'un des premiers textes législatifs rendant obligatoires les concertations préalables à la mise en œuvre de toute opération d'aménagements avec les habitants concernés. Les citoyens devront désormais être associés aux projets d'aménagements en amont de sa phase d'étude, afin qu'ils aient la possibilité d'émettre des suggestions et des remarques sur celui-ci. Cette concertation préalable constitue la première phase dans le processus de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Les habitants sont dorénavant avertis et informés lors de chaque étape d'avancement, et ce « pendant toute la durée de l'élaboration du projet³⁵ ». De même, la convention d'Aarhus³⁶ encourage la participation du public dès le début d'une procédure d'aménagement, en rendant disponible, visible et accessible aux habitants toutes les informations concernant le projet en amont de sa phase de réalisation. La participation est également instaurée dans les politiques publiques et la

³¹ BRESSON M., (2014) « La participation : un concept constamment réinventé. Analyse sociologique de son usage et de ses variations » *Socio-logos*, n°9 : <https://doi.org/10.4000/socio-logos.2817>..

³² KLEINSCHMAGER R., PAQUOT T., PUMAN D. (2006) *Dictionnaire La ville et l'urbain*, Economica, 320p. P.205.

³³ COLLOQUE DE MARLY., (1977) *Participation et urbanisme*, Paris, Centre de recherche d'urbanisme, 143 p. P.103.

³⁴ Loi du 18 juillet 1985, n° 85-729, Relative à la définition et à la mise en œuvre des principes d'aménagement.

³⁵ Article L300-2 du code de l'urbanisme.

³⁶ La convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement est un accord international, signé le 25 juin 1998, par 39 États.

démocratie locale, avec notamment la création des conseils de quartier, rendus obligatoires pour les communes de plus de 80 000 habitants³⁷.

En ce qui concerne la Politiques de la ville, Le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 30 juin 1998 a formalisé la notion de participation pour la première fois. Ce comité instaure « cet aspect comme une condition à la signature par l'État des contrats de ville 2000-2006 et évoque la participation des habitants comme étant au cœur de la Politique de la Ville ³⁸». De ce fait, la thématique de la participation devient une priorité, étant considérée comme « le moyen, l'objectif et la finalité de la politique de la ville³⁹ ».

Aussi, le rapport « Pour une réforme radicale de la politique de la ville : Ça ne se fera plus sans nous⁴⁰ », réalisé par Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache, illustre et précise les questionnements quant à la participation des habitants dans les quartiers de la politique de la ville, au travers d'un compte-rendu d'une étude et d'un travail de consultation publique menée durant 6 mois. Ce rapport, commandé en janvier 2013 par François Lamy, ministre délégué de la ville, est une réflexion sur la mise en place, le développement et les modalités d'actions de la participation des habitants. En collaboration avec les équipes du ministre, ainsi que des chercheurs et des professionnels, les auteurs vont clarifier les objets du débat autour de la participation, en indiquant notamment 30 propositions concrètes d'innovations démocratiques, qui sont des propositions d'amélioration des dispositifs institutionnelles. Ils tentent de répondre à des interrogations concernant la participation citoyenne, telles que : comment valoriser la place des associations ? Comment développer le pouvoir d'agir des habitants ? Quelles méthodes et outils mettre en place ? À la suite de leur enquête, constituée d'observations et d'entretiens, les auteurs ont identifié 5 enjeux, développés dans le rapport : « Le développement du pouvoir d'agir ou empowerment : politiques publiques co-élaborées et s'appuyer sur les initiatives citoyennes » ; « Mettre les citoyens au cœur des services publics » ; « Démocratiser la politique de la ville » ; « Changer l'image des quartiers » et « Accompagner un renversement de démarche par la formation et la co-formation ».

³⁷ La création des conseils de quartier est indiquée dans l'article L2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), issu de la loi ° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité.

³⁸ BOUDEGHDEGH K., LE Dû A., VALBON S., (2012) « La participation des habitants, un enjeu majeur de la Politique de la Ville », *Spécificités*, n°5, p.99-112. P.99 : <https://doi.org/10.3917/spec.005.0099>.

³⁹ Circulaire du 31 décembre 1998 relative aux contrats de ville 2000-2006.

⁴⁰ BACQUE M-H., MECHMACHE M. (2013) « Pour une réforme radicale de la politique de la ville : Ça ne se fera plus sans nous. », *Le pouvoir d'agir, Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*. Rapport au Ministre délégué chargé de la ville, 97 pages.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, aussi appelée loi « Lamy », en référence au nom du ministre, a été grandement inspirée de ce rapport élaboré par Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache. Si la loi n'a pas repris l'ensemble des propositions prônées par les auteurs, elle a toutefois instauré la mise en œuvre obligatoire des conseils citoyens, au sein de chaque quartier prioritaire de la politique de la ville⁴¹.

Les politiques de participation et les dispositifs participatifs ne cessent donc de se multiplier et de se développer ces dernières années. Cependant, il est complexe de quantifier et de qualifier la participation, étant une notion abstraite et imprécise.

Communément, quatre degrés de participation sont distingués, selon la graduation suivante : l'information ; la consultation ; la concertation et la codécision. Généralement, la concertation est la modalité de participation la plus répandue, notamment lors de dispositif participatif organisé par des collectivités ou des associations. Lors d'une concertation, chacun fait part de ses idées et opinions, qui vont par la suite être discutées et débattues. Les habitants sont placés au même niveau que les élus et professionnels, qui leur reconnaissent un « pouvoir d'expertise ». Toutefois, les habitants n'ont aucun pouvoir concernant les décisions finales.

Néanmoins, ces différents niveaux de participation ne sont pas clairement définis et détaillés. On considère alors que la participation se situe entre l'un d'eux, « quelque part entre la simple consultation (par exemple, l'enquête publique) et le « débat public » où l'on cherche à construire un point de vue collectif et à structurer des opinions publiques⁴² ».

Afin d'évaluer le degré de la participation des citoyens de manière plus précise et concrète, la sociologue américaine Sherry Arnstein a conçu une « échelle de la participation⁴³ », dans le but de mesurer la qualité de la participation citoyenne, dans les projets de développement des politiques publiques ou lors de processus de prise de décision. Son système de classification a été repris à un niveau international et utilisé par de nombreuses organisations et institutions. L'échelle comprend trois niveaux, contenant des degrés de pouvoir accordés aux citoyens⁴⁴, selon une intensité croissante.

⁴¹ Article 5 de la loi n° 2014-173, du 21 février 2014, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

⁴² *Op cité*, KLEINSCHMAGER R., PAQUOT T., PUMAN D. (2006) *Dictionnaire La ville et l'urbain*, P.205.

⁴³ ARNSTEIN S., (1969), «A Ladder of Citizen Participation», *Journal of American Institute of Planners*, n°4, p.216-224: <http://dx.doi.org/10.1080/01944366908977225>.

⁴⁴ L'échelle de la participation élaborée par Sherry Arnstein est visible en annexe n°1.

Seulement deux degrés, la manipulation et la thérapie, se trouvent dans le premier niveau, appelé la « non-participation ». Il y a donc une absence de participation des habitants. La « participation symbolique », deuxième niveau, comprend trois degrés. En premier lieu, l'information, qui est considérée comme une participation symbolique, puisqu'il s'agit d'une communication à titre informatif et à sens unique. Les habitants n'ont de ce fait aucun droit de réponse. La consultation consiste à recueillir la parole des habitants, leurs suggestions, critiques, besoins ou doléances, mais uniquement à titre d'information, sans obligation de les prendre en compte. Le degré de la réassurance souligne le fait que les individus ont la possibilité d'émettre des propositions, même si la décision finale ne leur appartient pas. Le troisième et dernier niveau, intitulé « pouvoir effectif des citoyens », est celui où la participation se manifeste véritablement et concrètement. Le degré du partenariat relève de la coopération. Il y a un partage du pouvoir entre les décideurs et les habitants. Celui de délégation du pouvoir est similaire, avec comme différence le fait que les habitants soient majoritaires dans les prises de décisions. Enfin, le degré de contrôle citoyen est caractérisé par le fait que l'ensemble des étapes d'un projet ou d'un dispositif soit réalisé et décidé par les habitants.

Même si l'échelle de la participation développée par Sherry Arnstein est plus détaillée, évaluer les résultats de la participation habitante reste compliqué, étant donné que les impacts sont visibles à long terme, et ce de façon implicite. Il faut alors se saisir de cet outil théorique et le retravailler, de manière à ce qu'il s'accorde avec le domaine d'intervention concerné. L'hétérogénéité des secteurs traitant de la thématique de la participation fait qu'il est primordial de redéfinir cette échelle, afin qu'elle puisse s'accommoder aux particularités des organismes ou structures l'utilisant.

C'est ainsi que des membres de la Fédération des Centres Sociaux de la Côte-d'Or ont réalisé une « Fleur de la participation », reprenant les degrés de participation de la graduation communément utilisée, de façon à ce qu'ils soient applicables aux centres sociaux⁴⁵. La spécificité de cet outil est la présence, entre chacun des niveaux, d'exemples et d'explications de ce qui est attendu par l'habitant et le professionnel, selon le niveau de participation concerné. Les pétales de couleur rose détaillent ce que le niveau signifie pour l'habitant, tandis que celles de couleur orange précisent la posture à adopter par les professionnels. Les degrés de cette « fleur de la participation » sont : l'information/prise de contact ; pratiquer/utiliser/consommer ; la consultation ; l'implication ; la codécision ; la concertation et la co-construction.

⁴⁵ La « Fleur de la participation » est visible en annexe n°2.

Textes législatifs, lois, dispositifs participatifs, outils théoriques et pratiques, concrets ou abstraits, la thématique de la participation se développe de plus en plus, à tous les niveaux et dans divers domaines ; en particulier dans les politiques publiques et sociales, où « la participation est devenue le maître-mot⁴⁶ ». En effet, « les pratiques visant à associer les citoyens « ordinaires » (ni élus ni experts) à l'élaboration des politiques publiques- comme les conseils de quartiers, les consultations sur des projets urbains ou les budgets participatifs- se multiplient à l'échelle locale, et ce dans des contextes variés⁴⁷ ».

La méthode anglo-saxonne d'intervention sociale, le *Community organizing* (Voir encadré n°1), développée par le sociologue et militant américain Saul Alinsky, a par la suite inspiré d'autres mouvements relatifs à la démocratie participative et locale, contribuant ainsi à enrichir les recherches, travaux et expérimentations sur la participation.

Encadré n°1 : le *Community organizing*

Mise en œuvre par l'activiste Saul Alinsky à la fin des années 1930, le *Community organizing* est une méthode de mobilisation sociale, dont l'intention est de rassembler les habitants d'une communauté, afin qu'ils s'organisent en groupe et défendent leurs intérêts communs. C'est un processus leur permettant de faire entendre leurs voix et d'identifier les problèmes sociaux, politiques et économiques auxquels ils sont confrontés. Le *Community organizing* représente un moyen de renforcer la démocratie locale, mais aussi la participation des citoyens au sein des communautés. C'est une méthode utilisée afin de lutter contre les inégalités sociales et économiques. Hélène Balazard précise que « les expériences de *Community organizing* font partie des initiatives qui cherchent à dynamiser et à soutenir la participation de ceux qui ne se mobilisent pas spontanément contre les injustices vécues⁴⁸ ». Le *Community organizing* est alors perçu comme « une sorte de développement du pouvoir d'agir collectif⁴⁹ ». Selon Alinsky, c'est avec l'expérience et en s'organisant que le peuple pourra acquérir, par eux-mêmes et en faisant preuve d'autonomie, de nouvelles capacités. Il considère que les dynamiques collectives se construisent de façon ascendante.

⁴⁶ JOUFFRAY C., PORTAL B., (2019) *Coproduire le changement par le DPA : Le point de vue des personnes et des professionnels*, Rennes, Presses de l'EHESP, 164 p. P.17.

⁴⁷ DEBOULET A., NEZ H., (2013) *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 137 p, P.29.

⁴⁸ BALAZARD H., (2015) *Agir en démocratie*, Paris, Editions de l'Atelier, 122 p. P.28.

⁴⁹ CHAILLOU A., MULLENHEIM A., (2018), « Le pouvoir d'agir à la rescousse », *Revue Projets*, n°363, p. 68-73, P.68 : <https://doi.org/10.3917/pro.363.0068>.

Cette multiplicité de pratiques participatives conduit à une injonction à « faire participer les usagers », qui s'est « largement diffusée dans les politiques sociales, jusqu'à devenir une norme d'action publique⁵⁰ ». La participation est devenue une nécessité et un « impératif catégorique⁵¹ » des politiques publiques.

1.2 La participation des habitants, principe fondateur des centres sociaux

Foyer de la démocratie locale, le centre social est un lieu d'accueil et d'ouverture à destination de l'ensemble des individus d'une ville ou d'un quartier, qui s'engage à répondre à leurs attentes, besoins et demandes. La participation des habitants constitue donc un élément essentiel de la politique des centres sociaux, plaçant les usagers au cœur des dispositifs des structures, les considérant comme des « acteurs à part entière⁵² ». Favorisant l'autonomie des individus à travers la mise en place de projets participatifs, les centres sociaux soutiennent et renforcent l'implication des adhérents, en développant leur pouvoir d'agir. Ils sont ainsi identifiés comme un lieu d'écoute prenant en compte les envies et les suggestions des habitants, en soutenant leurs initiatives et en les accompagnant dans la réalisation de leurs projets.

C'est pourquoi la démocratie est l'une des trois valeurs fondatrices de références⁵³ de la FCSF, comme le souligne la charte fédérale : « Le centre social et socioculturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire⁵⁴ ».

De même, la participation est au cœur des objectifs énoncés dans le circulaire relative à l'animation de la vie sociale, texte de référence cadrant la politique sociale de la CNAF⁵⁵ en faveur des centres sociaux, qui s'ouvre comme suit : « L'animation de la vie sociale repose sur

⁵⁰ ARNAL C., HAEGEL F., (2019) « Les freins à la participation des populations précaires. Comment une association façonne les identifications collectives », *Participations*, n°25, p. 83-107, P.84 : <https://doi.org/10.3917/parti.025.0083>.

⁵¹ *Op cit.* JOUFFRAY C., PORTAL B., (2019) *Coproduire le changement par le DPA : Le point de vue des personnes et des professionnels*, P11.

⁵² DURAND R., (2006) *Histoire des centres sociaux : Du voisinage à la citoyenneté*, Paris, La Découverte. P.43.

⁵³ Les deux autres valeurs sont la dignité humaine et la solidarité.

⁵⁴ FCSF., (2000) « Charte fédérale des centres sociaux et socio-culturels de France », Texte adopté par l'assemblée générale d'Angers, 4 pages, P.2 : <https://www.centres-sociaux.fr/files/2010/02/Charte-des-centres-sociaux-et-socioculturels-de-France.pdf>.

⁵⁵ Caisse Nationale des Allocations Familiales.

une dynamique de mobilisation des habitants [...]. La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie⁵⁶». Il y est également indiqué que « le centre social est un lieu d'animation de la vie sociale qui doit susciter la participation des usagers et des habitants à la définition des besoins, à l'animation locale et aux prises de décision les concernant⁵⁷ ». Il est ainsi important « d'encourager les initiatives des habitants, la dynamique participative au sein des structures et la concertation entre acteurs de l'animation de la vie sociale⁵⁸ ».

La participation des habitants au sein des centres sociaux est de ce fait perçue comme un élément constitutif de l'identité du territoire, permettant aux citoyens de s'engager et de prendre part à la vie locale de leur quartier. Cette volonté participative est présente depuis l'émergence des centres sociaux. Henri Théry, président de la FCSF entre 1969 et 1980, indique en effet lors d'une intervention : « Le centre social apparaît comme un foyer de rencontre, un pôle de concertation et de réflexion, un promoteur d'initiatives⁵⁹ ». De même, il est inscrit dans le compte-rendu du 2^e congrès international des Settlements que « plus le centre social donnera une part active à ses membres, plus il se rapprochera de son but⁶⁰ ». Ainsi, administrateurs, bénévoles ou adhérents, tous participent selon leurs niveaux à faire vivre le centre social, lieu « d'engagement, de militance, accessible à tous⁶¹ » où chacun peut jouer un rôle et y trouver sa place.

Nous avons vu que la thématique de la participation des habitants est renforcée et devient l'objectif majeur de la FCSF, lors de son 8^e congrès national en 2013, durant lequel est adopté le projet fédéral de 2014-2022, ayant pour priorité le développement du pouvoir d'agir des habitants. Par la suite, de nombreuses journées de réflexion, de formation et de rencontres entre les acteurs des centres sociaux sont organisées, afin d'échanger sur la notion du pouvoir d'agir. Les Journées Professionnelles de l'Animation Globale (JPAG) déroulées à Dijon du 18 au 20 novembre 2014 en sont les premières. Intitulées « Participer dans un centre social, pour quoi faire ? » ces journées ont pour objectif de partager des apports théoriques et pratiques, sur ce que représente et signifie concrètement la participation, notamment au travers d'un atelier

⁵⁶ Circulaire CNAF N°2012-013 relative à l'animation de la vie sociale, juin 2012, 22 pages, P.5.

⁵⁷ *Ibid*, P.11.

⁵⁸ *Ibid*, P.3.

⁵⁹ Intervention devant la commission de l'action sociale préparatoire au VI^e plan, le 17 novembre 1969.

⁶⁰ Compte-rendu du 2^e congrès international des Settlements, tenu du 30 juin au 5 juillet 1926 à la cité universitaire de Paris Saint-Brieuc, P.11.

⁶¹ *Op cité*. DURAND R., (2006) *Histoire des centres sociaux : Du voisinage à la citoyenneté* P.53.

nommé « Renforçons le pouvoir d’agir des habitants pour contribuer à une citoyenneté de proximité ». De même, « Engagir », un programme de recherche régional en centre-val de Loire⁶², dont l’acronyme signifie « l’engagement et la participation aux prismes du pouvoir d’agir », a été réalisé afin de saisir la mise en œuvre du pouvoir d’agir dans les centres sociaux de la région, ses conséquences et ses difficultés.

La participation des habitants, tout comme le développement du pouvoir d’agir, représente par conséquent un aspect primordial des centres sociaux, qui en font leur principe fondateur.

1.3 Une volonté de renforcer la participation des habitants au sein du centre social de Silagne

Construit en 1942 par le secrétariat social de la Loire, le centre social de Silagne est l’un des centres sociaux les plus anciens d’Emile sur Loire. C’est un centre social associatif, agréé par la Caisse d’Allocations Familiales de la Loire, qui s’inscrit dans le cadre de la loi promulguée le 1 juillet 1901. La structure s’est retirée de la fédération des centres sociaux Loire et Haute-Loire en 2016.

Créé en 1918, le quartier de Silagne a connu un accroissement rapide de sa population, comportant aujourd’hui 7 415 habitants. Le quartier est divisé en trois secteurs : Silagne, le Gayan, et la Justilienne, chacun comprenant un groupe scolaire. Silagne a été identifié comme un Quartier de Veille Active (QVA), correspondant à l’échelon intermédiaire entre les Quartiers Politique de la Ville (QPV), et les quartiers ne bénéficiant pas de dispositifs spécifiques. D’après l’article 13 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine⁶³ (2014), les QVA sont des quartiers faisant partie d’une zone géographique prioritaire définie par les politiques de la ville, ne possédant toutefois aucune caractéristique d’un quartier prioritaire.

450 adhérents⁶⁴ ont fréquenté le centre social de Silagne durant l’année 2021/2022, soit 226 adhésions individuelles, et 224 adhésions familiales. On retrouve une hétérogénéité des caractéristiques socio-économique des adhérents, puisque 40% d’entre eux possèdent un quotient familial élevé (s’élevant à plus de 801), contre 41% ayant un faible quotient familial (inférieur à 653). La structure est composée de 5 salariés permanents, à temps pleins : un directeur, une secrétaire d’accueil, un référent famille, une responsable du secteur enfants, et

⁶² Ce programme a été coordonné par Garnier Julie, Neveu Catherine et Nez Héloïse, entre fin 2017 et début 2021.

⁶³ Loi n° 2014-173, du 21 février 2014, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

⁶⁴ Le centre social de Silagne est à destination des habitants résidants dans l’un des trois secteurs du quartier de Silagne.

un animateur jeunesse. Des animateurs en contrat d'apprentissage CPJEPS (Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) sont également accueillis par la structure, tout comme deux animatrices du LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents, se déroulant les mardi et samedi matin. Ayant récemment obtenu la labellisation « Espace de Pratiques Numériques » (EPN), le recrutement d'un animateur numérique est en cours. Le conseil d'administration du centre social est composé de 11 administrateurs.

Structure en mouvement, l'équipe de Silagne s'expose à des enjeux de renouveau, de progrès et de renaissance. C'est précisément dans ce contexte évolutif, dû au renouvellement du projet social de la structure, ainsi que de son agrandissement, nécessitant un déménagement dans des locaux temporaires, que s'inscrit ma commande de stage au sein du centre social de Silagne.

En effet, le renouvellement du projet social a représenté pour l'équipe de Silagne l'occasion de considérer la participation des habitants comme une thématique centrale et majeure, qu'ils souhaitent renforcer et améliorer durant les quatre années à venir. Cette notion ayant commencé à être abordés et réfléchis lors de leur précédent projet social en 2019, sur lequel est indiqué qu'au cours des quatre prochaines années « l'équipe des salariées, accompagnées des bénévoles, va chercher à aller toujours plus loin dans les propositions et les initiatives en direction des habitants : enfants, jeunes, familles, seniors...⁶⁵ », a toutefois été suspendu, faisant face à la crise sanitaire du Covid-19 et des confinements, restreignant et contraignant les démarches et les actions participatives.

C'est néanmoins depuis ce dernier renouvellement du projet social que la participation des habitants représente un axe prioritaire de la structure. Celui-ci signale en effet que « cette participation des habitants, de l'ensemble des usagers (familles, enfants et jeunes) et des bénévoles ; contribue directement à l'implication dans la vie de la structure et du quartier. C'est aussi un moyen pour toute personne de développer ses capacités ; de favoriser son autonomie et ainsi de développer la citoyenneté de proximité⁶⁶ ». Ce projet social, désignant précisément la participation des habitants comme « un principe méthodologique incontournable⁶⁷ »,

⁶⁵ Extrait du projet social 2019-2023 du centre social de Silagne.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*

mentionne de plus que la participation « permet le développement des capacités des personnes et leur autonomie, en prenant en compte l'expertise d'usage de la population⁶⁸ ».

Document permettant aux structures d'obtenir l'agrément de « centre social », délivré par les caisses d'allocations familiales, le projet social représente le support d'appui majeur des centres sociaux, précisant leurs orientations prioritaires au cours des quatre prochaines années. Il définit également des actions concrètes à mettre en place, se référant à des diagnostics de territoire, de la structure, mais aussi des besoins de leurs adhérents, réalisés spécifiquement en amont de la rédaction du projet social, afin de révéler les atouts et les limites des démarches et des approches actuelles du centre social.

Souhaitant également appliquer le concept de participation au sein de sa structure, le directeur du centre social de Silagne a coécrit le nouveau projet social avec son équipe et le conseil d'administration. En associant les salariés et les administrateurs à la rédaction de ce document, « les relations ne sont pas hiérarchisées, dans le but que tout se construise en commun⁶⁹ ». Ainsi, chacun des salariés est chargé de rédiger sa propre partie du projet social, spécifique au secteur dont ils ont la responsabilité. De même, les administrateurs écrivent la partie relative à la gouvernance du centre social. Le contenu des parties restantes est alors discuté lors de réunions d'équipe, afin que chacun puisse s'exprimer, donner son avis et émettre des suggestions et des propositions.

Outre le renouvellement du projet social, l'inauguration à venir du nouveau centre social de Silagne a contribué au souhait de l'équipe d'améliorer et d'accroître leur dynamique de participation des habitants.

Actuellement aménagé au rez-de-chaussée d'un immeuble, ne possédant plus d'habitations, le centre social de Silagne manque de place. Les activités et animations proposées, les accueils du périscolaires et le centre de loisir, sont dispersées dans cinq locaux différents. Des travaux de démolition des immeubles situés en face du centre social sont en cours, afin de permettre une extension de la structure, qui passera ainsi d'une surface de 300 à 700 m². Une fois l'agrandissement réalisé, toutes les activités seront centralisées à une unique adresse. Cependant, durant toute la durée des travaux, la structure est contrainte de déménager

⁶⁸ *Ibid.*

⁶⁹ CREPIN C., CEROUX B. (2013) « Les centres sociaux et l'animation sociale dans la politique familiale », *Politiques sociales et familiales*, n° 112, p. 107-114. P. 111 : https://www.persee.fr/doc/caf_2101-8081_2013_num_112_1_2827.

temporairement dans d'autres locaux provisoires. Ce déménagement transitoire devrait durer un an et demi.

L'inauguration du nouveau centre social est très attendue par l'équipe de Silagne, mais également par ses adhérents. Le regroupement de l'ensemble des services au sein d'un même espace favorisera en effet la rencontre entre les habitants, mais aussi la prise de contact avec les salariés, qui n'entretiennent à ce jour que très peu de liens avec certains usagers fréquentant d'autres espace de la structure que celui où sont installés leurs bureaux. De plus, la façade du centre social, totalement rénové⁷⁰, permettra une meilleure visibilité de la structure auprès des habitants et sur le quartier, ce qui selon l'équipe de Silagne, facilitera grandement la communication et la venue de nouveaux adhérents. Ainsi, le nouveau centre social représente l'opportunité pour l'équipe de Silagne d'expérimenter des projets et des démarches participatifs à mettre en œuvre au sein de leur nouvelle structure, qui sera propice au développement d'une dynamique participative, impulsée par un nouvel élan de la part de tous.

C'est dans ce contexte que ma commande de stage a été mentionnée, bien qu'elle n'ait pas été précisément et officiellement formalisée et définie. Par l'intermédiaire d'une recherche exploratoire, j'ai donc été chargée d'établir un diagnostic de la structure concernant la participation des habitants, afin de repérer, d'expliquer et d'analyser, d'après mon point de vue située et au regard de mes constats, qu'elles sont les atouts, les ressources, mais aussi les freins, les limites et les obstacles de la participation des habitants au sein du centre social de Silagne. J'ai ainsi repéré quels sont les espaces où a lieu la participation, en observant comment ils sont investis par les habitants, mais également par les salariés⁷¹. Ce mémoire, relatant mes constats, observations, analyses et questionnements, constitue ainsi le résultat de ma recherche exploratoire, et par conséquent, la réponse et le résultat de ma commande⁷². Aussi, dans le cadre du renouvellement du projet social de la structure, j'ai rédigé la partie « participation des habitants » du document.

J'ai ainsi, au cours de mon stage et durant la rédaction de ce mémoire, tenté de répondre à de multiples interrogations, à savoir : Comment un centre social peut-il permettre aux habitants de développer leur participation ? Quels sont les moyens, les approches et les

⁷⁰ Actuellement, l'entrée du centre social se fait par une porte d'immeuble. La structure est donc difficilement repérable et identifiable par les habitants.

⁷¹ La méthode que j'ai utilisée afin de répondre à ma commande est décrite dans le « 2 » de cette grande partie.

⁷² Ce mémoire a été transmis à l'ensemble de l'équipe du centre social de Silagne, ainsi qu'à la présidente de son conseil d'administration.

méthodes à mettre en œuvre pour y parvenir ? Quelles postures et conduites les professionnels doivent-ils adopter afin de favoriser la participation des habitants ? Dans quelle mesure la politique d'un centre social peut-elle répondre aux attentes des usagers ? En quoi l'injonction à la participation au sein des centres sociaux est-elle difficilement réalisable et applicable ?

Je me suis également questionné sur les modalités, aspects et caractéristiques plus spécifiques au centre social de Silagne : Quelles significations et définitions l'équipe de Silagne désignent derrière le mot « participation » ? Quels sont les espaces de la structure relevant de la participation ? Quelle forme cette participation prend-elle ? Est-elle identifiable, repérée et formalisée ? Quand est-il de la participation des administrateurs ? En définitive, **comment le centre social de Silagne, dans un contexte en pleine mutation, appréhende et renforce sa dynamique de participation ?** Pour répondre à cette dernière question, j'ai cherché à rendre compte des attendus de la structure concernant la notion de participation, au travers d'observation et d'analyse des espaces qu'elle propose à destination des habitants, mais également au sein de son conseil d'administration.

2. Une méthodologie d'enquête construite au fil de l'avancée du stage

Afin de répondre à ma commande, et de ce fait, recueillir des éléments contribuant à la rédaction de ce mémoire, j'ai tout d'abord réalisé une période d'immersion au sein du centre social, me donnant l'opportunité de saisir et de comprendre son fonctionnement. Pour ce faire, j'ai en premier lieu procédé à la lecture du précédent projet social de la structure, ce qui m'a notamment permis d'entrevoir les services, actions et activités proposés par le centre social. J'ai toutefois dû le relire quelques mois après, des informations m'apparaissant comme inutiles et insignifiantes lors de ma première lecture se révélant tout compte fait pertinentes et importantes au fil de l'avancée de mon stage. J'ai également, durant ma période d'immersion, effectué des lectures sur la thématique de la participation au sein des centres sociaux, dans le but de me constituer une bibliographie documentée, théoriques et scientifiques, mais aussi afin d'avoir connaissance des travaux et des recherches qui ont déjà été réalisés sur le sujet. De plus, ce temps d'immersion m'a permis de définir précisément le cadre et le contexte de mon sujet de mémoire.

Durant toute la durée de mon stage, j'ai assisté à l'ensemble des projets considérés comme étant « participatif » par la structure, dans l'intention de repérer et de saisir comment, et de quel manière, la participation est appréhendée dans ces espaces. J'ai également été présente aux réunions du conseil d'administration, ainsi qu'à quelques réunions d'équipe de la structure.

Aussi, afin d'obtenir davantage d'éléments et d'informations, j'ai animé un temps de réflexion, de questionnements et de débats, concernant la participation des habitants au sein des centres sociaux, auprès de mamans habitantes du quartier⁷³.

2.1 Des entretiens

La réalisation d'entretiens est un outil méthodologique fréquemment utilisé lors de recherches et d'enquêtes sociologiques. Les entretiens permettent en effet de saisir et de comprendre le point de vue des enquêtés sur un certain sujet, de recueillir des informations et explications complémentaires sur un projet ou une action, ou encore d'obtenir des détails sur une situation observée.

Voulant privilégier les échanges et la discussion avec mes interlocuteurs, afin de leur laisser la liberté de s'exprimer sans restriction et retenues, j'ai fait le choix d'effectuer des entretiens semi-directifs, favorisant la spontanéité des réponses. De ce fait, je n'ai pas réalisé de questionnaires préétablis, mais un guide d'entretiens, constitué de thématiques à aborder, comprenant chacune des sous-questions permettant de relancer la conversation, afin d'avoir tout de même la possibilité de la recadrer et de la réorienter de temps à autre⁷⁴. J'ai ainsi, au cours de mon stage au centre social de Silagne, effectué cinq entretiens⁷⁵, auprès :

- Du directeur
- Du référent famille
- De la secrétaire d'accueil
- De la présidente du conseil d'administration
- D'une habitante du quartier de Silagne fréquentant activement le centre social, ayant intégré le conseil d'administration depuis février 2023.

En fonction des personnes interrogées, les thématiques abordées diffèrent. Certaines sont communes à tous les entretiens, tandis que d'autres sont spécifiques à un interlocuteur en particulier. Les thématiques ont été les suivantes : « Les projets du centre social » ; « La participation au sein du conseil d'administration » ; « L'aller vers » ; Les atouts et les limites

⁷³ Le « 2.6 » de la partie 2, du grand II de ce mémoire, est une analyse réflexive sur le choix et la préparation de l'animation que j'ai réalisée lors de ce temps de réflexion.

⁷⁴ Le guide d'entretien utilisé, comprenant l'ensemble des thématiques abordés, est visible en annexe n°3.

⁷⁵ Un tableau récapitulatif du contexte (lieu, date, durée, thématiques abordées) des entretiens menés durant le stage est visible en annexe n°4.

de la participation en centre social » ; « Le parcours de la personne interrogée ». Tous les entretiens ont été enregistrés, puis retranscrits par la suite.

Si les entretiens que j'ai réalisés ont été fructueux, j'ai également obtenu de nombreuses informations et explications lors de conversations informelles avec l'équipe du centre social. Ces discussions non cadrées et non programmées, qui ont fréquemment lieu lors des « moments de transitions », en début ou en fin de déroulement d'une action ou d'un projet mené par la structure notamment, ont en effet constitué une grande partie de mes données recueillies. Il en est de même lors des conversations sur le seuil de la porte d'entrée du centre social, considéré pour Mathieu Berger et Julien Charles comme un « espace-limite⁷⁶ ».

2.2 De l'observation

J'ai adopté une posture d'observatrice lors de tous les projets, espaces, actions, événements, et réunions de mon stage auxquels j'ai pris part. En effet, l'observation est la méthode qui « est la plus à même de saisir sur le vif tous les « débordements » de la participation programmée et les tactiques des participants ordinaires pour faire passer leurs messages. [...] Elle permet de voir des conduites qui échappent aux analyses normatives parce qu'anecdotiques, inconvenantes ou insignifiantes⁷⁷ ». Par l'intermédiaire de mes observations menées, je me suis ainsi attachée à « comprendre comment, pourquoi et pour quoi les participants participent⁷⁸ ». Pour ce faire, j'ai utilisé un carnet de terrain, dans lequel j'y ai écrit les sujets de discussions présents au cours des événements auxquels j'assistais, des éléments de descriptions, ainsi que des verbatims. J'ai retranscrit, dans la mesure du possible, immédiatement après l'achèvement de ces événements, toutes mes notes prises dans mon carnet sur l'ordinateur, afin de les détailler et de les compléter le plus précisément possible, grâce à mes souvenirs, encore récents. J'ai au fil du temps adapté et réajusté ma posture et ma méthodologie d'observation selon les caractéristiques et les modalités des espaces⁷⁹. En effet,

⁷⁶ BERGER M., CHARLES J. (2014) « Persona non grata. Au seuil de la participation », *Participations*, n°9, p.5-36 : <https://doi.org/10.3917/parti.009.0005>.

⁷⁷ CEFAL D., CARREL M., TALPIN J., *et al.*, (2012) « Ethnographies de la participation », *Participations*, n°4, p. 7-48. P.11: <https://www.cairn.info/revue-participations-2012-3-page-7.htm>.

⁷⁸ *Ibid.* P.12.

⁷⁹ Je repréciserai plus en détails ma posture et ma conduite adoptée selon chaque espace, dans des « encadrés méthodologiques ».

« l'observation et la méthode qui se laissent le plus aisément redéfinir par les résultats qu'elle produit⁸⁰ ».

J'ai, la grande majorité du temps, effectué de l'observation participante, puisqu'en « participant au même titre que les acteurs, le chercheur a un accès privilégié à des informations inaccessibles⁸¹ ». Prendre part aux actions et aux discussions des espaces auxquels j'ai participé m'a permis d'observer « à couvert », étant donné que je réalisais mon observation tout en participant aux activités et aux échanges. J'ai d'ailleurs, au fur et à mesure de l'avancé de mon stage, pris de moins en moins de note, afin de me concentrer exclusivement sur le moment présent, mais également susciter le moins de « méfiance⁸² » possible de la part des habitants, afin qu'ils « n'orientent pas leurs comportements en fonction de [mes] intérêts supposés⁸³ ».

Là encore, le niveau et l'intensité de ma participation a varié selon le type d'espaces et de projets. Si pour certains j'étais davantage dans « l'observation de la participation⁸⁴ », caractérisé par le fait de regarder là où se joue la participation dans les groupes observés, et de quelle manière ; j'ai pour d'autres adopté une posture de « participation observante⁸⁵ », représenté par « une forte implication personnelle⁸⁶ », où la participation prime sur l'observation.

2.3 Réflexivité et questionnements

Lors d'une enquête, le chercheur est inévitablement et naturellement affecté par ses propres présupposés et hypothèses, ce qui peut l'influencer dans ses recherches. Afin de pallier ces biais, il est essentiel de prendre conscience et d'accepter qu'une enquête aura de toute manière une dimension subjective, relative au point de vue situé du chercheur. Toutefois, effectuer un travail de réflexivité aide à trouver la « bonne posture » à endosser, qui favorise une mise à distance du chercheur et de son sujet ou terrain de recherche.

⁸⁰ PAUGAM S., (2012) *L'enquête sociologique*, Paris, Presses universitaires de France, 472 p. P.154.

⁸¹ SOULE B., (2007) « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, n°1, p.127-140. P.128 : <https://www.erudit.org/fr/revues/rechqual/2007-v27-n1-rechqual06687/1085359ar/>.

⁸² *Op cité.* PAUGAM S., (2012) *L'enquête sociologique*, P.157.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ Tedlock, B. (1992). *The Beautiful and the Dangerous : Dialogues with the Zuni Indians*. New York : Viking. 352 p.

⁸⁵ *Op cité.* SOULE B., (2007) « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales » P.135.

⁸⁶ *Ibid.*

Cette réflexivité est importante lorsque l'on a recours à l'observation participante. Il est de ce fait nécessaire de se demander « comment concilier la nécessité méthodologique de l'implication dans la vie d'un groupe, avec le recul et la mise en perspective nécessaires au rôle de chercheur⁸⁷ ». En effet, il peut être difficile de réaliser une observation distanciée, en particulier lors d'observations dans des centres sociaux, tel l'indique Maryse Bresson : « pratiquement, on ne peut pas rester longtemps dans un groupe sans participer, surtout dans le monde du social associatif⁸⁸ ». C'est pourquoi j'ai privilégié l'observation participante lors de ma présence aux espaces à destination des habitants proposés par le centre social de Silagne. Néanmoins, Patricia et Peter Adler distinguent trois types d'observations participantes⁸⁹ : « l'observation participante périphérique » ; « l'observation participante active » et « l'observation participante complète ». J'ai personnellement été dans une posture d'observation participante périphérique, caractérisé par un degré d'implication et de participation nécessaire afin de faire partie du groupe et de prendre part aux activités d'un espace, sans qu'il permette pour autant d'être considéré comme une personne ressource ou un membre important du groupe. L'observation prime alors sur la participation. J'ai également adopté une posture d'observation participante active, représentée par le fait de participer au même niveau que les autres participants, sans qu'il n'y ait de distinction⁹⁰.

J'ai rencontré lors de la rédaction de ce mémoire quelques difficultés de prise de recul et de réflexivité. Il m'a en effet été complexe de différencier terrain de stage et écriture du mémoire. Étant de plus en plus impliquée et intégrée au sein des espaces de participations du centre de Silagne pour lesquelles je réalise de l'observation participante, il m'était difficile d'articuler analyse théorique mobilisant des références, concepts et notions, et description pratique des situations concrètes que j'ai constatés lors de mes observations. La solution m'ayant permis de prendre du recul sur mon terrain de recherche, et ainsi d'apporter la dimension analytique manquante à mon mémoire, a tout simplement été d'attendre la fin de mon stage. En effet, l'arrêt de celui-ci a pour moi été un tournant dans le processus d'écriture de mon mémoire, me permettant de me détacher de la structure, de mes collègues, mais également des habitants que je côtoyais dans le cadre de mon stage, me donnant ainsi la

⁸⁷ *Ibid.* P.129.

⁸⁸ BRESSON M., (2002) *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, Paris, L'Harmattan, 318 p. P.243.

⁸⁹ ALDER P., (1987) *Membership roles in field Research*, SAGE Publications Inc, 108 p.

⁹⁰ Des exemples relatifs à ces différents degrés de participation seront donnés dans les « encadrés méthodologiques ».

possibilité de développer un esprit critique et réflexif, dont je ne parvenais pas à objectiver durant mon stage.

II. L'exemple de deux espaces à destination des habitants, proposé par le centre social de Silagne

Les deux espaces qui vont être présentés dans cette partie sont deux actions majeures du centre social de Silagne. Le « projet mémoire » est un nouveau projet ponctuel de la structure, qui a émergé dans le cadre des travaux de réhabilitation du quartier de Silagne et du déménagement temporaire des locaux du centre social. La partie sur ce projet prendra la forme d'une description analytique de situations constatées et vécues sur le terrain. J'ai en effet souhaité me focaliser sur un des projets mis en place par ma structure de stage, afin de partir d'un cas concret et précis, et ainsi d'observer les différentes manières de participer d'un groupe.

Le « café des parents » est, a contrario, le projet le plus ancien de la structure. Il m'est donc paru intéressant de saisir comment la participation a évolué au sein de cet espace au fil du temps. Tout comme pour le « projet mémoire », des exemples de situations précises seront décrits, afin d'en réaliser des analyses, liant ainsi terrain et théorie.

1. Le « projet mémoire »

Considéré par le centre social de Silagne comme étant « le projet le plus participatif » de la structure, j'ai voulu m'intéresser à cet espace où les habitants sont effectivement acteurs du projet, dont leur participation est représentée concrètement et matériellement. De même, de tous les projets du centre social auquel j'ai assisté au cours de mon stage, c'est également celui où j'ai moi-même le plus contribué et pris part. Contrairement aux autres, j'ai en effet davantage été dans une démarche de participation et de production que d'observation. De plus, étant un nouveau et récent projet de la structure, il est intéressant de regarder comment les habitants, mais également l'équipe du centre social, s'en emparent, s'ajustent et s'adaptent aux imprévus et difficultés rencontrés. Enfin, cet espace donne à voir les différentes formes de participation présentes au sein d'un groupe, avec les spécificités des contributions de chacun.

1.1 Un collectif qui a émergé en réaction à une opération de réhabilitation urbaine.

À l'origine, ce projet est à l'initiative d'un groupe d'habitants d'un quartier situé à proximité de celui de Silagne, dont 200 immeubles vont être démolis. Des personnes résidant dans ce quartier ont manifesté leur volonté de mettre en place une action de remémoration des lieux, qui vont prochainement disparaître. Les habitants de Silagne, qui vont eux aussi être touchés par la démolition de nombreux bâtiments, et en particulier d'historiques Habitations à Loyer Modérés (HLM)⁹¹, localisées dans les rues à proximité du centre social de Silagne, ont saisis cette occasion pour également exprimer leur désir d'établir un travail autour de l'histoire du quartier ; d'autant plus que celui de Silagne est l'un des plus anciens d'Emile sur Loire, et possède de ce fait, une grande richesse historique.

Cependant, lors d'une première réunion d'informations, concernant la mise en place d'un éventuel projet autour de la mémoire, seuls des habitants de Silagne sont présents. Le centre social s'est donc emparé de cette idée de projets, après avoir été de nombreuses fois sollicités par un groupe de seniors, qui à la suite de cette réunion, était soucieux de connaître la suite de l'avancement du projet, désirant réaliser « une mobilisation autour d'un impératif de reconnaissance⁹² », à savoir, celle de l'histoire du quartier de Silagne. Constatant le réel désir des habitants, et s'assurant donc de leur volonté d'investissement pour la mise en œuvre du projet, le directeur du centre social de Silagne leur informe qu'il se chargera personnellement d'encadrer et d'accompagner ce collectif ; qui fait de plus résonance avec un autre projet de la structure, coordonné par le référent famille et la responsable du secteur enfant, où des habitants du quartier se questionnent sur ses enjeux actuels, ses destructions et ses transformations, par l'intermédiaire de techniques artistiques et créatives. L'objectif étant alors de mettre en lien ces deux projets, en réunissant à terme le groupe de seniors, ayant vécu à Silagne au cours des années 1950, avec celui des habitants y résidant actuellement, et ainsi contribuer au développement de relations intergénérationnelles.

⁹¹ Ces HLM sont d'anciens HBM (Habitations à Bon Marché), construits durant la période de l'entre-deux guerres. Ces immeubles représentent ainsi, symboliquement et historiquement, une richesse du quartier de Silagne, contribuant à son patrimoine. Les HBM sont devenues l'équivalent des HLM en 1950.

⁹² CHAVANON M., (2014) « La mise en récit participative du passé migratoire local : le défi d'une mémoire partagée, entre projet urbain et mobilisation politique », *Participations*, n° 10, p. 39-59. P.40 : <https://www.cairn.info/revue-participations-2014-3-page-39.htm>.

Un collectif « d’habitants mobilisés⁹³ » de Silagne⁹⁴ s’est donc constitué, se retrouvant deux heures chaque semaine au centre social, afin de concevoir leur projet autour de la mémoire du quartier. À l’aide de nombreux articles, archives, photos et cartes postales de l’époque, ce groupe de seniors a pour objectif de mettre en valeur la mémoire de leur quartier, transmettant ainsi à la nouvelle génération des connaissances et des anecdotes historiques de celui-ci. Pour ce faire, accompagné d’un designer, ces résidents de l’époque vont par l’intermédiaire d’un système de Roll-Up concevoir une exposition intitulée « Silagne, d’hier et d’aujourd’hui », composée de 10 panneaux thématiques, chacun traitant d’un sujet spécifique et caractéristique du quartier, tel que « l’école de Silagne » ; « la vie ouvrière à Silagne » ou « le parc de Silagne ».

1.2 Une remémoration d’anecdotes, de souvenirs et d’histoires

Bien que la production de panneaux pour l’exposition soit la finalité des rencontres hebdomadaires de ce collectif, le partage de moments marquants et de souvenirs liés à l’histoire du quartier est une caractéristique majeure de ce « projet mémoire », qui offre à ses participants un espace réunissant d’anciens habitants, tous désireux d’échanger et de témoigner de leurs vécus, mais aussi de l’évolution et des transformations historiques du quartier. Ainsi, au cours de la création des panneaux, des précisions sont apportées concernant son contenu, comme : « *Les gens avaient beaucoup râlé lors de la démolition de cet immeuble* » ; « *Moi je ne l’ai jamais connu ce café* » ; « *Il avait qu’une jambe ce monsieur* » ; « *Après, c’est un coiffeur qu’il y a eu ici* ».

De plus, ces renseignements complémentaires constituent de la matière supplémentaire quant à la conception des panneaux.

Toutefois, il est fréquent que la remémoration de souvenirs et le partage d’anecdotes passent au premier plan, avant l’élaboration de l’exposition. Etant moi-même une habitante du quartier de Silagne, le collectif en a alors saisi l’occasion pour me raconter et m’expliquer avec passion son fonctionnement de l’époque et son évolution :

- « *Avant, le tram il ne s’arrêtait pas, il ralentissait et on devait courir pour l’avoir ! Tu imagines ?* »

⁹³ MELE P., (2004) « Habitants mobilisés et devenir d’un espace patrimonial ? » *Patrimoine et aménagements urbains*, n°3, p.223-230. <https://journals.openedition.org/geocarrefour/734#tocfrom1n1>.

⁹⁴ Le collectif est constitué d’une dizaine d’anciens ou d’actuels habitants du quartier de Silagne. Tous sont des retraités. Deux femmes font partie du collectif.

- « *Donc là tu vois, c'est l'église il y a 50 ans. Elle a changé hein !* »
- « *Et en fait, cette place elle est sous forme de rond-point, car avant c'était un cercle ou l'on faisait demi-tour.* »
- « *Donc les garçons devaient monter la rue jusqu'à Ballavie pour nous voir. C'était là où tout le monde se retrouvait. C'est là que les couples se formaient. Nous on n'avait pas besoin de toutes vos applications de rencontre là.* »
- « *Tu vois, tu prends le tram tous les jours ici, mais tu ne savais pas ! Ce n'est pas car on habite dans un quartier que l'on connaît l'histoire des lieux que l'on fréquente, et c'est bien dommage... ils devraient vous apprendre ça à la fac plutôt !* »

J'ai instantanément constaté que ce partage de moments personnels, qu'ils ont vécus durant leurs jeunesse, leurs tenait énormément à cœur. Ils sont heureux d'indiquer le déroulement de leur vie de l'époque, en réalisant des comparaisons avec les années actuelles. Cet aspect convivial du « projet mémoire » est donc considérablement important. Un de ses participants a d'ailleurs indiqué qu'il apprécie fortement se « *remémorer d'anciens souvenirs du quartier en discutant avec [s]es collègues. C'est un plaisir de se retrouver chaque semaine* ».

1.3 Des habitants au cœur du projet

En réalisant intégralement les panneaux de l'exposition en autonomie, ce collectif d'habitants est reconnu comme étant fortement indépendant. Cette autogestion du projet est une volonté manifestée par le directeur du centre social de Silagne, qui porte une attention particulière à ce que les habitants soient acteurs de leur projet. Il accorde en effet une grande importance à ne leur imposer aucune règle ou restrictions, n'oubliant pas que les personnes les plus légitimes à la constitution de l'exposition, sont les participants du projet eux-mêmes. C'est donc naturellement que le directeur leur a laissé carte blanche, se positionnant en retrait. Il peut de ce fait, quant à lui, gérer les prises de rendez-vous et les demandes de financements, restant toutefois à la disposition des habitants en cas de besoin.

C'est alors avec gaieté que le collectif de seniors s'est saisi du projet, en faisant preuve de nombreuses initiatives, apportant chaque semaine de nouvelles idées et remarques :

- « *Et si on retournait aux archives municipales ?* »
- « *Il faut qu'on établisse une liste des informations manquantes ou à vérifier.* »
- « *Créer des catégories selon les thématiques, ça ne serait pas plus simple ?* »
- « *J'ai eu une idée, on pourrait mettre le paragraphe du panneau n°2 à la fin du premier, afin d'accentuer le lien entre les deux.* »

- *« Mais sinon, pourquoi on n'organiserait pas un truc, nous ? Vous en dites quoi ? Une rencontre, comme ça tout le monde se réunit, on pourrait leur présenter notre projet. »*

En outre, cette force de proposition dont font preuve les habitants n'a pas cessé lors de la présentation et de l'explication de leur projet au designer, chargé de mettre numériquement en forme les panneaux qu'ils auront préalablement constitués. A ce propos, le professionnel a considérablement insisté sur le rôle minoritaire qu'il allait exercer quant à la mise en œuvre de l'exposition, puisqu'il va simplement mettre en harmonie et en cohérence le travail fourni par le collectif, afin de le valoriser. Il a ainsi répété à de multiples reprises :

- *« C'est vous qui me dites, je fais ce que vous voulez. »*
- *« C'est vous qui décidez, vous voulez faire comment ? »*
- *« Je ne veux vraiment pas dénaturer votre travail et ce que vous avez cherché à mettre en avant, c'est pour ça que je vous pose ces questions, pour être certain de bien comprendre vos intentions et de les valoriser. »*
- *« Moi, mon but, ce n'est absolument pas de changer tout ce que vous avez fait, au contraire, je veux rester fidèle à votre travail. »*

Il leur a également fait part de suggestions et propositions que le groupe a adoptées, les trouvant pertinentes, comme insérer des phrases d'accroche en guise de titre de chaque paragraphe, ou rendre les panneaux plus attractifs en incluant des témoignages, prenant la forme de verbatims.

De surcroît, ce collectif du « projet mémoire » est le projet le plus participatif du centre social de Silagne, c'est pourquoi, en association avec le groupe d'habitants travaillant sur les transformations actuels du quartier, ils ont déposé un projet de « Fonds de participation des habitants » auprès de la fédération des centres sociaux Loire et Haute-Loire. Ce « Fonds de participation des habitants » permet d'obtenir une aide financière d'un maximum de 1500 euros, afin d'encourager et d'accompagner des collectifs d'habitants à mettre en place un projet sur leur quartier. La seule condition pour prétendre à ce soutien est de présenter le projet devant une commission, en étant au minimum trois habitants du quartier. C'est ainsi que deux personnes du « projet mémoire » du centre social de Silagne, accompagné de deux personnes du projet sur les enjeux du quartier d'aujourd'hui, sont allées expliquer leur projet à la commission de « Fonds de participation des habitants », et ont obtenu le financement maximum. Les membres du jury de la commission ont en effet été très intéressés par le projet, valorisant son aspect intergénérationnel et sa visée culturelle, historique et artistique.

1.4 Un cadre formel diminuant la participation ?

Les premières rencontres du collectif étaient assez souples, dépourvues d'un quelconque cadre régulant leurs déroulements. Outre devoir se mettre d'accord sur le choix des photos à insérer dans les panneaux, afin de les scanner par la suite, le groupe, restreint à trois personnes durant le commencement du projet, avance plutôt lentement quant à sa conception. N'ayant pas encore défini de façon détaillée et concrète la forme et le contenu qu'allait prendre l'exposition, le projet a ainsi stagné durant plusieurs semaines. Le directeur du centre social ne maintenant qu'un faible lien avec le groupe, étant très peu présent lors de leurs venues, car souvent en réunion ou en rendez-vous extérieur, les anciens habitants ont exprimé un sentiment de détachement de la part du directeur, ainsi qu'un manque d'investissement, renforcé par la faible présence de personnes lors des rencontres.

Toutefois, le changement de jour de leur retrouvaille a marqué un tournant quant à l'avancement de leur projet. Le groupe s'est aperçu que de nombreuses personnes étaient intéressées pour prendre part au projet, l'ennui étant le jour où celui-ci avait lieu, le mardi. En effet, entre rendez-vous médicaux, chorale ou garde de petits-enfants les jours de grève, le mardi posait problème aux seniors. Le collectif s'est alors retrouvé les mercredis⁹⁵, passant ainsi d'un nombre de participants oscillant entre trois et cinq personnes, à une dizaine. Ce changement a donné un nouvel élan au groupe, symbolisé par la conception du premier panneau.

Ils ont ainsi trouvé une organisation leurs convenants, se réunissant en premier lieu pour discuter et échanger sur la thématique du panneau concerné. Ainsi, ils maintiennent tout de même la convivialité des débuts, qu'ils apprécient. De surcroît, les discussions qui émanent de ces moments leur sont utiles, leur permettant de croiser les époques, chacun racontant des souvenirs d'années différentes. Par la suite, ils passent à la conception des panneaux, à l'aide des photos préalablement recueillies et choisis par les habitants présents, lorsque le projet avait lieu les mardis⁹⁶, et de textes explicatifs, rédigés collectivement.

Le directeur étant, lui aussi, grandement plus disponible les mercredis, le collectif ne manque pas de le solliciter, notamment pour des demandes d'impressions de textes et de photos.

⁹⁵ Le changement de jour de retrouvailles du collectif au mercredi a eu lieu après 5 semaines à se retrouver les mardis.

⁹⁶ L'avis des nouveaux membres a toutefois été demandé concernant le choix des photos à insérer, une consultation avec eux a eu lieu, afin que tous soit d'accord sur les éléments à mettre en avant.

Il se retrouve ainsi à rédiger numériquement de nombreux écrits, dictés par le groupe, afin d'ensuite les imprimer. Déléguer cette gestion numérique au directeur permet de ce fait aux anciens habitants d'uniquement se focaliser sur la conception des panneaux. Cette coordination leur permet d'être productif dans la réalisation de leur projet, mais aussi de permettre à tous les membres de coopérer. En effet, chacun contribue à sa manière, selon ses envies et ses « compétences d'usages⁹⁷ ». Le collectif se divise ainsi en plusieurs petits groupes ; l'un chargé de dicter les textes -écrits collectivement en amont- au directeur, un autre s'occupant de la mise en place et de l'agencement des photos sur le panneau, le dernier groupe étant chargé de réfléchir au positionnement des textes, afin qu'ils soient en concordance et en cohérence avec les photos. Les habitants mobilisent ainsi diverses compétences, rendant de ce fait leur participation concrète.

Nous pouvons nous demander si un projet participatif doit nécessairement signifier de laisser le collectif en autonomie totale. En effet, dans le cas du « projet mémoire » du centre social de Silagne, les habitants ont, paradoxalement, considérablement plus participé, en étant acteur du projet, lorsqu'un cadre et un suivi, ne serait-ce que minimum, était présent.

De même, on peut se questionner sur l'utilité, l'apport et les freins de la présence d'une personne ressource ou référente d'un groupe participatif. Jacques, un ancien habitant de Silagne et membre du projet, est au fil des séances de travail implicitement devenu cette personne, assimilé comme le porteur du projet, bien plus que le directeur du centre social. Il est vrai que c'est constamment lui qui indique les actions à effectuer au début de chaque rencontre. Il coordonne également leurs réalisations pour en assurer la cohérence. Ainsi, par habitude, le groupe attend fréquemment les indications de Jacques pour commencer l'élaboration des panneaux, jusqu'à demander :

- « *On fait quoi aujourd'hui, Jacques ?* »
- « *On attend que Jacques arrive pour commencer.* »
- « *Attends, je vais demander à Jacques ce qu'il en pense.* »

Toutefois, il n'est, dans le cas du projet mémoire de Silagne, pas problématique qu'une personne se distingue de par son comportement naturel de meneur d'un groupe. En effet, ce sont précisément les prescriptions et directives de Jacques qui stimulent le collectif. En

⁹⁷ FENEUIL A., (2015) « Mobiliser les « compétences d'usages » des habitants : le cas de la concertation du NPNRU de la Villeneuve d'Échirolles », Mémoire de master 1 recherches et études en information-communication, UFR LLASIC, 84 p. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01203045/document>.

l'absence de celles-ci, les membres sont davantage passifs, entraînant par conséquent un amoindrissement de leur participation.

De plus, Jacques prend continuellement en compte les avis, suggestions et opinions de chacun, ayant à cœur que l'ensemble des membres participent. Par conséquent, sa présence stimule le groupe et favorise leur force de propositions. « Dépasser la notion de participation pour envisager l'appropriation collective du projet⁹⁸ » s'avère alors nécessaire, permettant à tous les habitants de contribuer au projet.

Conséquemment, il n'existe pas d'obligations ou de mesures prédéfinies quant au déroulement et à l'organisation d'un groupe participatif, l'essentiel étant que les participants ne soient pas frustrés. Chacun s'engage selon ses envies, ses tempéraments et ses aptitudes, quel que soit le niveau d'investissement souhaité ou réalisable des individus. C'est le principe qu'applique le centre social de Silagne, puisqu'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer participe au « projet mémoire », ce qui peut, à première vue, sembler paradoxal, du fait que ce collectif consiste justement à témoigner de l'histoire du quartier. Si cette habitante avait effectivement, durant ses premières venues, davantage un statut d'accompagnante de son mari que de participante active, elle a su au fil des rencontres du collectif trouver sa place, prenant de plus en plus la parole. Elle s'est naturellement attribué le rôle d'assistante, en découpant toutes les photos et les textes que le directeur imprime pour le groupe, ce qui leur fait gagner énormément de temps. Ainsi, lorsque cette habitante a indiqué « *Mais moi, je ne sers à rien, en fait* » à l'un des membres du collectif, constatant qu'elle ne prenait part aux échanges concernant le contenu d'un des panneaux, celui-ci lui a alors répondu :

« Tu plaisantes ! Depuis tout à l'heure tu jettes à la poubelle les papiers, et tu aides à découper les textes ! Et puis rien que ta compagnie, ta présence, c'est ta façon à toi de participer au projet ».

La réponse de cet habitant rejoint l'idée démontré par Joëlle Zask⁹⁹, qui explique que chaque individu est en capacité d'apporter sa propre contribution, pouvant de ce fait prendre part à un projet d'une manière qui lui est singulière.

⁹⁸ GRAIZON A., (2019) « De la participation à l'appropriation. La question de la gouvernance de projet », *Le Sociographe*, n° 68, p. 25-36. P.32 : <https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2019-4-page-s25.htm>.

⁹⁹ ZASK. J., (2011) *Participer : essai sur les formes démocratiques de la participation*, Lormont, Le Bord de l'eau, 328 p.

Le « projet mémoire » du centre social de Silagne, dont la revalorisation du passé, au travers la production de panneaux commémoratifs du quartier, est l'intention première, représente également un espace convivial, de rencontre et de sociabilité, très apprécié par les habitants. Cette fusion entre aspects informel de la participation, caractérisé par l'échange et la remémoration de souvenirs du passé, et une contribution plus active, distingué par l'intermédiaire de la création de panneaux, apporte une valeur ajoutée au projet et contribue à la coopération et la collaboration entre ses membres, qui sont libres de participer au projet selon la façon qui leur convient le mieux.

Encadré méthodologique : Ma posture au sein du « projet mémoire ».

J'ai endossé des postures différentes selon les deux étapes du projet mémoire, à savoir le choix des photos, lorsque le projet avait lieu en petit comité, les mardis, et la conception des panneaux, lorsqu'il se déroulait en plus grand groupe, les mercredis.

Durant la première partie du projet, ma conduite consistait à être présente lors des échanges qu'entretiennent les anciens habitants de Silagne, se remémorant des souvenirs, tout en sélectionnant les photos qu'ils souhaitent intégrer aux panneaux. J'adoptais alors avant tout une posture d'écoute et d'observation, puisque je ne participais que très rarement aux discussions, n'ayant pas d'anecdotes historiques à raconter. Ma présence, bien que passive, a toutefois contribué à l'expression des habitants, et par conséquent, à leur participation. En effet, elle leur donnait l'occasion de m'expliquer l'évolution et l'histoire du quartier de Silagne, dont je suis moi aussi une habitante.

Toutefois, j'ai activement et pleinement participé au projet lors de l'étape de la création des panneaux. Au-delà de l'observation participante, j'étais un membre à part entière du collectif, contribuant à l'élaboration des panneaux. Je m'occupais ainsi de tous les aspects matériels et logistiques, tels que coller les photos, inscrire la date et leur provenance sur des feuilles dédiés, ou encore aider les habitants à harmoniser les panneaux afin que l'ensemble soit cohérent. Lorsque le directeur devait s'absenter les mercredis, j'étais chargé d'écrire et d'imprimer les textes dictés par le collectif. De ce fait, pris dans l'action du projet et étant fréquemment sollicitée par les habitants, j'en oubliais même mon statut et ma posture initiale de « stagiaire observatrice », ne regardant plus où est ce que la participation se jouait au sein de cet espace. Cependant, le fait que je sois une participante du projet au même titre que les

habitants m'a justement permis de saisir et de discerner les modalités et les caractéristiques de participation de cet espace, que j'ai personnellement et activement expérimentée et vécue.

2. Le « Café des parents »

Concept connu et répandu dans de nombreux centres sociaux, les « café des parents » diffèrent pourtant d'une structure à l'autre. Bien qu'utilisant la même appellation ; la visée, le format et l'agencement de ces espaces varient selon l'intention recherchée et attendue par l'équipe du centre social, le type de public fréquentant la structure ou encore les caractéristiques du quartier où elle est implantée. De même, la fréquence du déroulement de ces lieux et les thématiques abordées fluctuent en fonction des centres sociaux. Cependant, « tous ont néanmoins comme point commun – outre le fait de servir des boissons – d'être des lieux de libre parole¹⁰⁰». En effet, le café représente un lieu de vie, un espace de parole, un endroit où l'on peut s'exprimer. Il est bien souvent le lieu où l'on se donne rendez-vous pour discuter ou pour échanger avec une personne que l'on n'a pas vue depuis un long moment. Favorisant également la socialisation et la sociabilité, le café est un endroit convivial, où l'on s'y rend afin d'oublier nos inquiétudes et nos préoccupations du quotidien. Toutefois, les cafés sont également les lieux privilégiés permettant la confession, les serveurs et barmans se retrouvant bien souvent à écouter les problèmes personnels de leurs clients, accoudés aux comptoir.

C'est pourquoi je me suis intéressée au « café des parents » du centre social de Silagne, qui lie ces deux aspects des cafés, la convivialité et la libération de la parole¹⁰¹. De plus, cet espace, co-construit avec les habitants, révèle une manière de participer informelle et implicite.

2.1 Un espace construit au fil du temps, des envies et des besoins

Le « Café des parents » du centre social de Silagne est un espace d'accompagnement, de rencontre et d'échanges autour des questions principalement relatives à la parentalité, l'éducation et la scolarité, mais également concernant la confiance en soi, les loisirs et les problèmes du quotidien rencontrés par les participants.

¹⁰⁰ MARILLER N., (2019) « Préface », in : MARCELLI D. *Les Cafés des parents®. L'intelligence du collectif*. Toulouse, Érès, 144 p. P.7 : <https://www.cairn.info/les-cafes-des-parents--9782749265391-page-7.htm>.

¹⁰¹ Je m'attarderais au cours de cette partie principalement sur l'espace d'expression que représente le café des parents. Son aspect convivial sera quant à lui développé dans la partie « 1.1 » de ma troisième grande partie.

Se déroulant tous les vendredis matin, hors vacances scolaires, ce lieu est ouvert à tous les parents ou en devenir, qu'ils soient adhérents ou non au sein du centre social. Une quinzaine de « participants réguliers¹⁰² », la plupart habitant le secteur de Silagne, fréquente cet espace, même si, en moyenne, une dizaine de personnes sont présentes lors de chacun des cafés des parents. Le nombre de participants varient donc d'une semaine à l'autre, en fonction des disponibilités et des envies de chacun. Au vu du jour où se déroule ce café des parents, la grande majorité d'entre eux sont sans emploi. Toutefois, certaines personnes exerçant une activité professionnelle se rendent tout de même dans cet espace, lorsqu'elles sont en arrêt de travail, en congé, ou travaillent à mi-temps. Aucun engagement n'est attendu de la part des participants, qui sont libres de fréquenter ce lieu selon la fréquence qu'ils le souhaitent.

Cet espace a été créé après que les familles en aient exprimé la volonté, le désir et le besoin, lors des sorties familiales. Elles ont précisément fait part au référent famille de leur souhait de discuter et d'échanger avec d'autres parents sur des thématiques liées à l'éducation. Celui-ci ayant également identifié et repéré ce besoin d'échange exprimés par les familles, qui comme l'indique Manuel Boucher, s'interrogent et s'intéressent de plus en plus aux « problématiques relatives à la parentalité¹⁰³ », a donc mis en place un espace, devenue formel, identifié et repéré au fil du temps, dédié à la discussion autour de cette thématique.

C'est ainsi qu'à débuté le « café des parents », qui s'est formé petit à petit. Les règles et le cadre de celui-ci se sont en effet constitués au fur et à mesure, de façon tacite. Le respect de la confidentialité est la plus importante, c'est pourquoi aucun compte rendu n'est effectué, il n'y a donc pas de traces écrites des échanges qui ont lieu au sein de cet espace. Le référent famille, en charge de l'animation et de l'encadrement de ce temps d'expression, rappelle et insiste d'ailleurs à chaque début d'un café où sont présente de nouvelles personnes cette prescription, afin de les en informer. Au-delà de l'aspect réglementaire, cette précision aux participants inhabitués a pour but de les rassurer, en leur signalant que leur parole ne sortira pas de cet espace.

Au fil des café des parents et en vue de leur fréquentation grandissante, des intervenants sont désormais sollicités de temps à autres, pour animer cet endroit et ainsi permettre aux habitants d'échanger sur des thématiques spécifiques.

¹⁰² Ces « participants réguliers » ont entre 35 et 45 ans en moyenne. Leurs enfants, eux, ont entre 6 mois et 18 ans.

¹⁰³ BOUCHER M., (2011) *Gouverner les familles. Les classes populaires à l'épreuve de la parentalité*, Paris, L'Harmattan, 474 p.

2.2 Un « Café des parents » composé uniquement de mamans ?

Ce « café des parents » est en réalité un « café des mamans », puisqu'aucun père n'y est présent¹⁰⁴. Toutefois, ce café exclusivement féminin est très apprécié, car les mamans peuvent ainsi parler librement de sujets qu'elles n'oseraient pas aborder devant des hommes -autre que le référent famille¹⁰⁵- comme la sexualité, les règles, la religion ou les difficultés conjugales.

À l'origine, la mixité de ce café était pourtant recherchée. Cependant, au fil du temps, au vu des thématiques discutées au cours de cet espace, et des besoins et envies énoncés par les mères fréquentant le café, l'équipe du centre social, après échange et consultation auprès des participantes, a constaté que ce café des parents « *perdrait de sa richesse si des hommes y étaient présents*¹⁰⁶ ». En effet, par honte, gêne, retenue, pudeur et timidité, les femmes ont indiqué qu'elles apporteraient beaucoup moins de matières, voire même qu'elles ne fréquenteront probablement plus ce lieu, si des hommes le fréquentaient également. Toutefois, la présence des pères au café des parents n'est pas fondamentalement proscrite, des séances particulières pouvant être envisagées avec eux.

Cet espace, marqué par une non-mixité de genre totale, relève d'une situation d'entre-soi de personne partageant un même vécu. En effet, « la notion d'entre-soi désigne le regroupement de personnes aux caractéristiques communes¹⁰⁷ ». Dans le cas du café des parents du centre social de Silagne, les participantes ont en commun deux caractéristiques, celle d'être des femmes, et celle d'avoir un ou plusieurs enfants, soit le fait d'être mères. Le fait que ces adhérentes aient des expériences de vie similaires en tant que femme, et plus particulièrement de maman, facilite la discussion et le partage de savoirs, puisque « l'homogénéité d'un groupe peut favoriser le partage d'expérience commune¹⁰⁸ ».

Précisément, au-delà du caractère de non-mixité, l'intention première d'un espace d'entre-soi, ou d'un groupe de parole, est de rassembler des personnes partageant des questionnements

¹⁰⁴ Puisque ce café est uniquement fréquenté par des femmes, nous utiliserons par conséquent le féminin durant la suite de cet écrit.

¹⁰⁵ Le référent famille, qui est un homme, assiste et participe à l'ensemble des matinées du café des parents.

¹⁰⁶ Propos énoncés par le référent famille, lors de l'entretien que j'ai réalisé avec lui.

¹⁰⁷ TISSOT S., (2014) « Entre soi et les autres », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°204, p.4-9. P.5 : <https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2014-4-page-4.htm>.

¹⁰⁸ GARNIER J., NEVEU C., NEZ H., (2023) *Le pouvoir d'agir dans les centres sociaux : reconfigurations militantes et professionnelles*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 366 p, P.131.

similaires : « Un groupe de parole est constitué par un regroupement de personnes, toutes concernées par au moins une préoccupation commune, à un moment donné de leur vie¹⁰⁹ ». Didier Fassin précise que la plupart du temps, la similitude des préoccupations et des inquiétudes abordées par les membres des groupes de parole relève de « souffrances quotidiennes¹¹⁰ » invisibilisées, ressentis par les participants.

Néanmoins, l'équipe du centre social de Silagne se questionne actuellement sur la place des hommes dans le centre social, en réfléchissant à la mise en place d'un espace à leur destination, certainement informel, au sein des nouveaux locaux de la structure. Si de nombreux groupes d'entre-soi sont en effet caractérisés par le fait d'être exclusivement féminin, notamment en ce qui concerne les « cafés des parents », certains espaces sont également dédiés aux hommes, comme le « café des habitants » du centre social de Tours, fréquenté en grande majorité par des hommes¹¹¹.

Par conséquent, la façon dont les espaces de participation au sein des centres sociaux sont désignés, et définissent ainsi un public, dépend du type de personne fréquentant la structure, de leurs caractéristiques, besoins et envies. Les réflexions, recherches et expérimentations concernant les espaces de non-mixité dans les centres sociaux sont toutefois d'actualité et se développent ces dernières années. Un atelier intitulé « Non-mixité et groupes de pairs : l'exemple de groupe de femmes dans les centres sociaux » a d'ailleurs été animé le 12 mai 2023 à Lille, lors du 9^e congrès de la FCSF. Les participants de cet atelier se sont demandé « comment concilier, dans les centres sociaux, l'objectif de mixité sociale avec des espaces « non-mixtes » ou « groupe de pairs » indispensable pour s'exprimer, prendre confiance, agir¹¹² ? ».

Au vu de l'évolution des personnes attendues et supposées au sein du café des parents de Silagne, faudrait-il par conséquent songer à modifier le nom de cet espace ? En effet, en plus du fait que « Café des parents » suggère que les papas soient également invités, ce nom ne représente pas la réalité de ce qu'il se vit au sein de ce lieu strictement féminin. Là encore, c'est une réflexion sur laquelle Pascal, le référent famille, s'interroge. Même si la majorité des participantes de ce café appelle entre elles cet espace « café des mamans », Pascal est réticent

¹⁰⁹ RAYBAUD-MACRI F., (2017) « Le groupe de parole. Un soutien thérapeutique », *Les Cahiers Dynamiques*, n°71, p. 162-166. P.163 : <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-dynamiques-2017-1-page-162.htm>.

¹¹⁰ FASSIN D., (2004) *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*, Paris, La Découverte, 204 p.

¹¹¹ Pour plus d'informations sur ce « café des habitants », se référer à la page 62 de l'ouvrage *Le pouvoir d'agir dans les centres sociaux : reconfigurations militantes et professionnelles* (2023).

¹¹² La liste des ateliers réalisés lors du congrès est disponible sur le site de la FCSF : <https://congres.centres-sociaux.fr/les-ateliers/>.

à l'idée de le renommer ainsi, car c'est une appellation qu'il considère comme réductrice au statut parental, même si effectivement, c'est la thématique principale des échanges de ce lieu. Toutefois, la qualification de cet endroit en tant que « café des femmes » ne correspond pas pleinement non plus à sa définition, puisque cette dénomination supposerait pertinemment que l'on traite des sujets autres que la parentalité.

Nous pouvons donc constater qu'une modification de nom s'avère quelque peu difficile, au vu des nombreuses interrogations et problématiques que suscite chacune des propositions énoncées par le centre social de Silagne. De plus, l'appellation de cet espace représente uniquement un aspect formel et officiel, le contenu de celui-ci étant expliqué et indiqué oralement.

2.3 Un espace d'expression libérateur

Pour ces mamans fréquentant le café des parents, cet espace d'extériorisation apparaît comme un lieu de ressource, dans lequel elles peuvent s'exprimer librement et sans jugements, tout en étant écoutée, soutenue et comprise.

En effet, d'après Didier Fassin¹¹³, la parole se libère plus aisément dans les lieux d'écoutes. Ainsi, cet espace d'écoute et d'expression que représente le café des parents facilite une parole libératrice et bienfaitrice. Comme de nombreux autres groupes de parole, la confidentialité des propos et des échanges qui ont eu lieu au cours du cafés des parents de Silagne représente un principe fondamental, auquel les participantes doivent pleinement adhérer. Cette caractéristique essentielle, notamment connu et identifié lors des groupes de parole dédiés aux alcooliques anonymes, qui s'est au fil du temps développé et élargie à d'autres domaines, secteurs et type d'espace de parole, contribue à l'expression d'émotions et de sentiments intimes, également facilité par la grande bienveillance dont font part toutes les participantes entre elles. Ce lieu est désormais identifié par de nombreux acteurs locaux et habitants du quartier comme un espace où la liberté d'expression et le témoignage d'expériences personnelles en sont les maîtres-mots, comme en témoigne Pascal, le référent famille : « *Il s'est vraiment créé une confiance dans ce groupe, c'est vraiment un endroit où l'on peut s'exprimer librement de toute sorte de sujets, il se dit des trucs vraiment intimes et personnels* ».

¹¹³ *Op cit.* FASSIN D., (2004) *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute.*

Pour certaines mamans, cette matinée est d'ailleurs très attendue¹¹⁴ :

- « *C'est mon rendez-vous quotidien, c'est écrit dans mon agenda, quand j'ai des rendez-vous à prendre, je dis que je suis pas dispo le vendredi matin, car je veux pas rater* ».
- « *Le café est une bulle dans ma semaine, je l'attends, ça me fait du bien, je partage des choses que je pensais être la seule à vivre* ».
- « *Quand tu viens là, tu repars allégé, c'est vraiment un espace qui aide, c'est mon moment à moi de la semaine que je ne veux surtout pas manquer* ».

Elles expliquent également qu'elles apprécient la régularité de ce café des parents, qui a lieu de manière hebdomadaire. Un espace comme celui-ci, nécessitant une relation de confiance entre tous les membres, serait effectivement plus difficile à maintenir s'il avait lieu mensuellement. Ce choix de temporalité peut d'ailleurs expliquer le succès du café des parents du centre social de Silagne, en comparaison à d'autres dispositifs similaires mis en place par divers centres sociaux d'Emile sur Loire, qui eux, se déroulent mensuellement.

Outre la possibilité pour ces mères d'extérioriser leurs ressentis, cet espace représente également pour elles l'occasion d'échanger sur leurs pratiques parentales et méthodes éducatives. Ainsi, ce partage d'expériences permet de transmettre des savoirs, idées, conseils et astuces, tel énoncé sur le site internet du centre social de Silagne : « *C'est un lieu d'échanges où les ressources de chacun peuvent générer un enrichissement réciproque* ». Toutefois, cet espace constitue également une manière pour les mamans de se rassurer personnellement, en prenant conscience qu'elles ne sont pas les seules à éprouver des difficultés avec leurs enfants. Le simple fait de s'apercevoir que les problématiques rencontrées sont partagées par d'autres personnes permet de déculpabiliser. C'est ce que pense Lydia, participante régulière du café des parents de Silagne :

« *Cet espace, c'est aussi l'occasion de se rendre compte qu'on n'est pas des mauvaises mères, qu'il y a pire, même si c'est bête à dire, mais le fait de comparer ça nous rassure, par exemple, on entend une maman dire que son enfant, il regarde la télé toute la journée, et ben nous on se dit bon bah moi ça va c'est que l'après-midi. Ou même sur notre vécu, quand on entend des gens dirent ce qu'ils ont vécu avec leurs parents, eh bien on se dit bon bah ça va, il n'y a pas que moi qui ai eu une enfance de merde¹¹⁵ ».*

¹¹⁴ Propos énoncés par trois mamans, au cours d'une discussion lors d'un des cafés des parents.

¹¹⁵ Propos énoncés lors d'un entretien avec Lydia, qui fréquente très régulièrement le café des parents.

Cet espace apparaît alors comme un lieu de « déculpabilisation », permettant de « rassembler des expériences jusqu’alors vécues isolément, et ainsi générer des solidarités¹¹⁶ ». La non-mixité de ce lieu accentue d’autant plus ce ressenti, puisqu’elle « suscite ou renforce un sentiment d’appartenance et de consolidation : avoir davantage de compréhension et de solidarité entre femme¹¹⁷ ».

2.4 Un espace co-construit

Le café des parents est perçu par le centre social de Silagne comme un espace co-construit, entre les membres qui le fréquentent et le référent famille. Cet endroit est ainsi participatif dans le sens où il est construit à partir des échanges et des discussions qui ont lieu durant le café. Ce sont les participantes qui font part des sujets qu’elles aimeraient aborder. Le choix des thématiques des prochaines séances ou des intervenants se fait ainsi en fonction des problèmes, débats et questionnements des participantes durant le café.

Par exemple, lors de nombreux cafés, les mamans ont à de multiples reprises évoquées le fait qu’elles ne savaient pas comment occuper leurs enfants sans utiliser d’écrans, discutant entre elles de leurs inquiétudes quant aux temps importants qu’ils y passent dessus. Au cours des conversations, elles ont indiqué qu’elles aimeraient connaître des astuces et des conseils leur permettant de régulariser et de limiter l’accès aux écrans de leurs enfants, sans entraîner d’énervement de leur part. Par suite, Pascal a programmé une intervention sur la thématique de l’exposition des enfants aux écrans, avec un chargé de mission d’éducation numérique, afin qu’il apporte outils et méthodes facilitant la gestion du temps passée sur les écrans.

La participation a donc lieu de manière implicite et n’est pas forcément visible du point de vue des mamans, puisque Pascal ne leur demande pas formellement les thèmes qu’elles souhaiteraient aborder lors des prochains cafés, d’autant plus qu’il obtiendrait certainement une minorité de réponses, dû à la spontanéité de l’interrogation. La sélection s’effectue en revanche de façon indirecte, dès lors que Pascal garde toujours ses « *oreilles grande ouvertes*¹¹⁸ » durant le café des parents, afin de noter le sujet de conversation des participantes. Il indique en effet :

¹¹⁶ CHARPENEL M., (2016) « Les groupes de parole ou la triple concrétisation de l’utopie féministe », *Éducation et sociétés*, n° 37, p. 15-31. P.15 : <https://www.cairn.info/revue-education-et-societes-2016-1-page-15.htm>.

¹¹⁷ PREVOST H., (2017) « Le militantisme et ses effets sur l’*empowerment* de travailleuses rurales au Brésil » *Cahiers du Genre*, n°63, p.45-66. P.59 : <https://doi.org/10.3917/cdge.063.0045>.

¹¹⁸ Propos énoncés par le référent famille, lors de l’entretien que j’ai réalisé avec lui.

« Moi je n'invente rien, je m'appuie vraiment sur ce qu'elles disent, et tout ce qu'on essaie de mettre en place, ce sont des choses dont elles ont déjà parlé lors des cafés des parents. Même si elles ne l'ont pas formulé en disant « je voudrais une intervention avec quelqu'un », mais ce sont des choses qui sont revenues plusieurs fois et qui ont été exprimées plusieurs fois. Même si ça n'a pas été dit clairement ».

En adoptant une posture d'écoute, Pascal se saisit ainsi des discussions informelles des participantes, qui révèlent davantage d'éléments que les demandes ou conversations précises, cadrées et formalisées. Didier Fassin, dans son ouvrage, *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*¹¹⁹, insiste sur la différence entre les personnes travaillant dans des lieux d'écoute, qu'il nomme les intervenants, comme des animateurs, des référents familles ou des éducateurs ; et les professionnels, comme des psychologues ou des assistantes sociales. Il explique que même si l'écoute est un savoir-faire, et que les intervenants doivent en être doté, ils sont uniquement là pour « entendre la souffrance¹²⁰ » des individus. Dans le cas du café des parents de Silagne, c'est justement le rôle de Pascal, qui « doit rester attentif à la dimension inconsciente, mais son rôle essentiel est de permettre à la parole de se libérer, et aux participants d'échanger, de s'entraider, de débattre¹²¹ ». Il s'agit alors de « partir du concret et de la vie des gens pour questionner et objectiver les difficultés qu'ils et elles rencontrent¹²² ». C'est ainsi au travers des échanges entre les participants qu'il pourra percevoir les thématiques des sujets qu'elles abordent et qui les intéressent.

De plus, ce sont précisément les mamans qui amènent les sujets qui leur tiennent à cœur lors des échanges. Elles sont donc actrices du déroulement du café des parents, qui s'adapte selon leurs envies et apports. Lors par exemple d'un exercice ludique d'introduction à l'intervention sur la thématique de l'exposition des enfants aux écrans, proposé par le chargé de mission d'éducation numérique, les participantes s'en sont instantanément saisies pour exprimer des situations de mal-être qu'elles ressentent et rencontrent dans leur vie personnelle.

¹¹⁹ *Op cit.* FASSIN D., (2004) *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute.*

¹²⁰ *Ibid.* P.24.

¹²¹ BRIAND E., (2017) *Le rôle du Café des Parents, un espace tiers où se construire et coéduquer. Le café, comme archétype d'une nouvelle manière de faire institution ?* Mémoire de master 2 Economie solidaire et logique de marché, Institut Catholique de Paris Faculté de Sciences Sociales et Economiques, 133 p. P.40 :

<https://prixdesmemoires.cjdes.org/wp-content/uploads/sites/2/2020/10/Briand-Emmanuelle-M%C3%A9moire-M2.pdf>.

¹²² GARNIER J., NEVEU C., NEZ H., (2023) « Saisir le politique des centres sociaux. Formes de participation et de pouvoir d'agir dans des espaces délaissés par les sciences sociales », *Participations*, n°1, p. 19-49, P.39 : <https://doi.org/10.3917/parti.035.0019>.

Chacun disposant d'une feuille de papier, le jeu consistait à énoncer à tour de rôle une affirmation commençant par « j'aimerais ». Si les autres membres étaient en accord avec celle-ci, ils déchiraient alors un bout de leur feuille pour le mettre au milieu de la table. Si l'intervenant, le premier a démarré cet exercice, a débuté avec une phrase très simpliste et classique, à savoir : « *J'aimerais qu'ils fassent plus chaud* », les phrases qui ont directement suivis de la part des mamans relevaient davantage de la sphère privée et étaient plus singulières. Elles ont ainsi affirmé :

- « *J'aimerais me sentir plus écoutée par ma famille.* »
- « *J'aimerais vivre dans un F4 et avoir plusieurs chambres pour les enfants, et au moins ils arrêteront de se bagarrer entre eux.* »
- « *J'aimerais que mes enfants ne vivent pas ce que moi j'ai vécu en ayant des parents séparés* ».
- « *J'aimerais prendre plus de temps pour moi* ».
- « *J'aimerais que mes enfants soient épanouis* ».

Cet exemple confirme que le café des parents représente un espace propice à l'expression, ce à quoi les participantes ne manquent pas de rappeler en mettant au cœur des séances des problématiques qui leur sont propres, même lorsqu'un intervenant est présent, ou dans le cadre d'un exercice constituant justement une médiation et une transition, afin de permettre aux participantes de se livrer et contribuant à leur expression.

2.5 Un espace contribuant à la valorisation de l'estime et de la confiance en soi

Le café des parents offre également l'occasion pour ses participantes de prendre conscience qu'elles possèdent des connaissances et des compétences. Se positionnant en tant que médiateur, le référent famille les aide à se rendre compte qu'elles disposent, contrairement à ce qu'elles pensent, des savoirs faire, mais aussi des savoir être. Il leur indique par exemple que le fait d'être polyglotte représente une qualification enrichissante. L'intérêt étant qu'elles parviennent à réaliser qu'elles sont légitimes à exercer un emploi. Lors des débuts du café des parents, le métier d'assistante maternelle était fortement idéalisé par les habitantes. Pascal en a donc fait intervenir une, afin qu'elle puisse témoigner et expliquer avec précision sa profession auprès des mamans présentes au café. A la suite de ces interventions, huit d'entre elles ont réalisé la formation permettant de devenir assistantes maternelles. Si pour la majorité de ces mamans, après avoir exercé cette profession durant un certain temps, ont été désenchantées par la réalité du métier ; toutes travaillent aujourd'hui, que ce soit en tant qu'auxiliaire puéricultrice,

qu'infirmière, ou encore au sein d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)¹²³.

Nous ne pouvons naturellement pas énoncer que c'est grâce au café des parents que ces femmes possèdent désormais un emploi, mais cet espace a toutefois exercé un rôle important quant à leur processus de conscientisation¹²⁴ de leur capacité à pratiquer un emploi. Elles ont en effet pu « prendre progressivement conscience de leur capacité d'action, en dépassant leur sentiment initial de peur et d'impuissance¹²⁵ ». Ainsi, le café des parents du centre social de Silagne permet à ses membres de favoriser leur émancipation et autonomie, en insistant sur leurs capacités d'entreprendre et d'apprentissage, de façon similaire au concept d'empowerment, (voir encadré n°2), qui est un processus de construction du pouvoir d'agir et d'acquisition, s'appuyant sur une expérience individuelle et collective.

Encadré n°2 : L'Empowerment

La notion d'empowerment a émergé aux Etats-Unis, dans un contexte de luttes sociales. L'intervention sociale a été l'un des 1^{er} champs où ce concept a été théorisé dans ce pays, à la fin des années 1970. Les militantes féministes engagées dans des associations américaines ont également grandement contribué au développement de cette notion. Ce n'est qu'au cours des années 2000 que ce concept apparaît en France, sa traduction étant difficile. Le terme empowerment représente en effet une « double dimension¹²⁶ » celle d'un état, le pouvoir, indiqué par « power », la racine du mot ; et celle désignant une action, signifiée par un processus d'apprentissage permettant d'accéder à ce pouvoir. C'est pourquoi les définitions françaises de cette notion sont polysémiques et diverses, ne correspondant pas à l'équivalence américaine. La définition proposée par Bacque et Biewener semble être celle qui correspondrait le plus à

¹²³ Exerçant désormais une activité professionnelle, ces femmes ne fréquentent donc plus le café des parents.

¹²⁴ Paulo Freire définit la conscientisation comme « le processus qui permet de rendre conscient de quelque chose, d'introduire quelque chose à la conscience ou de conduire à la prise de conscience ». FERRER C., Allard R. (2002). La pédagogie de la conscientisation et de l'engagement : pour une éducation à la citoyenneté démocratique dans une perspective planétaire : deuxième partie. *Éducation et francophonie*, n°2, p. 96–134. P.99 : <https://doi.org/10.7202/1079528>.

¹²⁵ NEZ H., (2017) « La politisation par l'occupation. Pratiques quotidiennes et trajectoires d'**empowerment** dans un squat madrilène », *Politix*, n° 117, p. 63-89. P.78 : <https://www.cairn.info/revue-politix-2017-1-page-63.htm>.

¹²⁶ BACQUE M-H., BIEWENER C., (2013) *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte, 160 p.

l'idée exprimée par ce terme américain, à savoir : « Un processus par lequel un individu ou un groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action, de s'émanciper¹²⁷ ».

Pour que ce processus d'émancipation soit réalisable, il est important que les participantes soient considérées comme des personnes porteuses de savoirs, disposant de capacités d'actions, afin que le sentiment d'infériorité dû à la fausse représentation et vision qu'elles ont vis-à-vis d'elles-mêmes soient déconstruits. Il est de ce fait essentiel que ces femmes se sentent soutenues et accompagnées par le référent famille, et plus généralement par l'équipe du centre social. C'est pourquoi travailler « avec » les habitants plutôt que « pour » eux est une nécessité, tout comme « mettre l'accent sur leurs réussites et leurs opportunités¹²⁸ » au lieu de se focaliser sur leurs difficultés et faiblesses, ce qui favorisera ainsi le développement de leur « capacité¹²⁹ ». C'est la posture qu'adopte Pascal, qui se place sur un pied d'égalité avec les participantes du café des parents :

« Moi je suis qui pour leur dire : « il faut faire ça comme ça », surtout concernant la parentalité, non on est tous au même niveau, je les accompagne, les invite à réfléchir sûr, à prendre conscience que, mais à aucun moment je leur dirai quoi faire ou apporterai un jugement où elles sentiront cette relation hiérarchique ».

Il ne s'agit pas d'appréhender l'espace du café des parents comme une approche solution, dans laquelle une personne va intervenir pour aider les individus qui le fréquentent, mais bien comme un lieu encourageant le développement de leur pouvoir d'agir. Yann Le Bossé indique que les professionnels doivent ainsi passer d'une « posture de sauveur » à une « posture de passeur¹³⁰ ». Pour lui, le développement du pouvoir d'agir correspond à un « processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elle-même leurs proches ou la collectivité à laquelle elles s'identifient¹³¹ ».

¹²⁷ *Ibid.* P.54.

¹²⁸ AVENEL C., (2017) « Construire les politiques sociales avec les personnes accompagnées : la participation en attente d'un modèle d'intervention collective », *Vie sociale*, n°19, p.51-71. P.65 : <https://doi.org/10.3917/vsoc.173.0051>

¹²⁹ SEN A., (2010) *L'Idée de justice*, Paris, Seuil, 558 p.

¹³⁰ CHAILLOU A., MULLENHEIM A., (2018), « Le pouvoir d'agir à la rescousse », *Revue Projets*, n°363, p. 68-73, P.71 : <https://doi.org/10.3917/pro.363.0068>.

¹³¹ LE BOSSE Y., (2012) *Sortir de l'impuissance : invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, Ardis. Tome 1 « Fondements et cadres conceptuels », 327 p, P.232.

Ce processus de développement s'effectue au rythme de chacun. On peut constater une réelle évolution de l'émancipation et la prise d'assurance des mamans du café des parents. En effet, tel l'indique Marie Hélène Bacqué, « le pouvoir d'agir articule une dynamique individuelle d'estime de soi¹³² ». Si durant leur premières fréquentations de cet espace, elles étaient timides et renfermées, elles ont su prendre une grande place par la suite, en accomplissant des actes qu'elles auraient jusqu'alors pensés comme inimaginables. Pascal éprouve à ce propos une grande fierté face au constat que ces mères, qu'il a connues craintives et renfermées, ont eu le courage de prendre la parole devant une assemblée, lors d'une journée de la parentalité réunissant divers acteurs, tels que la CAF ou le REAAP¹³³.

« Lors des conférences, elles ont pris la parole devant 200 personnes. Le fait de prendre le micro, de poser des questions et tout, franchement c'était vraiment une fierté. Moi j'étais pas assis à côté d'elle lors de la conférence, mais quand elles ont commencé à parler, je les ai directement reconnus ; et bah ça m'a mis les poils de les entendre, j'étais très émue et fière d'elles, de voir qu'elles ont réussi à passer ce cap, et puis la transformation qu'elles ont eu c'est vraiment impressionnant ».

De plus, les chefs de services qui étaient présents lors de ces conférences ont demandé à intervenir au sein du café des parents du centre social de Silagne, afin de constater par eux-mêmes son déroulement et les interventions des participantes, dont la richesse de la matière et des éléments qu'elles ont apportés les ont étonné. Il est vrai que l'ensemble des professionnels qui sont intervenues lors d'un des café des parents ont été surpris de la qualité, de la richesse et de l'intensité des échanges, discussions et débats dont ont fait part les participantes, comme l'indique Pascal :

« Le groupe a bluffé les intervenants, qui pourtant étaient habitués à venir dans toutes sortes d'endroits, ils arrivent au centre social de Silagne ; ils avaient préparé plein de trucs, et au final ils en ont fait même pas la moitié. Et pourtant ils repartent et ils disent « mais oh là comment elles parlent, comment ça a rebondi, comment les échanges sont super riches ici ! ». Eux ils s'attendaient à sortir les rames, tu sais, dans les groupes comme ça d'adultes, où personne n'ose parler, et en fait, maintenant, il y a tellement un truc sécurisé qui s'est créé dans cet espace, qu'elles se permettent des choses ».

¹³² Propos énoncés par Marie Hélène Bacqué lors du 8^e congrès des centres sociaux à Lyon, le 22 juin 2013.

¹³³ Les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) regroupent diverses partenaires, acteurs locaux, bénévoles, professionnels, parents, collectivités et structures développant des actions de soutien à la parentalité.

Un professionnel ne devant par exemple initialement faire qu'une ou deux interventions sur la thématique de la laïcité au sein du café des parents s'est finalement retrouvé à intervenir une dizaine de fois, au vu des multiples discussions qu'ont amené les mamans. Ses interventions sont alors devenues permanentes, à raison d'une fois par mois, avec un élargissement de la thématique incluant également les questions d'intégration, d'assimilation ou de communauté. Cet intervenant s'est à ce propos exprimé, à la fin d'un des cafés qu'il animait :

« Qu'est-ce que c'est facile de venir travailler ici, t'as même pas l'impression de venir travailler, franchement ça change ! ».

De même, une psychologue invitée lors d'un des cafés a constaté :

« C'est incroyable de voir un groupe autant soudé et à l'aise, on ressent instantanément qu'il s'agit d'un groupe où il y a de la confiance ; et puis le fait qu'elles s'entendent toutes bien, qu'elles se connaissent pratiquement toutes, non vraiment ça change d'autres interventions que j'ai pu faire, là, la parole elle se libère d'emblée ».

Le café des parents constitue donc une opportunité pour les femmes de prendre confiance en elles, d'éprouver un « sentiment de réalisation de soi¹³⁴ », mais permet aussi aux intervenants de se rendre compte que des groupes dans lesquels les échanges se font naturellement et avec une immense facilité existent, ce qui bouscule leurs pratiques de travail habituelle.

Lieu de confiance, de confidentialité, d'écoute et de bienveillance, cet espace permet à ses participantes de s'exprimer et de se confier, au travers d'une dimension de solidarité, d'accompagnement et de transmission, afin d'appréhender au mieux la façon « d'être un bon parent¹³⁵ », pour reprendre l'expression de Claude Martin. Espace liant sphère individuelle et collective, privée et publiques, les mamans le fréquentant contribue à le développer et le co-construire, appuyés par le référent famille qui parvient à rendre cette forme de participation possible, tout en favorisant la prise de conscience du pouvoir d'agir des participantes.

¹³⁴ *Op cité.* NEZ H., (2017) « La politisation par l'occupation. Pratiques quotidiennes et trajectoires d'empowerment dans un squat madrilène », P.75.

¹³⁵ MARTIN C., (2014) *Être un bon parent : une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, 248 p.

2.6 Analyse réflexive sur le choix et la préparation de l'animation que j'ai réalisé lors d'un café des parents

Afin d'obtenir le point de vue et l'avis des habitants fréquentant le centre social de Silagne, sur des questionnements relatifs à la thématique de la participation, j'ai animé une matinée du « café des parents ». J'ai en effet voulu privilégier une animation groupée, dans un cadre et un espace connu des participantes, plutôt que des entretiens semis-directifs qui peuvent apparaître comme étant formels et officiels. De plus, mon intention était de créer des échanges entre les participantes, ce qui n'aurait pas été possible lors d'entretiens individuels.

Je me suis longuement questionnée sur la forme qu'allait prendre mon animation. Quel outil utiliser ? Doit-il être participatif ? Ce qui signifierait donc que les femmes participent à une animation participative sur la participation ? Comment adopter les questionnements que je voudrais traiter avec elles sous forme d'animations ?

Tout d'abord, j'ai pensé à effectuer un « débat mouvant ». Le fait de répondre aux questions posées de manière ludique, en se positionnant d'un côté ou de l'autre, m'est en effet paru judicieux, puisque les interrogations seraient ainsi perçues comme faisant partie d'un jeu. Toutefois, cette animation demande une organisation logistique en amont, au vu de l'agencement de la salle du café des parents, composée de longue table et de chaises, ce qui rend difficile la circulation des participantes. De même, les mères de familles voudront-elles rester durant 1h debout ? Tout compte fait, l'aspect qui m'a le plus restreint dans mon idée d'organiser un débat mouvant est le fait que les participantes soient influencées par le placement des autres, lors des affirmations énoncées. En effet, si l'une d'entre elles n'est pas d'accord avec la phrase affirmée, elle devra donc se rendre du côté du « contre », en suivant les délimitations réalisées lors du débat mouvant. Or, si elle constate que la très grande majorité des autres personnes se dirigent vers le « pour », elle pourra de ce fait se rétracter et s'y rendre également, afin de se fondre dans la masse et ne pas à avoir à justifier et expliquer son point de vue devant l'ensemble des participantes, ce qui n'est effectivement pas toujours évident.

J'ai ensuite eu l'idée d'organiser une « bourse aux idées », qui consiste à inscrire sur des papiers le plus de propositions de réponses ou de suggestions possibles, à une question, une affirmation ou un constat. Cependant, un des problèmes de cet outil d'animation est la barrière de la langue. Certaines des participantes du café des parents ne sont en effet pas très à l'aise avec l'écriture du français. Est-ce qu'elles écrivent dans une autre langue, et expliquent par la suite à l'oral ? Faudrait-il plutôt réfléchir à une alternative, où les suggestions sont faites

directement à l'oral ? Toutefois, que faire si aucune des femmes n'a d'idées et de propositions ? Si elles ne savent pas quoi écrire ? Ne vont-elles pas alors se sentir obligées et stressées d'écrire quelque chose ? Au vu de toutes ces interrogations et problèmes soulevés, j'ai donc rapidement abandonné l'idée de la « bourse aux idées ».

J'ai par la suite pensé à l'outil du « photolangage », qui aiderait les participantes à réfléchir et développer leurs opinions. En effet, au lieu de répondre spontanément et directement aux questions, sans temps de préparation préalable, le photolangage donne l'opportunité aux femmes de prendre un instant de réflexion avant de répondre à la question posée. Elles peuvent ainsi préparer mentalement la formulation de leurs phrases durant la sélection des photos qu'elles vont choisir. De plus, l'avantage de la présence des photos est la facilité d'utilisation des métaphores, en lien avec les images, appuyant les propos énoncés par les habitantes.

Néanmoins, je n'ai pas retenu cet outil d'animation, car l'étape de sélection des photos m'a posé problème. Je ne savais pas lesquelles choisir, ayant peur d'influencer et d'orienter les réponses de par ma sélection. De plus, je me suis rendu compte qu'il était difficile d'organiser un photolangage lorsque nous cherchons à obtenir des réponses à une question posées. Je pense en effet qu'il est plus simple d'utiliser cet outil pour recueillir des informations concernant une situation subjective, ou pour résoudre une problématique.

L'outil d'animation que j'ai finalement décidé d'utiliser est le concept des « phrases chocs », qui consiste à énoncer des affirmations volontairement provocantes, dans le but de susciter un débat. Une première problématique m'est alors apparue : comment m'approprier cet outil, étant donné que dans ma situation, ce ne sont pas des affirmations, mais des questions ? J'ai donc en somme reformulé mes questions sous forme de constats, ce qui s'est de plus avéré être plus pertinent.

Le choix des mots et la tournure des phrases ont également été une étape importante dans la construction et la préparation de mon animation. J'ai privilégié les phrases courtes avec un vocabulaire compréhensible, mais tout de même précis. Après m'être demandé si les participantes allaient être en mesure de comprendre le sens des expressions « pouvoir d'agir » ; « projets participatifs » ou « pouvoir de décision », je me suis aperçu que j'étais moi-même en train de sous-estimer les compétences des habitantes, alors qu'une de mes phrases porte justement sur le fait de valoriser leur expertise d'usage, qui est de plus l'un des aspects fondamentaux de l'espace du café des parents. En quoi elles ne seraient pas capables de comprendre les règles d'une animation et son contenu ? Je m'inquiète également de la quantité des éléments de réponses qu'elles vont apporter, de peur que ce ne soit pas suffisant, mais là

encore, pourquoi n'auraient-elles pas suffisamment de matière amenant à des discussions et des débats, sachant que durant les cafés des parents précédents, j'ai moi-même pu constater la richesse de la matière qu'elles ont apportés ?

J'ai donc sélectionné 8 phrases, à savoir :

- « Si l'on n'a pas une bonne estime de soi, c'est compliqué de s'investir dans quelque chose ou de participer à des projets. »
- « Je ne vois pas pourquoi ce serait à moi de faire des démarches ou des recherches pour un projet, alors que c'est le rôle des salariés, qui eux, sont payés pour le faire. »
- « Lors des projets participatifs, on n'aborde jamais des sujets conflictuels ou qui suscite le débat. »
- « Les salariés pensent que les habitants n'ont pas assez de compétences et de savoirs pour prendre part à des décisions. »
- « Lors des projets participatifs, on consulte simplement les habitants, mais ils n'ont pas de véritable pouvoir de décision. »
- « Être inscrit à l'activité fitness du centre social est une condition suffisante pour devenir membre du conseil d'administration. »
- « Je ne viens pas aux projets participatifs, car mes propositions ne sont jamais retenues. »
- « Lors des projets participatifs, on n'a pas le droit d'être en désaccord avec les autres participants. »

Ces phrases ont été écrites sur des bandes de papiers, pliées et mises dans un chapeau. Chacune leur tour, les mamans ont pioché une affirmation et l'ont lu à l'ensemble du groupe. Ce tirage donne ainsi un aspect ludique à l'animation, tout en permettant de faire participer les femmes en leur attribuant un rôle. Toutefois, cette façon d'énoncer les phrases ne me permet pas d'anticiper et de prévoir l'ordre des phrases, qui sera par conséquent aléatoire.

Une fois que toutes les habitantes ont pris connaissance de l'affirmation, elles devront voter à l'aide de petits cartons, préalablement distribués, afin de faire part de leur opinion concernant la phrase déclarée. Elles ont ainsi chacune des cartons de couleur rouge, jaune et vert en leur possession. Si elles placent devant elles le carton vert, cela indique qu'elles sont en accord avec l'affirmation, le rouge témoigne de leur divergence, et le jaune signifie qu'elles hésitent ou ne savent pas. Ensuite, elles expliquent leurs choix et points de vue, non pas nécessairement par un tour de table, mais en rebondissant sur les propos et les exemples donnés par chacune.

J'ai également dû réfléchir à la durée de mon animation. L'impossibilité d'anticiper la durée de celle-ci, est en effet une contrainte importante à prendre en compte. Elle durera plus ou moins longtemps selon la matière et les échanges apportés par les participantes, mais également selon le nombre qu'elles seront, ce qui ne peut pas non plus se prévoir à l'avance.

Dois-je instaurer un temps de réponse imparti préalablement défini pour toutes les affirmations ? Dans ce cas, que faire si des personnes n'ont pas eu le temps de prendre la parole ? Je prévois donc un temps de parole par personne ? Cela n'est pas envisageable, car ça signifierait donc réaliser un tour de table, ce que je veux particulièrement éviter. De plus, en fonction des affirmations, les échanges dureront plus ou moins longtemps.

Je prends alors conscience que j'ai prévu trop de questions (11 à l'origine) par rapport aux temps dont je dispose, à savoir, 1h30. Admettons en effet qu'il y ait 7 participantes, qui parlent chacune durant 5 minutes. Pour seulement une phrase, il se sera donc déjà écoulé 35 minutes ! Je réduis donc le nombre de mes affirmations, passant de 11 à 8. Je décide d'instaurer une durée limite de 12 minutes par affirmation, afin de cadrer un minimum le déroulé de l'animation, tout en sachant qu'il y aura des phrases qui nécessiteront plus de temps que d'autres, ce qui s'équilibrera. Ces 12 minutes me serviront ainsi de repère temporel, à titre indicatif, mais ne devront pas être respectées scrupuleusement.

Encadré méthodologique : Ma posture au sein du « Café des parents ».

Ma démarche et ma participation au sein de cet espace ont évolué au cours de mon stage. Si lors des premiers cafés des parents, je privilégiais une posture de simple observatrice, constatant et découvrant les aspects et les caractéristiques de cet espace, prenant de nombreuses notes sur mon carnet de terrain ; j'ai par la suite réajusté ma posture, en endossant une position d'observation participante. Mes annotations prises au cours du café des parents sont ainsi de moins en moins importantes, n'inscrivant plus que des verbatims significatifs et les thématiques des sujets de discussions évoquées par les participantes. Je participe alors davantage aux échanges avec celles-ci, prenant parfois la parole.

Lors des débuts de mon stage, je m'interrogeais précisément sur la démarche que je devais adopter. Dois-je prendre part aux discussions ? De quelle manière ? Quel est mon statut en tant que stagiaire ? Stagiaire-professionnelle, semblable au référent famille, ou stagiaire-habitante, semblable aux participantes ? J'ai donc lors des premiers temps adopté le

statut de stagiaire-étudiante et sociologue, me permettant ainsi de saisir et de comprendre le fonctionnement, déroulement et attendus de cet espace. Au fil du temps, constatant que le référent famille lui-même participait de temps à autre aux discussions, tout en conservant toutefois une certaine distance, maintenant sa posture de professionnel, je suis moi aussi petit à petit sortie d'une posture d'écoute exclusive. Avoir créé des liens avec certaines participantes a également contribué à ce que je sois moins sur la retenue. Étant en effet une habitante du quartier de Silagne, tout comme les mamans fréquentant cet espace, il m'arrive parfois de croiser l'une d'entre elles dans mon quartier, en dehors de mes heures de travail. Il me serait alors apparu paradoxal de ne pas échanger avec elles lors des cafés des parents, alors que je le fais naturellement dans d'autres espaces. De même, l'animation que j'ai réalisée a contribué à renforcer, par la suite, l'intensité de ma participation au sein de cet espace.

Cependant, je me suis interrogée sur ma légitimité à prendre part aux discussions. En effet, cet espace est dédié aux parents, or, je n'ai pas d'enfants. Cette contradiction m'est à première vue apparue comme représentant un frein à ma prise de parole. Toutefois, ayant deux petits frères au collège, et donc du même âge que les enfants de certaines mamans, j'ai néanmoins pu participer aux échanges, en me référant et donnant des exemples du vécu de mes frères, concernant par exemple la question de l'exposition des adolescents aux écrans ou de l'harcèlement au collège.

De plus, mes interrogations quant à ma posture à adopter révèlent des questionnements relatifs aux limites de la participation et à la conduite supposées du professionnel, qui doit parfois participer lui-même afin de faire participer les autres.

III. Le centre social, lieu propice à la participation ?

1. De multiples espaces contribuant à la participation des habitants

Quels sont les espaces créés par le centre social de Silagne favorisant la participation des habitants ? Sont-ils caractérisés par un registre spécifique de la participation ? En quoi ces espaces, constitués de multiples « projets participatifs », sont-ils liés entre eux ? « Les espaces participatifs produisent-ils, de manière autonome, leurs propres catégories de participation ?¹³⁶ » Comment se concrétise et se caractérise la participation des habitants au sein de ces projets ?

1.1 Des espaces conviviaux

Chacun des projets à destination des habitants proposés par le centre social de Silagne débute par un « accueil-café » d'une trentaine de minutes, laissant aux participants la possibilité d'arriver au cours d'une plage horaire. Cet accueil échelonné permet de progressivement s'immerger dans le cadre de l'activité. Il s'agit d'un espace intermédiaire, faisant office de « seuil ¹³⁷ ». Durant ce temps de transition, les habitants peuvent discuter de leur vie quotidienne autour de boissons chaudes et de viennoiseries¹³⁸. Ces moments informels et conviviaux ne sont, au premier abord, pas perçus comme relevant de la participation. Or, la sociabilité est un important facteur de participation, tel l'indique Laetitia Overney : « participer, c'est prendre part à la vie commune. Cela signifie s'associer dans un rapport de sociabilité¹³⁹ ». De plus, ces « espaces de rencontre conviviale¹⁴⁰ » favorisent la création de lien et le vivre ensemble, facilitant ainsi l'intégration des individus au sein du centre social. Ils contribuent également à « développer leur potentiel d'action¹⁴¹ », les incitant à fréquenter d'autres espaces de la structure, désignés comme ayant un registre participatif plus élevé. Toutefois, la présence des

¹³⁶ LAPLANCHE-SERVIGNE S., SA VILAS BOAS M-H. (2019) « Introduction. Les catégorisations des publics minorisés en questions », *Participations*, n°25 p. 5-31. P.10 : <https://www.cairn.info/revue-participations-2019-3-page-5.htm>.

¹³⁷ BERGER M., CHARLES J. (2014) « Persona non grata. Au seuil de la participation », *Participations*, n°9, p.5-36 : <https://doi.org/10.3917/parti.009.0005>.

¹³⁸ Les viennoiseries sont apportées par les salariés, toutefois les habitants en emmènent également très fréquemment.

¹³⁹ OVERNEY L., (2017) « Prendre (sa) part. Habiter, c'est participer », *Participations*, n°19, p. 23-48. P.33 : <https://www.cairn.info/revue-participations-2017-3-page-23.htm>.

¹⁴⁰ NEVEU C., (2016) « Un projet d'émancipation à l'épreuve de sa mise en pratiques », *Revue de MAUSS*, n°48, p.173-186, P.175 : <https://doi.org/10.3917/rdm.048.0173>.

¹⁴¹ GARNIER J., NEVEU C., NEZ H., (2023) *Le pouvoir d'agir dans les centres sociaux : reconfigurations militantes et professionnelles*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 366 p, P.65.

habitants au sein de ces espaces de rassemblements constitue dès lors une forme de participation, le groupe leur permettant de « s’inscrire dans des relations sociales jusqu’alors souvent ténues ou restreintes par la perte d’estime de soi ou l’isolement¹⁴² ». La philosophe Joëlle Zask qualifie ce niveau de participation comme le fait de « prendre part »¹⁴³, caractérisé par un aspect informel et ponctuel ne nécessitant pas d’engagement majeur.

Le « Café des parents » du centre social de Silagne est l’exemple de l’un de ces lieux informels à visée participative. Bien qu’il s’agisse d’un espace formalisé, du fait de son caractère permanent et de sa régularité hebdomadaire, cet endroit est avant tout qualifié comme un espace de discussion conviviale. Néanmoins, même si la participation n’est à première vue pas apparente, nous avons vu que ce lieu favorise le développement du pouvoir d’agir et l’estime de soi des participantes. Similairement, les animateurs de « l’espace rencontre » du centre social de Chinon¹⁴⁴, dont sa finalité première est de développer la convivialité en favorisant les rencontres entre les adhérents, se demandent « en quoi cet espace est un moyen pour développer le pouvoir d’agir des habitants¹⁴⁵ ». Ils considèrent en effet, tout comme c’est le cas pour le « Café des parents » de Silagne, que la « visée du pouvoir d’agir est sous-jacente, mais n’est pas exposée de cette manière aux participants¹⁴⁶ ». De ce fait, il n’est pas nécessaire que l’aspect participatif soit officiellement et formellement énoncé pour qu’il ait lieu. On retrouve cette convivialité au sein du projet « mon point de vue sur le quartier¹⁴⁷ » du centre social de Silagne. Cet espace, perçu comme un « refuge de bien-être¹⁴⁸ » par l’une des

¹⁴² *Op cit.* AVENEL C., (2017) « Construire les politiques sociales avec les personnes accompagnées : la participation en attente d’un modèle d’intervention collective », P.56.

¹⁴³ ZASK. J., (2011) *Participer : essai sur les formes démocratiques de la participation*, Lormont, Le Bord de l’eau, 328 p.

¹⁴⁴ « L’espace rencontre » du centre social de Chinon (Indre-et-Loire) a lieu tous les mardis de 13h30 à 15h30. Pour plus d’informations, se référer à l’ouvrage *Le pouvoir d’agir dans les centres sociaux : reconfigurations militantes et professionnelles* (2023).

¹⁴⁵ *Op cit.* GARNIER J., NEVEU C., NEZ H., (2023) *Le pouvoir d’agir dans les centres sociaux : reconfigurations militantes et professionnelles* P.61.

¹⁴⁶ *Ibid*, P.64.

¹⁴⁷ En lien avec le « projet mémoire », ce projet « mon point de vue sur le quartier » s’inscrit dans le cadre des « projets participatifs » mis en place par le centre social de Silagne depuis 2019. Chaque année, les habitants sont invités à réaliser un projet durant les vendredis après-midi, tel que la création d’une fresque en mosaïque ou la production de tableaux en utilisant la technique de la sérigraphie. Lors de cette saison 2022/2023, il est proposé aux habitants de (re)découvrir leur quartier à travers l’utilisation de techniques artistiques, l’objectif étant de garder une trace des perceptions qu’ils ont de leur quartier, avant que celui-ci soit transformé, dû aux nombreuses opérations de réaménagement urbains prévus, comme l’agrandissement du centre social, la démolition d’immeubles et la construction d’un nouveau bâtiment. Ce projet, gratuit, sans engagement et sans inscription, et animé par le référent famille et la responsable du secteur enfants.

¹⁴⁸ Propos énoncés par une participante du projet « mon point de vue sur le quartier », lors d’une des séances.

participantes, est caractérisé comme un lieu hospitalier, de lâcher-prise, de « bonne ambiance », favorisant la sociabilité. Il s'agit d'un « espace convivial dans lequel on ne veut pas se compliquer la vie ¹⁴⁹». Lors d'une des séances de ce projet, durant laquelle les participants ont expérimenté l'encre comme technique de peinture, tout en écoutant de la musique, dansant et chantant, les habitants ont fait part de leur sentiment concernant le projet :

- « *On dirait un centre de loisirs pour adultes, c'est vraiment génial cette ambiance, c'est un moment de bien-être et de détente qui nous sort de notre quotidien.* »
- « *Moi j'apprécie vraiment ces moments, c'est mon rendez-vous du vendredi, franchement c'est bien mieux que de rester chez moi à regarder Netflix ou à dormir. Ce que j'aime le plus, c'est le partage, la sociabilité, la convivialité quoi, pas forcément les activités créatives.* »

Le référent famille et la responsable du secteur enfant, tous deux chargé d'animer ce projet, ont également ce ressenti¹⁵⁰ :

- « *Chaque vendredi, je vis de véritables moments sincères et de partage avec vous.* »
- « *Nous on est vraiment content de ces après-midis, on les attend avec impatience, si on commence mal la semaine on sait qu'elle va bien se terminer, car ça sera avec vous. C'est vraiment une envie, un plaisir professionnel, et non pas une obligation.* »

Cependant, nous verrons que cet espace n'a pas uniquement vocation à créer du lien entre les habitants au travers de créations artistiques.

1.2 Des espaces de partages d'expériences contribuant au développement de l'estime de soi

Fréquemment, les habitants se sous-estiment, ne se sentant pas capable d'effectuer de nouvelles actions. Au cours du projet « mon point de vue sur le quartier », la plupart des participants ont fait part de leur sentiment d'incompétences, indiquant qu'ils ne seront pas en mesure de réaliser ce qui leur est demandé. Ainsi, lorsque, finalement, ils constatent qu'ils y sont parvenus, ils se rendent compte et prennent conscience qu'ils leurs sont possible d'accomplir des tâches, qui leur paraissaient jusqu'alors inaccessibles.

¹⁴⁹ *Op cité.* NEVEU C., (2016) « Un projet d'émancipation à l'épreuve de sa mise en pratiques », P.175.

¹⁵⁰ Propos énoncés par le référent famille et la responsable du secteur enfant, lors de la fin de cet séance sur l'expérimentation de l'encre.

Par exemple, lors d'une séance de ce projet, après que le groupe ait visionné une vidéo montrant comment réaliser une toile avec de l'acrylique, en utilisant seulement des outils du quotidien, les habitants se sont exclamés :

- « *Mais jamais je peux faire ça !* »
- « *Non mais c'est beaucoup trop beau, je serais jamais capable de faire pareil.* »
- « *C'est impossible que j'y arrive.* »
- « *Ça sert à rien, de toute façon, ça va être moche.* »
- « *Mais je sais pas faire ça !* ».

Leurs réactions, survenues immédiatement après l'achèvement de la vidéo, témoignent de la faible estime qu'ils ont d'eux, déclarant d'avance que c'est une activité impossible à réaliser, avant même d'essayer de l'effectuer. La responsable du secteur enfants leur a ainsi rappelé à plusieurs reprises qu'il s'agit en réalité de gestes très simples, à la portée de tous :

« Mais en quoi vous trouvez ça difficile ? Elle a simplement fait des points de peintures qu'elle a ensuite tapotés avec du papier d'aluminium. Tout le long de la vidéo, on voit bien qu'elle réalise le dessin uniquement avec du papier, des éponges et une spatule, juste en tapotant et étalant ! C'est accessible à tous, après le rendu ne sera pas le même, mais ce n'est pas du tout le but, justement l'intérêt, c'est que vous réalisiez votre propre production, en lien avec le projet, et en utilisant des techniques simples que vous pourrez refaire chez vous ».

Ces encouragements et valorisations ont été productifs, puisque les habitants se sont aperçus qu'ils étaient effectivement capables de réaliser de belles œuvres :

- « *Je me découvre créative, je ne me pensais pas si manuelle.* »
- « *Moi au début je me suis dit, je ne vais jamais y arriver, c'est trop dur, mais en fait c'est plutôt pas mal ce que j'ai fait.* »
- « *On se rend compte qu'avec des choses simples du quotidien, bah on peut faire quelque chose de beau.* ».

Par conséquent, au-delà de sa dimension artistique et distrayante, ce projet contribue également à développer l'estime de soi des habitants.

De même, le « projet vélo » a permis aux adhérentes du centre social de Silagne d'accroître leur émancipation. Ce projet a été mis en place en réaction aux propos des femmes fréquentant le café des parents, indiquant qu'elles souhaiteraient apprendre à faire du vélo. En partenariat avec la ville d'Emile sur Loire, le centre social a ainsi organisé des journées d'apprentissage du vélo, réalisées par le référent famille. Au vu du nombre important de demandes de femmes qui

aimeraient elles aussi participer à ces journées, celles-ci ont été reconduites, menées cette fois-ci par un intervenant. Désormais, ces journées sont devenues des actions permanentes du centre social, ayant la particularité d'être entièrement animées par les femmes qui étaient à l'origine de la demande, qui ont elles-mêmes appris à faire du vélo dans le cadre de ce dispositif. Elles passent ainsi de la phase d'apprentissage à celle de la transmission, leur donnant l'opportunité de partager leurs expériences et faire part de leur savoir-faire, ce qui les valorise et renforce leur confiance en soi et leur autonomie.

Des événements similaires ont ponctuellement lieu au sein du centre social, tels que la participation des habitants à préparer le buffet de l'assemblée générale, durant laquelle ils ont été publiquement remerciés ; ou encore l'animation de stands par des adhérents lors de la fête de quartier. Toutes ces actions permettent aux individus le développement de leurs compétences, prenant conscience de leurs capacités, tout comme c'est le cas, nous l'avons vu, au sein du « Café des parents ». Cette conscientisation leurs « permet d'approfondir [leur] compréhension de soi, d'autrui et des environnements social et naturel¹⁵¹ », en renforçant leurs « capacité d'un plus grand engagement à l'égard de soi-même, d'autrui et du monde¹⁵² ».

Ainsi, ces actions à visée émancipatrices sont bénéfiques pour les habitants, qui se sentent alors valorisés et reconnus. Pour Joëlle Zask, ces répercussions s'apparentent à la notion de « bénéfiques » de la participation. En effet, un bénéfice est selon elle « quelque chose qui procure un avantage ou une satisfaction¹⁵³ », en particulier une forme de reconnaissance et de valorisation aux yeux d'autrui, mais également et avant tout par soi-même. Elle précise effectivement : « ce qui a du sens à mes yeux n'en a pas forcément aux yeux des autres. Ce à quoi je donne de l'importance peut paraître parfaitement futile aux autres¹⁵⁴ ». De ce fait, les bénéfices peuvent être divers et variés, tout comme les intérêts et objectifs des projets et des espaces du centre social de Silagne, qui évoluent au fil du temps, s'adaptant aux besoins, demandes et attentes des habitants.

¹⁵¹ *Op cité.* FERRER C., Allard R. (2002) « La pédagogie de la conscientisation et de l'engagement : pour une éducation à la citoyenneté démocratique dans une perspective planétaire », P.100.

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ *Op cité.* ZASK. J., (2011) *Participer : essai sur les formes démocratiques de la participation*, . P.224.

¹⁵⁴ *Ibid*, P.286.

1.3 Des espaces sollicitant les habitants

Parmi les projets proposés aux habitants par le centre social de Silagne, certains demandent davantage d'investissements de leur part. Ce sont alors des projets plus cadrés et formels, s'inscrivant sur le long terme, avec un déroulé de séance spécifique. C'est le cas du « projet vacances » de Silagne. Partant d'une demande d'adhérents, ce projet consiste à organiser un voyage d'une durée de 5 jours maximum durant les vacances d'été. Cette initiative est venue des habitants qui participent aux sorties familiales. Frustrés de se rendre à la plage uniquement sur une journée, ils ont fait part de leurs volontés d'organiser un séjour de longue durée, afin de rentabiliser le temps et le coût du trajet. Si ce projet est encadré par le référent famille, qui adopte ainsi un rôle de facilitateur, ce sont toutefois les participants qui sont chargés d'organiser intégralement le voyage. Ils devront de ce fait effectuer les démarches administratives, telles que passer des appels téléphoniques aux agences de voyages ou aux auberges de jeunesse, leur demander des devis, se renseigner sur les lignes de transports en commun et les loisirs existants dans les villes de destination, ou encore établir un budget prévisionnel.

La participation qui leur est demandée est donc importante, nécessitant une capacité à aller chercher individuellement ou collectivement les ressources nécessaires. Joëlle Zask parle alors de « contribution », signifiant le fait que les participants « apportent une part » au reste du groupe, contribuant à l'évolution du projet : « Contribuer correspond à l'acte d'investissement personnel au cours duquel le participant s'engage vis-à-vis de ce point commun, modifie la perspective du groupe, prend une initiative¹⁵⁵ ».

Néanmoins, « la contribution peut être variable d'un individu à l'autre ¹⁵⁶», ce qui peut potentiellement engendrer des tensions. Les niveaux et les formes d'engagements des membres n'étant pas égaux, un sentiment de frustration peut être ressenti par certains participants, nuisant ainsi à la dynamique du groupe. C'est ce qu'il s'est passé durant le « projet vacances » du centre social de Silagne, où des adhérents se sont plaints de réaliser davantage de tâches que d'autres, dont leur degré d'implication est moindre. Or, tel l'indique Jacques Ion, chacun devrait être libre de « choisir son niveau d'implication, indépendamment de tout jugement de valeur sur son apport à l'avis du collectif ¹⁵⁷». En effet, les raisons et les motivations des individus quant

¹⁵⁵ *Op cit.* ZASK. J., (2011) *Participer : essai sur les formes démocratiques de la participation*, . P.151.

¹⁵⁶ *Ibid*, P.139.

¹⁵⁷ ION J., (2005) *Militer Aujourd'hui*, Paris, Autrement, 144 p, P.58.

à leur engagement sont diverses et multiples, ce qui explique la variabilité de l'intensité de leur investissement. Cette hétérogénéité d'intentions est illustrée par Joëlle Zask :

« Les actes de participation peuvent être contrastés. Il est fréquent que les motivations de contribution représentent une large palette de caractéristiques : l'un donne de bon cœur tout en pensant que la formule adoptée n'est pas la meilleure, l'autre adhère complètement au projet, tel autre n'est pas d'accord avec la décision du groupe mais ne veut pas s'en séparer, tel autre fait comme tout le monde, par mimétisme, tel autre encore contribue parce qu'il ne veut pas qu'on pense de lui qu'il est égoïste, et ainsi de suite. [...] La posture de chacun face à l'initiative commune peut être variable¹⁵⁸ ».

Elle souligne de plus la distinction entre les « contributions individuelles » et les « contributions personnelles ». Les contributions individuelles sont caractérisées par le fait d'exprimer son opinion concernant un sujet, en laissant toutefois le reste du groupe prendre la décision finale. Il s'agit alors d'une « contribution additive », consistant à « ajouter une part » à la discussion. Les contributions personnelles sont quant à elles incarnées par des prises d'initiatives, entraînant une modification ou une évolution concrète sur l'objectif du rassemblement des participants. Les membres réalisant des contributions personnelles, ordinairement les meneurs du groupe, ne craignent pas les conséquences que pourraient engendrer leurs actions. Dans le cas du projet vacances de Silagne, cette distinction est symbolisée par les adhérents adoptant une posture d'écoute, et ceux prenant la parole et faisant part de leurs idées.

Des tensions quant à la disparité de l'engagement sont également présentes au sein du projet vacances du centre social de Chinon, entraînant la mise à l'écart de participantes qui se sentent jugées par leur investissement minoritaire : « cela génère des tensions au sein du groupe lors des défections de certaines femmes, qui sont incitées à justifier leur absence et hésitent parfois à revenir¹⁵⁹ ». Pourtant, « la possibilité de retrait est essentielle pour pouvoir prendre part¹⁶⁰ ».

Par conséquent, la bonne entente d'une dynamique de groupe est grandement facilitée lorsque « chacun a sa place et se sent responsable avec les autres du bien-être général ¹⁶¹ ». Il

¹⁵⁸ *Op cité.* ZASK. J., (2011) *Participer : essai sur les formes démocratiques de la participation*, P.138.

¹⁵⁹ *Op cité.* GARNIER J., NEVEU C., NEZ H., (2023) *Le pouvoir d'agir dans les centres sociaux : reconfigurations militantes et professionnelles* P.70.

¹⁶⁰ *Op cité.* OVERNEY L., (2017) « Prendre (sa) part. Habiter, c'est participer », P.38.

¹⁶¹ DURAND R., (2006) *Histoire des centres sociaux : Du voisinage à la citoyenneté*, Paris, La Découverte. P.44.

faut pour cela reconnaître que chaque personne à quelque chose à amener au groupe, en considérant au même niveau les valeurs de ses apports.

De plus, une question de légitimité se pose lorsque des participants n'apportent aucune contribution, qu'elles qu'en soient leurs formes. En effet, en quoi ces habitants seraient légitimes à percevoir les bénéfices entraînés par les contributions et les investissements des autres membres du groupe -soit dans le cadre du projet vacances, le fait de faire partie d'un séjour collectif à moindre coût- alors qu'ils n'ont personnellement pas contribué ? Toutefois, leur absence de contributions signifie-t-elle qu'ils n'ont pas participé à l'élaboration du projet ? Peut-on alors véritablement parler de « projets participatifs » ? Il s'agit en réalité, selon Joëlle Zask, d'une participation à un niveau amoindri. Elle qualifie ce degré de participation comme le fait de « prendre part », caractérisé par une présence physique, sans intervention active. L'économiste-sociologue Mancur Olson¹⁶² considère quant à lui que le fait de tirer profit d'une action commune ou d'un projet collectif, sans pour autant y avoir pris part, est uniquement favorable aux personnes ayant profité de la situation, qu'ils désignent comme des « passager clandestins », bénéficiant des avantages et des ressources engendrés par une action à laquelle ils n'ont pas contribué.

Néanmoins, la préparation d'un séjour n'est effectivement pas la seule raison de la participation des habitants à ce « projet vacances », qui leur donnent également l'occasion de valoriser et de renforcer leurs compétences et savoirs. En effet, l'organisation de l'ensemble du séjour en autonomie leur permet d'acquérir des compétences administratives, telles que demander un devis et savoir le comprendre. Ils peuvent également s'entraîner à passer des appels téléphoniques et à envoyer des mails, afin de renouveler ces actions avec plus de facilité dans leurs vies personnelles. Une participante du « projet vacances » du centre social de Silagne atteste en effet :

« Le fait de faire nous même les démarches, ça nous permet de nous rendre compte de la galère que c'est. On apprend des choses, ça nous aide, ça comble nos difficultés. On pourra comme ça, par la suite, les refaire chez nous, on saura comment faire, car on aura vu comment ça marche¹⁶³ ».

De même, une autre des participantes a rejoint une des membres de ce projet à son domicile, afin de l'aider à rédiger un mail à destination d'un centre de vacances. Cet espace favorise donc

¹⁶² OLSON M., (1978), *La Logique de l'action collective*, Paris, Presses universitaires de France, 214 p.

¹⁶³ Propos énoncés lors de mon animation sur la participation des habitants au sein du « Café des parents ».

le développement d'une solidarité entre les participants, qui entretiennent par la suite des relations conviviales, voire amicales.

Ainsi, en plus de « l'accroissement du pouvoir des habitants¹⁶⁴ », ce « projet vacances » contribue également à créer des liens entre les individus. Il peut par conséquent simultanément être qualifié « d'espace convivial », « d'espaces de partages d'expériences contribuant au développement du pouvoir d'agir », et « d'espaces sollicitant les habitants », tout comme, nous l'avons vue, les autres espaces proposés aux habitants par le centre social de Silagne. De ce fait, ces espaces polyvalents sont modulables selon les attentes de chacun. Conséquemment, une complémentarité est présente entre les trois registres de la participation évoquée par Joëlle Zask, qui ne peuvent exister indépendamment les uns des autres. Il s'agit alors de trouver l'équilibre adéquat entre ces dimensions participatives, de manière à ce qu'elles puissent fusionner et s'entremêler. Il en est de même concernant les liens entre les multiples espaces, donnant la possibilité aux adhérents de passer de l'un à l'autre, tout en y retrouvant les mêmes formats participatifs. En effet, « l'existence d'une pluralité d'espaces où s'investir au sein des centres sociaux et la possibilité pour les usagers et usagères de circuler entre ces différents espaces¹⁶⁵ » favorise la participation des habitants, qui ne sont pas assignés à fréquenter un unique espace spécifique. De surcroît, les « pluri-appartenance se multiplient, autorisant des engagements à la carte, avec une application forte ou limitée, constamment réversible¹⁶⁶ ». Le commun est ainsi en permanence redéfinie selon les apports des habitants, dont leurs besoins évoluent au fil du temps. La pluralisation des espaces au sein des centres sociaux, s'ajustant en fonction des demandes des usagers, en veillant toutefois à conserver une dimension collective, s'avère ainsi primordiale.

2. Des conditions favorisant le développement de la participation au sein des centres sociaux

2.1 Le temps, notion essentielle à l'émergence de la participation.

Pour le sens commun, le terme « *social* », en référence à l'appellation d'un « centre social », évoque un aspect négatif, connoté péjorativement. Cette interprétation dépréciative est la

¹⁶⁴ CARREL M., (2013) *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, 276 p.

¹⁶⁵ GARNIER J., NEVEU C., NEZ H., (2023) « Saisir le politique des centres sociaux. Formes de participation et de pouvoir d'agir dans des espaces délaissés par les sciences sociales », *Participations*, n°1, p. 19-49, P.39 : <https://doi.org/10.3917/parti.035.0019>.

¹⁶⁶ *Op cit.* ION J., (2005) *Militer Aujourd'hui*, P.124.

répercussion d'idées reçues de longues dates, relatives aux raisons de se rendre au sein d'un centre social ; mais également du public qui y est supposément attendu, à savoir les personnes précaires, se trouvant dans le besoin. Les centres sociaux renvoient en effet une image d'une structure qui serait à destination des individus en situation de difficultés sociales, financières ou familiales, isolée de la société. Cette représentation reflète une relation d'aide et d'assistance, entre les centres sociaux et le public auquel il est censé s'adresser. Robert Durand évoque ces prénotions à l'égard de ces structures, en indiquant : « Dire que le centre social est « *social* » ne suffit pas pour dire ce qu'il est. Cela peut même induire en erreur¹⁶⁷ ». Ces opinions préconçues entraînent véritablement une définition altérée d'un centre social, se référant aux situations de dépendances et d'assistanats.

Toutefois, même si la majorité des personnes fréquentant les centres sociaux rencontrent effectivement des difficultés sociales et viennent pour des prestations, ces structures ne doivent pas être assimilées comme s'adressant exclusivement à ce type de public. Assigner les centres sociaux comme étant un lieu à vocation de résoudre des problématiques peut en effet générer un sentiment d'humiliation, éprouvé par les individus côtoyant ces établissements, tel l'évoque une adhérente du centre social de Silagne :

« On pense souvent que c'est la honte d'aller dans un centre social, et que c'est pour profiter. On est plein de préjugés après¹⁶⁸ ».

Conséquemment, le regard des autres représente une des principales réticences à se rendre au sein d'un centre social, comme l'explique la secrétaire d'accueil de Silagne :

« Les gens ils vont dirent : « Ah elle est partie au centre social, c'est qu'elle a des problèmes, elle a besoin d'aide. Elle a besoin d'une assistante sociale. » Et après, elle se fait juger. Le centre social n'est pas représenté à sa valeur. Il est mal perçu par les gens et c'est bien dommage, car au-delà de l'aide qu'il peut apporter aux gens, il y a plein d'autres choses que le centre social peut faire, ou même que les habitants eux-mêmes peuvent faire pour aider la structure ».

Il est vrai que les centres sociaux offrent une variété de services et d'activités pour répondre aux besoins de la population, mais aussi leur permettant de concevoir des projets partant de leurs propres initiatives. Les animations proposées par ces structures sont à destination de tout type d'individus, et non uniquement au « public à problèmes », comme la plupart des personnes auraient tendance à penser. Renforcer la visibilité des adhérents ne faisant pas partie de cette

¹⁶⁷ *Op cité.* DURAND R., (2006) *Histoire des centres sociaux : Du voisinage à la citoyenneté*, P.6

¹⁶⁸ Propos énoncés par une adhérente du centre social de Silagne, au cours de mon animation réalisé lors d'un café des parents.

catégorie de population permettrait de déconstruire ces stéréotypes, tout comme mettre en avant le caractère inclusif et l'accueil inconditionnel des centres sociaux, qui sont à destination de personnes venant de différents horizons.

De plus, l'image négative que renvoie les centres sociaux, de par les préjugés et les stéréotypes qui les représentent, restreint fortement les habitants à faire part de leurs envies ou besoins, ou encore à émettre des suggestions ou des propositions, du moins lors des débuts de leur fréquentation de la structure.

Ce constat qu'une très faible minorité de personnes se rendent pour la première fois au sein d'un centre social, dans l'intention d'évoquer une idée de projet, est mentionné par le directeur du centre social de Silagne, le référent famille et la présidente du conseil d'administration, qui ont tous trois formulés leurs pensées de manières similaires :

- « *Ils ne viennent jamais ici pour dire : « Coucou, je veux faire un projet. » »*
- « *C'est dur de venir et de dire : « Oui bonjour, je voudrais faire ça, j'ai un projet. » »*
- « *Il y a très peu de gens qui arrivent et qui disent : « Salut, moi je veux faire plein de choses. » »*

La raison de la venue initiale des usagers au sein de la structure est effectivement, comme nous l'avons vu, une recherche d'une réponse à un besoin, ou d'une difficulté. Ces motifs personnels et intéressés ne sont toutefois pas à négliger, car ils permettent à de nouvelles personnes de franchir la porte du centre social, et ainsi de prendre connaissance des activités et animations qu'il propose. Une fois leur demande d'origine résolue, ces nouveaux adhérents seraient alors potentiellement disposés à prendre part et à fréquenter d'autres services du centre social. C'est ce qu'énonce François Vercoutère, ancien délégué général de la FCSF ¹⁶⁹:

« Une mère de famille peut en franchir la porte [du centre social] pour faire garder ses enfants et, quelques années après, y réfléchir au bien vivre ensemble dans son quartier¹⁷⁰ ».

Ce « parcours d'engagement¹⁷¹ » des usagers est courant. Il est commun qu'un habitant, ayant débuté par la consommation d'une activité sportive ou culturelle, s'implique par la suite au sein d'un groupe d'animation ou d'une commission proposée par le centre social, devenant

¹⁶⁹ François Vercoutère a été délégué général de la FCSF de 2008 à 2017.

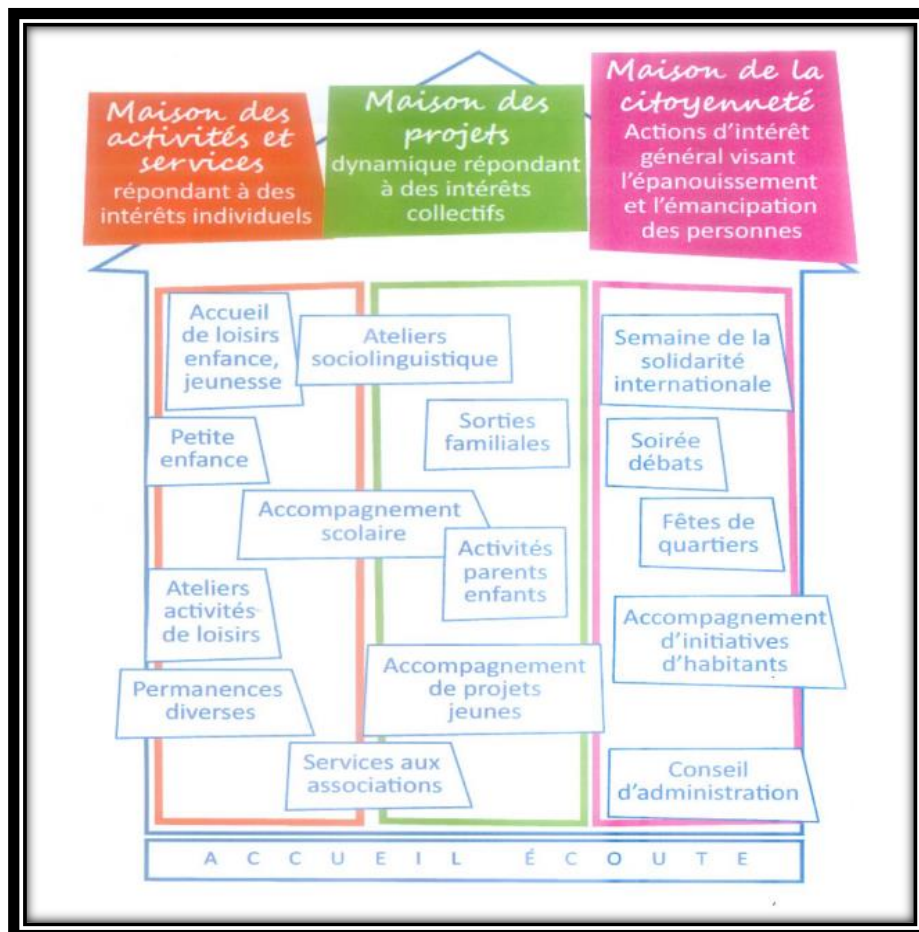
¹⁷⁰ Citation de François Vercoutère, dans le rapport : CAF de la Manche, *Schéma directeur de l'animation de la vie sociale*, 2017-2020, 107 pages, P.98 :<https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-la-manche/partenaires-locaux/developpement-territorial/animation-de-la-vie-sociale>.

¹⁷¹ NEVEU C., (2023) « Les représentations de la citoyenneté dans les centres sociaux, une « épistémologie civique » en tension avec le « développement du pouvoir d'agir » ? », *Participations*, n°35, p. 75-100. <https://doi.org/10.3917/parti.035.0075>.

parfois même bénévole au sein de la structure. L'adhérent passe ainsi « d'une relation consumériste à une relation altruiste au centre social, et, par extension, à la vie collective¹⁷² ».

Les « trois maisons » du centre social (*voir figure 1 ci-dessous*), outil métaphorique utilisé par un grand nombre de centres sociaux, illustre leurs fonctions et missions, témoignant de ce parcours d'engagement des individus. Un habitant va tout d'abord entrer au sein de la première maison, celle « des activités et des services », avant de fréquenter la « maison des projets ». C'est seulement à cet instant qu'il pourra, s'il le souhaite, intégrer la troisième et dernière maison, celle de la « citoyenneté ». L'avantage de cet outil est son adaptabilité selon les spécificités de chaque structure. Chacune remplit ses maisons selon les services et les activités qu'elle propose.

Figure 1 : Les « 3 maisons » du centre social de Silagne.



¹⁷² LOUIS J., (2021) « Le pouvoir d'agir dans les centres sociaux : un nouveau rapport au politique ? », Étude à partir de l'expérimentation des "tables de quartier", *thèse pour le doctorat d'aménagement de l'espace et urbanisme*, Université Paris X Nanterre, 594 p. P.290 : <https://bdr.parisnanterre.fr/theses/internet/2021/2021PA100049/2021PA100049.pdf>.

Ainsi, un parcours d'engagement d'un adhérent du centre social de Silagne pourrait commencer par la présence de ses enfants au sein de l'accueil de loisir (maison n°1), puis par sa fréquentation des sorties familiales ou du café des parents (maison n°2), pour devenir membre de la commission fête de quartier ou bénévoles à l'accompagnement scolaire (maison n°3). L'attention particulière que doit porter chacun des centres sociaux utilisant cette métaphore des trois maisons est la possibilité d'un passage de l'une à l'autre. En effet, « la participation à des activités spécifiques doit permettre ensuite celle des habitants à des projets plus civiques, collectifs, allant bien au-delà de la réponse à des besoins particuliers¹⁷³ ».

Toutefois, ce cheminement s'effectue progressivement, plusieurs années étant parfois nécessaires à l'habitant entre sa première fréquentation du centre social et sa participation à des activités supposant davantage d'investissement. Cette période lui permet d'établir une relation de confiance avec les salariés, mais également de s'acclimater à l'environnement et à l'ambiance de la structure. C'est ce que révèle Nadia, adhérente du centre social de Silagne, qui a hésité avant de participer aux projets du centre :

« Petit à petit j'ai vu, j'ai pris connaissance des services que le centre proposait, et puis c'est vrai qu'honnêtement au début on n'ose pas, enfin on connaît pas, on sait pas¹⁷⁴ ».

Il revient donc aux professionnels « de prendre conscience qu'il faut du temps pour nouer un lien de confiance avec la personne¹⁷⁵ », et ainsi attendre le moment adéquat avant d'informer aux usagers qu'ils ont la possibilité de prendre part à la vie du centre social, comme l'explique Isabelle, présidente du conseil d'administration :

« Et c'est une fois qu'ils seront venus pour leur service, qu'après on peut potentiellement leur parler des autres projets présents, qu'ils peuvent, s'ils le souhaitent, mettre en place une initiative, un, prendre part à des animations participatives, que c'est possible de participer ou de s'engager sur du long terme ».

¹⁷³ CORTESERO R., (2013) « Les centres sociaux, entre participation et cohésion sociale », CNAF, coll. Dossier d'études, n°160, 214 p, P.19 : http://www.centres-sociaux-partenariat13.fr/sites/default/files/document_public/Dossier%20%20160%20-%20centres%20sociaux.pdf.

¹⁷⁴ Propos énoncés par une adhérente du centre social de Silagne, au cours de mon animation réalisé lors d'un café des parents.

¹⁷⁵ Institut Régional de la Ville du Nord Pas-de-Calais., (2014), « Participation des habitants : de l'expression à la co-construction », *Repères pour agir*, n°4, 75 pages, P.16 : https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/reperes_pour_agir_maquette_v3.pdf.

La durée de ce temps d'intégration et d'adaptation dépend de divers facteurs, variant ainsi selon les adhérents. « Le temps n'est pas prévisible au départ : le temps de comprendre, de choisir, d'associer, de construire¹⁷⁶ ».

2.2 L'aller vers : une méthode de communication indispensable

Démarche permettant d'aller à la rencontre des gens, l'aller vers est une excellente façon d'entretenir la communication sur la structure et les projets ou activités qu'elle propose. Cette approche permet au centre social de se faire connaître et d'informer les individus du quartier. Il s'agit « d'aller vers pour amener à » : ne pas considérer que c'est aux habitants de franchir la porte du centre social par eux-mêmes, afin de se renseigner sur ce qu'il y est possible de réaliser, mais de comprendre l'intérêt d'exercer une communication physique, au plus près de la population.

En recevant un premier contact en personne et de vive voix, les habitants peuvent ainsi attribuer au centre social un vécu d'expérience, comme l'explique Thierry, le directeur de celui de Silagne :

« Ça leur permet de mettre une image, un visage sur les salariés au-delà d'un nom ou d'un statut ; ils ont une image de la structure, c'est du concret, ça a plus d'impact et c'est plus productif. C'est ça qui nous fait connaître, c'est bien plus ça que les affiches ».

Se présenter en établissant une relation directe et spontanée avec le public est affirmativement une façon plus impactante que l'exposition d'affiches au sein des espaces publics. De plus, provoquer une rencontre dans l'objectif de communiquer sur les actions du centre social s'avère essentiel, au vu d'une considérable rotation des personnes arrivant et quittant le quartier de Silagne. La majorité des individus ne restent en effet que temporairement sur le quartier, en plus des nombreuses familles qui s'y installent régulièrement. Il est donc nécessaire de constamment réaliser une communication qui soit continue, les habitants ne connaissant pas l'existence du centre social, comme l'indique Thierry :

« On est obligé d'informer, beaucoup de gens nous disent « ah bon, mais vous êtes juste là ? Ah non mais je savais pas, et vous faites quoi ? » et qui par la suite sont intéressées de venir. Donc il faut tout le temps communiquer, on passe notre temps à communiquer, il ne faut rien lâcher ».

¹⁷⁶ LADSOUS J., (2006) « L'utilisateur au centre du travail social : Représentation et participation des usagers », *Empan*, n°64, p. 36-45. P.41 : <https://doi.org/10.3917/empa.064.0036>.

Informé et expliquer les projets en cours ou à venir du centre social représente également une opportunité d'indiquer que ceux-ci ne sont pas uniquement à destination des personnes précaires. L'équipe de la structure peut alors insister et accentuer sur l'hétérogénéité et la mixité des publics qu'il accueille. En effet, nous l'avons vu, les personnes souhaitant directement prendre part et s'investir au sein d'un collectif, d'un projet ou d'une animation, ne sont pas celles qui sont venues dans le cadre d'une demande, lors de leur première fréquentation du centre social. Communiquer sur les services de la structure, au cours d'une action d'aller vers, permet de ce fait de toucher un public plus large et diversifié, comme le remarque la présidente du CA de Silagne :

« Pour faire venir du monde, il y a pas 36000 solutions, il faut aller chercher les gens. Il y a que comme ça qu'on arrivera à faire venir des gens qui ont envie de s'impliquer. Car les gens la première fois qu'ils viennent et qu'ils poussent la porte du centre, c'est pour un service ».

L'aller vers constitue ainsi une manière d'informer, donnant envie à de nouvelles personnes qui n'en n'auraient pas forcément le réflexe, de pousser la porte du centre social, autre que pour une demande, un service ou un besoin.

Les trois écoles du quartier, et plus particulièrement celle de Silagne, qui se trouve à proximité du centre social, apparaissent comme des lieux stratégiques, dans lesquels effectuer des animations hors les murs, et par conséquent communiquer, s'avère pertinent. La distribution en main propre des programmes recensant les activités proposées par le centre social durant les vacances scolaire représente une réelle occasion pour les salariés de réaliser une communication physique. En effet, bien que les programmes soient en amont envoyés par mail aux parents, cette distribution sur place reste primordiale, de nombreuses personnes indiquant effectivement ne pas l'avoir reçu, lu, ou compris. L'équipe du centre social peut alors expliquer plus en profondeur et de manière détaillée le contenu et le déroulement des animations.

Au-delà de la diffusion des programmes, cette communication physique sert également de prétexte aux salariés pour repérer des personnes qui pourraient potentiellement être intéressées par des projets du centre social. C'est le cas de Cindy, qui a discuté durant plus d'une année avec le référent famille, durant chacune de ses venues aux sorties d'écoles où sont scolarisés ses enfants. Intéressée par la proposition qu'il lui a été faite de venir expérimenter le café des parents, mais toutefois hésitante, elle est aujourd'hui une adhérente active et impliqué au sein du centre social de Silagne, et affirme qu'elle n'aurait jamais osé franchir le cap si le référent famille ne s'était pas rendu régulièrement à sa rencontre, sans la brusquer pour autant.

2.3 Une posture professionnelle à adopter.

Nous avons vu que le concept de participation est polysémique et imprécis, dont sa définition est complexe, variant en fonction des contextes. Similairement, il est difficile d'énoncer une unique méthode permettant de « faire de la participation », vu que le sens et l'interprétation de ce terme fluctuent selon les situations. De ce fait, comme spécifié dans le projet fédéral de la FCSF : « Il n'existe pas de recette d'intervention (aucune méthode ne produit en soi le changement !) mais des ingrédients pour impulser et accompagner les dynamiques du pouvoir d'agir. Ces ingrédients sont à choisir en fonction des personnes et du contexte de l'action, pour composer à chaque fois une méthode adaptée aux changements souhaités par les personnes¹⁷⁷ ».

Dès lors, il n'y a pas de pratiques ou d'approches de la participation qui soient plus adaptées et appropriées que d'autres, les outils et les procédés choisis et utilisés vont en effet dépendre des désirs et des demandes des habitants. Par conséquent, il n'existe pas de procédure spécifique et singulière permettant de mener à bien une démarche, une concertation ou un projet participatif. Devenir un « artisan de la participation¹⁷⁸ » -pour reprendre l'expression de Marion Carrel- s'apprend ainsi par l'expérience et au fil du temps, l'important étant d'établir une conception représentative et en accord avec les besoins des usagers. On retrouve cette volonté de s'appuyer sur les envies des habitants, dans la définition du pouvoir d'agir inscrite dans le projet fédéral de la FCSF : « Les démarches se réclamant du pouvoir d'agir sont diverses, mais quelles que soient leurs formes et méthodes utilisées, ces sont des actions qui partent de ce que vivent les personnes, de ce qui compte pour elles et qui sont maîtrisées par elles (logique « ascendante »)¹⁷⁹ ».

Toutefois, afin de tout de même réaliser un « travail avec autrui » et non « pour autrui¹⁸⁰ », Jérémy Louis précise qu'il est essentiel de réaliser un « changement de posture, en passant d'une posture d'aide et d'accompagnement individualisé à une posture

¹⁷⁷ FCSF., (2014) Projet fédéral 2014-2022, « La Fabrique des Possibles », 44 pages, P.36 : <https://www.centres-sociaux.fr/files/2014/09/La-Fabrique-des-possibles-projet-f%C3%A9d%C3%A9ral-2014-2022.pdf>

¹⁷⁸ CARREL M., (2013) *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, 276 p.

¹⁷⁹ *Op cit.* FCSF., (2014) Projet fédéral 2014-2022, « La Fabrique des Possibles », P.34.

¹⁸⁰ ASTIER L., (2007) *Les nouvelles règles du social*, Paris, Presses universitaires de France, 208 p.

d'accompagnement collectif¹⁸¹ ». Effectivement, d'après Yann le Bossé, la posture est une « manière d'appréhender l'exercice de sa profession¹⁸² ». Dans le cadre de la participation des habitants au sein des centres sociaux, la posture adoptée « doit favoriser l'échange et la compréhension de l'autre, afin de donner à la personne une place de véritable partenaire. C'est pourquoi la participation sous-tend une évolution des postures professionnelles vers une « alliance » entre le travailleur social et l'utilisateur¹⁸³ ».

De surcroît, cette alliance sera grandement favorisée si les professionnels établissent un rapport de confiance et d'égalité avec les habitants. En effet, tel l'indique le directeur d'un centre social de Paris¹⁸⁴, il faut que celui-ci « respecte la parole des habitants et évite de donner régulièrement son avis¹⁸⁵ ». En plus d'estimer que chacun a une parole à apporter, il est primordial de considérer les usagers non pas seulement comme des consommateurs d'activités, mais comme des individus acteurs de leur territoire, porteur de connaissances et de compétences. Par conséquent, il est nécessaire de « passer d'une logique de consommation à une logique d'échange avec les habitants usagers¹⁸⁶ », qui sont « les meilleurs experts pour eux-mêmes¹⁸⁷ ». John Dewey rend compte de ce constat à travers une métaphore du cordonnier : « C'est la personne qui porte la chaussure qui sait le mieux si elle fait mal et où elle fait mal, même si le cordonnier est l'expert qui est le meilleur juge pour savoir comment y remédier¹⁸⁸ ». Cette comparaison explique que les habitants sont les plus à même de savoir ce qui est le mieux pour eux, mais que ce sont les professionnels qui sont en capacité d'indiquer si leurs demandes sont exécutables. Le directeur du centre social de Silagne considère également que cette complémentarité entre habitants et professionnels est essentielle, car elle permet d'apporter un nouveau regard, neutre et objectif, aux salariés :

¹⁸¹ Propos énoncés au cours de la Plénière du 13 mai 2023, lors du 9^e congrès des centres sociaux de Lille.

¹⁸² *Op cit.* LE BOSSE Y., (2012) *Sortir de l'impuissance : invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, P.105.

¹⁸³ DEVERCHERE N., (2017) « Innovations et engagement des travailleurs sociaux en faveur du développement du pouvoir d'agir » *Vie sociale*, n°19, p.91-105. P.96 : <https://doi.org/10.3917/vsoc.173.0091>

¹⁸⁴ Il s'agit du centre social « Espace 19 ».

¹⁸⁵ Propos énoncés par Nicolas Duffour, lors du séminaire interfédéral de Pau en mars 2022. Interview disponible : <https://www.youtube.com/watch?v=0Gj0m8P6Wz8>.

¹⁸⁶ *Op cit.* CAF de la Manche, *Schéma directeur de l'animation de la vie sociale*, P.57.

¹⁸⁷ BERGER P., NEAUHAUS R., (1996) *To Empower People: From State to Civil Society*, American Enterprise Institute, 223 p, P.196.

¹⁸⁸ DEWEY J., (2010) *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard, 336 p. P.207.

« Les salariés ils sont complémentaires avec les bénévoles, mais également et surtout avec les habitants du quartier, car ils ont un regard neuf d'habitants, un point de vue d'habitants. Ils ont un regard terre-à-terre, et ça c'est très important, car les salariés ils ont un peu tendance à être trop concentrés sur leur niveau professionnel, avec des jargons et des acronymes, des termes techniques que les habitants et bénévoles, bah ils connaissent pas. Et donc, c'est super intéressant d'avoir les deux points de vue, car là où les salariés vont prendre du temps, à essayer de faire quelque chose, et bien les bénévoles et les habitants, eux ils vont dire « bah là pourquoi tu fais tout simplement pas ça ». Donc la complémentarité est très intéressante, car ce n'est pas la même vision des choses, mais elles ont toutes les deux leur importance et leur utilité. [...] Les salariés ils apportent la technique, voilà quoi c'est des professionnels, ils ont été formés, ils savent ce qu'ils font, c'est leur job, et les habitants eux, ils ont une, une vision plus réaliste, plus concrète, car c'est leur quartier, ils le vivent tous les jours ».

Conséquemment, habitants, professionnels ou encore bénévoles, tous doivent être considérés de la même façon, sans que des rapports de « dominations subjectifs et symboliques¹⁸⁹ » ne se créent. Être « attentif à ce que chacun puisse s'exprimer et préserve ainsi ses individualités¹⁹⁰ » s'avère alors être fondamentale.

3. L'institutionnalisation des centres sociaux, un frein à la participation ?

3.1 Les centres sociaux : des « entreprises associatives¹⁹¹ » ?

La professionnalisation des associations, et plus particulièrement des centres sociaux, a engendré une modification de fonctionnement des structures, qui ont dû s'adapter aux changements produits par leur institutionnalisation, et en conséquence, renouveler leurs pratiques.

De plus en plus confrontés au fil du temps à des complexités administratives, les associations doivent faire face à un impératif gestionnaire. Les professionnels endossent alors de nombreuses responsabilités, entraînées par les lourdeurs administratives et les contraintes réglementaires qu'ils doivent effectuer. De ce fait, ils sont parfois confrontés à des situations

¹⁸⁹ BOURDIEU P., (1998) *La Domination masculine*, Paris, Le Seuil, 134 p.

¹⁹⁰ Graine Centre-Val de Loire, le réseau pour l'éducation à l'environnement en région Centre-Val de Loire, 2015, *La participation citoyenne dans nos villages, c'est possible ! Livret méthodologique*, 108 pages, P.45 : <https://www.grainecentre.org/participation-citoyenne>.

¹⁹¹ HELY M., (2004) « Les différentes formes d'entreprises associatives », *Sociologies pratiques*, p. 27-51 : <https://shs.hal.science/halshs-00009569/document>.

paradoxaux, en contradiction entre le respect des logiques institutionnelles des politiques publiques et des valeurs associatives défendues et prônées par leurs structures.

Le sociologue Matthieu Hély, au travers de son article intitulé « Les différentes formes d'entreprises associatives », illustre cette double dimension en utilisant la notion « d'entreprise associative », qu'il définit comme « un groupement fondé sur un double contrat : le contrat d'association formalisé par la loi de 1901, et le contrat de travail la rattachant aux règles du code du travail ¹⁹² ». Il explique précisément que ces entreprises associatives sont « prises dans une tension qui les amène à osciller entre une rationalité en valeur, où le projet éthique importe plus que l'ajustement des moyens matériels, et une logique instrumentale, où le seul calcul rationnel guide l'action ¹⁹³ ».

De même, Serge Paugam, sociologue, estime que « d'une façon générale, l'humanitaire est aujourd'hui davantage soumis aux impératifs d'une gestion rigoureuse, d'un professionnalisme exigeant et d'une programmation rationnelle des objectifs. Les normes du secteur marchand s'imposent désormais plus ou moins à toutes ces associations. Il est, pour elles, parfois difficile de conserver les valeurs originelles : la fraternité et le bénévolat. Les associations de ce secteur, de plus en plus nombreuses, sont en réalité presque toutes prises dans une logique de la performance et de l'efficacité ¹⁹⁴ ».

Ainsi, les associations doivent trouver un équilibre conciliant respect des valeurs associatives et conformité des règles institutionnelles et des normes administratives. De plus, ces discordances peuvent avoir un impact sur les dispositifs participatifs et les actions mis en place par les centres sociaux dans le cadre d'une démarche participative, qui se retrouvent dans une « opposition entre logique de guichet et une « réelle volonté de faire une démocratie participative » ¹⁹⁵. Ce « fardeau administratif ¹⁹⁶ » représente en effet pour de nombreuses structures un frein au développement de la participation des habitants, les salariés devant consacrer une partie majeure de leurs temps à « gérer la complexité administrative et à instruire des dossiers suivant la logique des files actives qu'à être tout simplement présents auprès des

¹⁹² *Ibid*, P.27.

¹⁹³ *Ibid*, P.29.

¹⁹⁴ PAUGAM S., (1994-1995) « L'essor des associations humanitaires, une nouvelle forme de lien social ? », *Commentaire*, n° 68, p. 905-912, P.907.

¹⁹⁵ BRESSON M., (2004) « La participation des habitants contre la démocratie participative dans les centres sociaux associatifs du nord de la France ». *Déviance et Société*, n°28, p. 97-114, P.106 : <https://doi.org/10.3917/ds.281.0097>.

¹⁹⁶ COTTIN MARX S., (2021) *C'est pour la bonne cause !: Les désillusions du travail associatif*, Paris, Editions de l'Atelier, 137 p, P.106.

personnes, au risque d'une perte de sens de la mission ¹⁹⁷». Ces « impératifs de rationalisation et de bureaucratisation ¹⁹⁸ » auxquels sont soumis les professionnels restreignent leur volonté d'instaurer une dynamique participative, « empêchée par une approche bureaucratique centralisée et hiérarchisée ¹⁹⁹».

Par conséquent, « nombre de professionnel·les du travail social expriment ainsi un sentiment d'insatisfaction et d'échec dans la façon de remplir leur mission, en particulier à l'égard des manières de penser et de mettre en œuvre la participation des habitant·es ²⁰⁰». L'équipe du centre social de Silagne partage ce constat. Entre le déménagement de leur structure, la rédaction du renouvellement du projet social et la reprise d'études de leur directeur²⁰¹, ils ont le sentiment d'être débordés et dépassés par tous les projets qu'ils ont en cours. Ils éprouvent de ce fait un sentiment de frustration, ne voulant en aucun cas que la qualité des actions et des animations actuellement mises en place se détériore. Conscient de ces difficultés, le directeur de la structure souhaite restreindre la mise en place de nouveaux projets, notamment durant l'année qu'ils vont passer au sein de leurs locaux temporaires :

« Là il va falloir lever le pied, car on a une équipe qui a plein d'idées et qui veut tout mettre en place en même temps, sauf qu'à un moment donné il faut faire les choses les unes après les autres. Ça sert à rien d'allumer plein de bougies d'un coup si c'est pour qu'elles s'éteignent toutes au moindre coup de vent, ça ne sert à rien, il vaut mieux en sélectionner une et l'entretenir pour ne pas qu'elle perde sa flamme. Il faut prioriser les choses. Mais tout de même garder les bonnes idées de côté pour les mettre en place l'année prochaine, quand on aura les nouveaux locaux. C'est une question de gestion de timing en fait. »

Si la priorisation des idées et des projets s'avère effectivement nécessaire au bon fonctionnement du centre social, le référent famille précise toutefois une nuance quant aux raisons de la frustration ressentis par l'équipe de la structure :

¹⁹⁷ La Santé en action, (2021) « Aller-vers » pour promouvoir la santé des populations », n°458, 48 p. P.8.

¹⁹⁸ LE CROM J-P., RETIERE J-N., (2003) « Nourrir les pauvres : assister et/ou entreprendre ? », Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise, Presses universitaires de Rennes, p.67-84. P.84 : <https://shs.hal.science/halshs-00202696>.

¹⁹⁹ JOUFFRAY C., PORTAL B., (2019) *Coproduire le changement par le DPA : Le point de vue des personnes et des professionnels*, Rennes, Presses de l'EHESP, 164 p. P.30.

²⁰⁰ *Op cité*. GARNIER J., NEVEU C., NEZ H., (2023) « Saisir le politique des centres sociaux. Formes de participation et de pouvoir d'agir dans des espaces délaissés par les sciences sociales », P.30.

²⁰¹ Le directeur du centre social de Silagne effectue une formation de master, et doit donc s'absenter plusieurs jours par mois.

« C'est pas seulement la quantité des projets qui pose problème, mais aussi et surtout les problématiques qui sont apparues. Avant on pouvait s'investir à fond, on avait beaucoup moins de choses auxquelles on doit maintenant faire face et prendre en compte. Maintenant ce que ça provoque, c'est qu'on est une équipe frustrée de pas pouvoir mettre en place ce que l'on voudrait, car on sait que derrière, ça va demander beaucoup de travail, de démarches, des tâches administratives, de demandes de financements, tout ça. Et malheureusement, c'est les habitants qui, qui en payent le prix. Donc moi je pense vraiment qu'avant de lancer de nouveaux projets, il faut d'abord résoudre les défaillances. Car honnêtement, c'est bien beau de faire tous les 4 ans les constats des problèmes, ce qu'on fait actuellement là, dans le cadre du projet social, mais en fait simplement les dire, les énoncer, ça a pas trop d'intérêt, ce qu'il faut c'est trouver des solutions pour les résoudre. Pour qu'on ne constate pas les mêmes choses dans 4 ans. Donc voilà quoi, il faut se poser la question de comment on fait concrètement, de manière très, oui très concrète c'est ça, que faire pour résoudre ce qui ne vas pas ».

Ces deux discours rejoignent l'idée partagée par de nombreux salariés de centres sociaux, considérant que la participation des habitants est « une activité à part entière, distincte de ce que l'on fait habituellement, qui viendrait s'ajouter aux autres tâches nombreuses et diversifiées inscrites dans leurs fiches de poste²⁰² ». Développer le pouvoir d'agir des habitants et favoriser leur participation est ainsi perçu comme une charge de travail supplémentaire, expliquant couramment les raisons de l'inconsidération des professionnels quant à cette thématique, justifiée par un manque de temps.

3.2 Une participation informelle difficilement reconnue et valorisée

Cependant, nous avons vu qu'il n'était pas nécessaire d'instaurer un espace repéré, formalisé et identifié afin de développer la participation des habitants. Des événements et des actions ponctuels et éphémères peuvent s'avérer davantage pertinents, productifs, mais aussi et surtout, participatifs, que des projets sollicitant une charge de travail et/ou des ressources financières importantes.

J'ai en effet constaté, au cours de mon stage au sein du centre social de Silagne, que l'expression des envies et des besoins des habitants, qui se trouve être l'aspect prédominant

²⁰² GARNIER J., NEVEU C., NEZ H., (2023) *Le pouvoir d'agir dans les centres sociaux : reconfigurations militantes et professionnelles*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 366 p, P.65, P.87.

pour la plupart des individus lorsque l'on parle de participation, s'effectue de façon informelle, « hors cadre ». Effectivement, elles ont, la plupart du temps, lieu au cours d'une discussion informelle entre le référent famille et les habitants, que ce soit en début ou en fin d'activités formalisées, ou bien souvent, sur le seuil de la porte d'entrée de la structure. Ces moments semblent donc davantage propices à ce que les usagers fassent part de leurs remarques et suggestions.

La « Boîte à idées » mise en place par l'équipe de Silagne a de plus confirmé ce constat. Cette boîte a été instaurée dans le contexte de l'assemblée générale (AG) de la structure et du renouvellement de leur projet social, afin que l'association ait connaissance des propositions et des besoins de leurs adhérents. De ce fait, sur le flyer d'invitation à l'AG, envoyé à l'ensemble des adhérents de la structure, est présent un coupon à découper et à « ramener au centre social ou le jour même de l'AG²⁰³ » invitant les usagers à noter leurs propositions et désirs. Ainsi, durant la semaine précédant l'AG, cette « boîte à idées », sur laquelle est inscrite « Vos idées, vos envies, vos besoins », est placée à l'accueil, sur une table disposée à côté du bureau de la secrétaire, avec à proximité des papiers et un stylo afin que les habitants puissent noter leurs suggestions. Rapidement, l'équipe du centre social s'aperçoit qu'ils n'obtiendront rien de cet outil s'ils ne communiquent pas sur son utilité en expliquant son objectif. En effet, il est nécessaire « de faire vivre²⁰⁴ » la boîte, en suscitant et éveillant la curiosité du public. Les adhérents prêtent en effet peu d'attention à la boîte lorsqu'ils se rendent à l'accueil de la structure pour une demande ou un renseignement, or, quand la secrétaire leur indique sa présence en leur présentant brièvement son but, ils sont alors intéressés par le concept et insèrent des papiers dans la boîte. Il en est de même lorsqu'elle apporte la boîte sur la table où se déroulent les animations et les projets du centre social. De fait, tous les participants inscrivent ainsi leurs envies sur les papiers prévus à cet effet.

Néanmoins, les propositions obtenues via cet outil de la boîte à idées doivent être nuancées et analysées en adoptant une prise de recul. En effet, les suggestions recueillies ont toutes été formulées par des personnes fréquentant la structure, ou a minima, la connaissant, puisqu'il s'agit d'usagers qui ont été présents physiquement dans les locaux du centre social. Toutefois, comme mentionné précédemment, ces habitants ont déjà l'occasion d'exprimer leurs idées et besoins de façon informelle, bien que, contrairement à la boîte à idées, ce ne soit pas de manière anonyme. Afin d'obtenir des avis diversifiés, s'adressant à tous et prenant en compte

²⁰³ Formulation écrite sur le coupon du flyer d'invitation de l'assemblée générale.

²⁰⁴ Expression énoncée par le référent famille du centre social de Silagne.

l'ensemble des habitants du quartier de Silagne, l'équipe du centre social a l'intention de se servir de l'outil de la boîte à idées lors d'événements « hors les murs », précisément mis en place dans une démarche « d'allers vers ».

Le jour de l'assemblée générale, la boîte à idées est disposée sur un côté de la table du « stand de souvenirs » que je suis chargée d'animer. Il s'agit d'un espace où les adhérents sont invités à noter à l'intérieur de bulles de discussions leurs souvenirs, anecdotes et moments marquants de leur année passé au sein du centre social²⁰⁵. Ils ont alors à leur disposition, sur une table, des feutres et des stylos ainsi que des feuilles sur lesquelles sont dessinées des bulles de discussions qu'ils devront remplir. C'est donc également sur cette table que se trouve la boîte à idées, avec des papiers à proximité à insérer dans la boîte. Désirant accentuer la dimension participative de leurs AG, c'est la première fois que le centre social de Silagne met en place ce « stand des souvenirs ». En effet, mis à part l'obtention des moments marquants des adhérents, qui reste l'intention principale du stand, son objectif est aussi de valoriser les habitants et de les mettre en avant. Bien que les AG soient censées être participatives et représentatives des adhérents, qui doivent alors voter les rapports moraux, financiers, et d'activités, mais également les membres du CA, peu d'entre eux sont conscients du rôle qu'ils leur sont donné et attendus. En s'adressant directement et personnellement aux adhérents en leur demandant leurs ressentis, ce stand des souvenirs permet de prendre en considération les remarques des usagers du centre social.

Toutefois, là encore, ce stand est pertinent, productif et bénéfique seulement s'il est animé et expliqué, et ce, de façon informelle. C'est pourquoi, durant l'assemblée générale, j'ai fortement privilégié les interactions et les discussions avec les adhérents, plutôt que l'action d'écrire dans les bulles. Les participants n'ont en effet pas instantanément d'anecdotes ou de moments marquants qui leur viennent à l'esprit. Échanger avec eux leur permet ainsi de les aider à se rappeler d'un souvenir, positif comme négatif, dont ils ne se seraient certainement pas souvenus si la discussion n'avait pas eu lieu. Effectivement, au cours de conversations que j'ai eues avec des adhérents, ceux-ci ont indiqué : « *Ah bah si, en fait, ça s'en est un de moment !* » Ou bien : « *Ah oui oui, c'est bon, je l'ai mon moment, c'est celui-là* ». De même, de nombreuses personnes ne pensant rien avoir à écrire s'aperçoivent en réalité qu'ils ont plusieurs moments qui les ont marqués :

²⁰⁵ Les affiches du « stand de souvenir » et de « la boîte à idées » sont visibles en annexe 5 et 6.

« Non moi franchement j'ai rien à dire, j'ai pas de trucs, après c'est vrai qu'un jour je me rappelle durant l'activité [...]. En fait si, ça c'est vraiment quelque chose dont je me souviendrais longtemps, ça marche ça, je peux écrire ça ? ».

Comme on peut le voir à travers ce verbatim, une autre raison pour laquelle j'ai favorisé les interactions est la peur des usagers à inscrire une « mauvaise réponse », qui ne correspondrait pas aux attendus de ce qui est demandé. De plus, le passage à l'écrit peut s'avérer problématique et difficile pour des personnes ne parlant pas couramment le français. De ce fait, j'ai moi-même rempli la majorité des bulles de discussions, en retranscrivant par écrit ce que les adhérents m'ont confié à l'oral. Il en est de même concernant la boîte à idées, où les individus n'ont à première vue pas de suggestions à émettre, mais font cependant part de besoins ou de propositions au cours d'une discussion. Le fait que ce soit moi qui inscrive les paroles des adhérents m'est à première vue parue paradoxale. En effet, si j'écris à leur place, ce stand est-il toujours participatif ? Peut-on considérer qu'il s'agit véritablement de leurs productions ? J'ai toutefois rapidement réalisé que l'objectif recherché et attendu de ce stand se trouvait dans son contenu, et non pas dans sa forme. À mon sens, la dimension participative de celui-ci aurait été moindre si j'avais simplement et seulement laissé les adhérents inscrire ce qu'ils souhaitent dans les bulles de discussions. De plus, certains d'entre eux ont tout de même personnellement écrit leurs moments marquants une fois notre discussion achevée. Cet échange en amont m'a en outre permis d'avoir connaissance du contexte de leurs souvenirs, raconté de manière plus précise et détaillé à l'oral qu'à l'écrit, ce qui m'a été d'une grande aide lors de la réalisation du compte-rendu de ce stand²⁰⁶.

Etant donné qu'il s'avère donc nécessaire et essentiel de solliciter les adhérents, qui ne viennent pas d'eux même spontanément au stand, celui-ci est placé au centre de la salle de l'assemblée générale, de manière que les habitants soient contraints d'y passer devant afin de se rendre aux autres stands²⁰⁷. La volonté de l'équipe du centre social de Silagne étant en effet de rendre leur AG attractive, « vivante » et participative, celle-ci est donc organisée sous forme de différents stands, chacun représentant un des secteurs de la structure. Ainsi, les adhérents sont actifs, se déplaçant de stands en stands pour lire les panneaux explicatifs et échanger avec le responsable du secteur. De ce fait, il s'agit d'une participation informelle, difficile à décrire, expliquer et valoriser. Ce sont toutefois ces aspects de la participation qui sont les plus pertinents, comme mentionné dans le schéma directeur de l'animation de la vie sociale (SDAVS)

²⁰⁶ Le compte rendu du « stand de souvenir » et de la « boîte à idées » est visible en annexe 7 et 8.

²⁰⁷ Le plan de la salle de l'assemblée générale est visible en annexe 9.

du département de la Manche : « Les actions participatives considérées comme efficaces par les services sociaux sont souvent les plus informelles²⁰⁸ ». C'est pourquoi il est important, tel l'indique la proposition n°9 du rapport rédigé par le ministère des Affaires sociales et de la santé ainsi que la direction générale de la cohésion sociale, « [d]'alterner les moments de participation formels et informels afin de toucher un maximum de publics et de créer une dynamique entre les différents dispositifs participatifs²⁰⁹ ». En somme, la définition de la participation indiquée par la CNAF²¹⁰, à savoir : « une réelle participation à l'animation, à la définition des besoins, à la prise de décision plutôt qu'une participation à la gestion administrative qui risque de n'être que formelle²¹¹ », semble correspondre à la définition et aux caractéristiques de la notion de la participation des habitants partagée par le centre social de Silagne.

3.3 Des injonctions participatives paradoxales

Il n'existe pas d'unique forme de participation ou de définition de ce concept, mais une pluralité, en particulier au sein des centres sociaux. Les aspects de la participation et les façons dont elle s'exerce varient selon le type et la taille de la structure, le territoire où elle est implantée, les caractéristiques de la population, les spécificités de la ville ou du quartier, ou encore les projets et les événements en cours du centre social.

De ce fait, « la participation ne peut pas être un but en soi ²¹² ». Elle correspond avant tout à une réflexion sur ce que la structure veut transmettre à ses adhérents, sur son rapport avec ses usagers, comment elle les considère et qu'elle est la relation qu'elle veut entretenir avec eux. Or, ces dernières années, les politiques publiques et sociales impulsent et mettent en avant continuellement ce concept de participation, en incitant fortement les centres sociaux à « faire participer les habitants ». Cependant, que signifie réellement et concrètement cette expression ?

²⁰⁸ CAF de la Manche, *Schéma directeur de l'animation de la vie sociale, 2017-2020*, 107 pages, P.58 : <https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-la-manche/partenaires-locaux/developpement-territorial/animation-de-la-vie-sociale>.

²⁰⁹ Ministère des affaires sociales et de la santé., Direction générale de la cohésion sociale. Septembre 2016. *La participation des usagers dans les politiques sociales*, Rapport final d'étude rédigé par les élèves administrateurs et administratrices territoriaux de la promotion de Hannah Arendt, 97 pages, P.13 : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/participation_inet_dgcs_rapport_final.pdf.

²¹⁰ Caisse nationale des allocations familiales

²¹¹ Circulaire CNAF n° 59-84 du 31 décembre 1984, confirmée par la Circulaire ministérielle du 12 mars 1986 : "Rôle des centres sociaux".

²¹² Rapport du Conseil Supérieur du Travail Social (2015) *Refonder le rapport aux personnes* « Merci de ne plus nous appeler usagers », Direction Générale de la Cohésion Social, 184 p. P.43 : https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Merci_non_usagers-CSTS-2.pdf.

En définitive, la participation des habitants ne serait-elle pas une injonction politique (Donzelot, 2003) ? Comment les centres sociaux gèrent-ils cette « injonction à l'émancipation²¹³ » de leurs usagers ? Maryse Bresson évoque « un paradoxe, qui peut être résumé à travers cette interrogation : comment les centres sociaux, qui revendiquent depuis les origines de permettre à des populations de se prendre en main, gèrent-ils l'injonction politique à la participation des habitants ?²¹⁴ » En effet, d'après Marion Carrel, l'injonction participative « empêche les processus d'émancipation de se développer²¹⁵ ». Acteurs de la démocratie locale, les centres sociaux entretiennent toutefois des liens étroits avec les pouvoirs et les politiques publiques, ce qui les place dans une « position complexe, entre institutions du social et mouvement social²¹⁶ ».

Selon Jérémy Louis, chargé de mission à la FCSF, « le développement du pouvoir d'agir est une injonction du national qui nous serait imposé d'en haut²¹⁷ ». Or, bien souvent, les termes de « pouvoir d'agir », « démocratie participative » ou même « participation » ne font pas sens pour les salariés des centres sociaux, qui sont toutefois contraints d'utiliser ces expressions dans leurs rapports et comptes-rendus lorsqu'ils répondent à des appels à projets :

- « C'est un peu un mot à la mode, on sait très bien qu'il y a certains mots-clés à placer quand on écrit à nos financeurs²¹⁸ »
- « Le système d'appel à projet nous oblige parfois à tordre le projet associatif pour cocher des cases, et ça nous met souvent en concurrence entre associations²¹⁹ ».

²¹³ NEVEU C., (2016) « Un projet d'émancipation à l'épreuve de sa mise en pratiques », *Revue de MAUSS*, n°48, p.173-186, P.179 : <https://doi.org/10.3917/rdm.048.0173>.

²¹⁴ *Op cité*. BRESSON M., (2004) « La participation des habitants contre la démocratie participative dans les centres sociaux associatifs du nord de la France », P.98

²¹⁵ CARREL M., (2017) « Injonction participative ou empowerment? Les enjeux de la participation », *Vie sociale*, n° 19, p. 27-34. P.30 : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2017-3-page-27.htm>.

²¹⁶ LOUIS J., (2021) « Le pouvoir d'agir dans les centres sociaux : un nouveau rapport au politique ? », Étude à partir de l'expérimentation des « tables de quartier », *thèse pour le doctorat d'aménagement de l'espace et urbanisme*, Université Paris X Nanterre, 594 p. P.12 : <https://bdr.parisnanterre.fr/theses/internet/2021/2021PA100049/2021PA100049.pdf>.

²¹⁷ Propos énoncés au cours de la Plénière du 13 mai 2023, lors du 9^e congrès des centres sociaux de Lille.

²¹⁸ Propos énoncés par le référent famille du centre social de Silagne.

²¹⁹ Propos énoncés par Beatrice Fuster Kleiss, présidente de la Fédération des Centres Sociaux de Vienne, au cours de la Plénière du 13 mai 2023, lors du 9^e congrès des centres sociaux de Lille.

C'est précisément cette dépendance des financements publics qui amène les centres sociaux à « gérer la participation comme une commande publique²²⁰ ». En effet, tel le précise Maryse Bresson, « les financeurs sont pour la plupart des administrations publiques et/ou des acteurs politiques²²¹ ». De ce fait, quelle place est laissée au social ? Afin de « faire plier le processus d'institutionnalisation qui touche les centres sociaux depuis les années 1980²²² » et de réaffirmer leur dimension participative, il faudrait selon Etienne Matray²²³ « refuser d'être réduit au rôle d'exécutant de politiques décidées ailleurs²²⁴ ». On retrouve également cette volonté dans la charte de la FCSF, qui mentionne que les centres sociaux « n'entendent pas être instrumentalisés ni devenir de simples prestataires de services ou réduire leur projet social à des délégations de service public²²⁵ ».

3.4 Des injonctions ne correspondant pas à la réalité du terrain

De surcroît, les discours des injonctions participatives sont en décalage avec la réalité concrète et quotidienne des centres sociaux, ce qui entraîne des discordances entre les instructions théoriques et la mise en pratique sur le terrain. L'institutionnalisation de la participation produite par les politiques publiques restreint sa mise en œuvre adéquate à l'échelle d'un quartier. Ces politiques n'ont effectivement pas connaissance des difficultés locales et singulières qu'une structure peut rencontrer, ni même des caractéristiques spécifiques de ses adhérents. « La dimension très institutionnelle de la participation des habitants apparaît alors bien éloignée de la démocratie participative, et on comprend le malaise exprimé par les acteurs de terrain²²⁶ », indique alors Maryse Bresson. De même, Beatrice Fuster-Kleiss, présidente de la Fédération des centres sociaux de la Vienne, témoigne :

²²⁰ *Op cité.* BRESSON M., (2004) « La participation des habitants contre la démocratie participative dans les centres sociaux associatifs du nord de la France », P.105.

²²¹ BRESSON M., (2002) *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, Paris, L'Harmattan, 318 p. P.232.

²²² LOUIS J., (2023) « Où se situent les centres sociaux ? Une histoire entre action sociale et éducation populaire », *Participations*, n° 35, p. 51-73. P.65 : <https://www.cairn.info/revue-participations-2023-1-page-51.htm>.

²²³ Président de la FCSF entre 1980 et 1994.

²²⁴ MATRAY E., (1992) « Envoi », *Ouvertures. La revue des centres sociaux*, n°5, p. 54.

²²⁵ FCSF., (2000) « Charte fédérale des centres sociaux et socio-culturels de France », Texte adopté par l'assemblée générale d'Angers, 4 pages. P.3 : <https://www.centres-sociaux.fr/files/2010/02/Charte-des-centres-sociaux-et-socioculturels-de-France.pdf>

²²⁶ *Op cité.* BRESSON M., (2004) « La participation des habitants contre la démocratie participative dans les centres sociaux associatifs du nord de la France », P.109.

« *L'instrumentalisation des centres sociaux aux services des politiques publiques se fait parfois aux dépens des préoccupations des habitants, de leurs priorités et de la réalité des territoires*²²⁷ ».

Les centres sociaux sont effectivement considérés comme des acteurs de proximité permettant de mettre en place des politiques publiques sans concertation préalable avec les habitants. Par conséquent, comment partir des réels besoins des citoyens et élaborer des projets en coopération entre les usagers et les politiques publiques ? « Comment contribuer à ce que la participation soit associée à un réel pouvoir de co-conception et de co-construction de projets ?²²⁸ » Véronique Cormont, directrice du centre social « Le Part'Âges²²⁹ », exprime son incompréhension quant à cet aspect paradoxale de la participation : comment « faire participer les habitants » et s'assurer que les dispositifs mis en place correspondent à leurs besoins si la réalité de ce qu'il se passe sur le terrain n'est pas prise en considération ?

« *On reçoit des injonctions d'innovations sociales comme s'il fallait toujours réinventer les choses, mais personne se pose la question d'aller voir sur le terrain ce qu'il fonctionne. Donc à un moment donné, venez voir, et arrêtez de faire des politiques publiques qui sont descendantes, et partez de la préoccupation des gens*²³⁰ ».

Il s'avère alors nécessaire de « privilégier la place de la personne, et non la réponse normative et juridique²³¹ », afin que « les relations partenariales que les centres sociaux entretiennent avec les pouvoirs publics locaux pour leur financement, [ne soient plus] contraignantes et peu soucieuses de leurs autonomie²³² ». Ainsi, les réflexions sur la mise en œuvre concrète des politiques publiques de participation sur le terrain sont essentielles. Comme le mentionne Cyprien Avenel, il s'agit de se demander : « Participer, certes. Mais comment, avec qui, et jusqu'où précisément ?²³³ »

²²⁷ Propos énoncés au cours de la Plénière du 13 mai 2023, lors du 9e congrès des centres sociaux de Lille.

²²⁸ *Op cité.* Rapport du Conseil Supérieur du Travail Social (2015) Refonder le rapport aux personnes « Merci de ne plus nous appeler usagers », P.13.

²²⁹ Le centre social « Le Part'Âges » se situe à Le Blanc, dans le département de l'Indre (36).

²³⁰ Propos énoncés au cours de la Plénière du 13 mai 2023, lors du 9e congrès des centres sociaux de Lille.

²³¹ *Op cité.* Rapport du Conseil Supérieur du Travail Social (2015) Refonder le rapport aux personnes « Merci de ne plus nous appeler usagers », P.27.

²³² *Op cité.* GARNIER J., NEVEU C., NEZ H., (2023) « Saisir le politique des centres sociaux. Formes de participation et de pouvoir d'agir dans des espaces délaissés par les sciences sociales », P.37.

²³³ AVENEL C., (2017) « Construire les politiques sociales avec les personnes accompagnées : la participation en attente d'un modèle d'intervention collective », *Vie sociale*, n°19, p.51-71. P.58 : <https://doi.org/10.3917/vsoc.173.0051>

IV. Le conseil d'administration, une instance participative à la gouvernance du centre social ?

Les nombreux espaces et projets proposés par le centre social de Silagne à destination des habitants du quartier relèvent, comme nous l'avons vu, des aspects et thématiques de la vie quotidienne et ordinaire, tels que les vacances, les sorties culturelles, les questionnements d'éducation ou les pratiques artistiques. Ces actions s'inscrivent ainsi dans la dynamique de participation des habitants impulsée par la structure.

Cependant, la participation des habitants au sein du centre social s'exerce également dans le cadre de son conseil d'administration (CA), puisque les administrateurs sont avant tout des habitants du quartier. La participation de ces adhérents prend donc la forme de présence et d'assistance à des réunions, où les enjeux et les prises de décisions sont plus importantes et impactantes. Le CA incarne en effet l'instance décisionnelle du centre social. Néanmoins, peut-il pour autant être considéré comme une instance participative ? Constitue-t-il un espace de participation ? Les administrateurs ont-ils véritablement un pouvoir décisionnel et une capacité d'agir ?

1. Devenir administrateur, est-ce accessible à tous ?

Nombreuses sont les personnes ayant assimilé l'idée qu'être membre d'un conseil d'administration, et plus particulièrement celui d'un centre social, n'est pas à la portée de tous, car c'est une fonction qui requiert des compétences techniques spécifiques, telles que la gestion financière, la prise de décision ou la planification. Mais alors, quelles qualifications sont demandées ? En quoi certains habitants seraient-ils plus légitimes que d'autres à devenir administrateur ? Quels types d'individus sont attendus au sein du conseil d'administration ? Celui-ci étant perçu comme un organe participatif des centres sociaux, cela signifie-t-il que participer serait une aptitude qui ne serait pas donnée à tous ?

1.1 Le stéréotype de l'administrateur compétent

Instance représentative, décisive et responsable du centre social, il est compréhensible que le sens commun imagine que devenir membre du CA suppose une connaissance préalable des codes, normes et langages caractéristiques de celui-ci. Le rôle des administrateurs étant assurément de gouverner l'association, il paraît nécessaire de disposer de « compétences

pointues²³⁴» et de savoir-faire techniques. Administrer un centre social et en assurer la gestion sont en effet des activités complexes, les centres sociaux fonctionnant comme une entreprise. C'est pourquoi les centres sociaux attendent des administrateurs « un engagement sur des compétences techniques, assorti d'une capacité à collaborer et à respecter des échéances et des contraintes²³⁵».

Néanmoins, il est important de ne pas oublier que les administrateurs sont des bénévoles, et non, contrairement aux salariés, des professionnels. De ce fait, est-il possible de concilier compétences, connaissances, disponibilités, souhait de s'engager et bénévolat ? Marion Peyre nous signale effectivement que « nul ne peut cumuler omniscience et disponibilité²³⁶», ce qui rend difficile de trouver des « bénévoles opérationnels²³⁷». Cette tension entre « expertise et démocratie²³⁸ » rappelle que ce qui doit être attendu d'un administrateur ne sont pas ses compétences et savoirs faire, mais ses savoirs-être, ses connaissances, ses qualités et ses atouts personnels. Faire preuve de discernement en étant lucide et réaliste est, par exemple, une compétence essentielle dont un administrateur doit disposer, lui permettant ainsi de prendre des décisions avec clairvoyance lorsqu'il est confronté à des situations problématiques, telles que « prendre des décisions difficiles lorsque les centres sont dans le rouge, comme le licenciement de certains employés²³⁹». Or, ces aptitudes ne s'acquièrent pas nécessairement avec de l'expérience professionnelle, ce sont des qualités que chaque individu peut avoir. Toutefois, ces savoirs-être sont-ils suffisants pour intégrer le conseil d'administration ?

²³⁴ FRANCOIS Y., (2015) « La professionnalisation des associations par les pratiques de gestion des compétences des acteurs associatifs produit-elle un processus de changement organisationnel ? » *Recherches en Sciences de Gestion*, n°106, p. 113-133. P 116 : <https://doi.org/10.3917/resg.106.0113>

²³⁵ D'ELLOY G., (2007) « Profession bénévole », *La tribune fonda*, n°186, p.19-28. P22.

²³⁶ PEYRE M., (2005) *Animation socioculturelle et employeurs associatifs : livre noir : du grand écart entre discours et pratiques !* Paris, l'Harmattan, 268 p. P.101.

²³⁷ BOURGOIN F., (2014) « L'émergence des pratiques de tutorat dans l'accompagnement des bénévoles en centre social : offres de professionnalisation et dynamiques identitaires associées » *Savoirs*, n°36, p. 41-57. P 54 : <https://doi.org/10.3917/savo.036.0041>.

²³⁸ BLANC M., (1999) « Participation des habitants et politique de la ville », *Curapp/Craps : La Démocratie locale*, PUF, p. 177-196. P.187.

²³⁹ MENU S., (2011) « Les centres sociaux à la dérive ? », *lettre du cadre territorial*, n°416, p.14-17. P. 15.

1.2 Rendre légitime la présence de tous au sein du conseil d'administration

L'équipe du centre social de Silagne se questionne sur les connaissances et les compétences majeures qu'un habitant doit posséder afin de pouvoir entrer au CA, mais également et surtout, sur leurs motivations et volonté d'engagement, qui sont, pour eux, des aspects plus signifiants à prendre en compte. De plus, il est difficile de déterminer la légitimité d'une personne à intégrer ou non le CA, en fonction des compétences qu'elle possède, puisque la légitimité ne se définit pas uniquement formellement. Au-delà des compétences pratiques, les attentes sociales sont en effet tout aussi importantes, voire plus.

La présidente du conseil d'administration de Silagne représente l'exemple qu'une personne ne peut dans les premiers temps ne pas se sentir légitime, mais le devenir par la suite. Enseignante jusqu'à sa retraite, elle n'a jamais eu à passer d'entretiens d'embauche de toute sa carrière. Elle a ainsi révélé au cours d'un entretien qu'elle se sentait illégitime à faire partie de la commission de recrutement du centre social : « *Comment je pourrais prétendre à faire passer des entretiens à des candidats, alors que je n'ai moi-même jamais été de l'autre côté ?* ». Elle a toutefois su se forger sa propre expérience au fil du temps, découvrant et apprenant par elle-même, mais aussi grâce au conseil et à l'aide des autres administrateurs et des salariés, les attendus et les modalités de cette commission. Sa fonction de présidente lui a également permis d'acquérir divers savoirs et savoir-faire : « *J'ai appris énormément de choses et fait énormément de choses que je n'aurais jamais faites si je n'avais pas été présidente* ». De même, un des administrateurs de Silagne témoigne lors d'une réunion d'un CA :

« Moi je viens d'un milieu bancaire, je suis aux antipodes du domaine social à la base, et pourtant maintenant je suis secrétaire du CA d'un centre social. Mais au début je me sentais pas forcément légitime, c'est avec le temps qu'on le devient ».

Ainsi, « dépasser les représentations limitantes que les habitants ont sur leurs capacités à agir ²⁴⁰ » apparaît par conséquent comme une condition essentielle, permettant à des personnes n'étant au premier abord pas destinées à devenir administrateur, à le devenir. Similairement, durant ce même CA, Sylvie explicite les attendus de sa fonction de trésorière, en révélant que contrairement à ce que les administrateurs imaginent, c'est un poste accessible à tous :

²⁴⁰La Santé en action, (2021) « Aller-vers » pour promouvoir la santé des populations », n°458, 48 pages, P.35.

« On s'en fait une montagne, mais faut arrêter, faut pas croire que j'y passe mes journées, en réalité je fais pas grand-chose. Être trésorière n'a rien avoir avec être comptable, on paye un cabinet comptable au centre social, ce n'est pas pour rien. »

Cette précision sur ce que signifie véritablement être trésorier au sein d'un conseil d'administration a été nécessaire, le reste des membres pensant en effet que cette tâche nécessitait des compétences spécifiques : *« Oui mais toi tu es comptable de métier, t'as été à l'école des chiffres, tu comprends les choses »*.

On constate donc l'importance de passer outre les idées-reçues qu'ont les individus à considérer qu'être administrateur « suppose des dispositions politiques largement déterminées par les appartenances sociales²⁴¹ ». Il s'agit ainsi de « contribuer à l'augmentation de l'estime de soi en déconstruisant le statut « d'inférieur » des habitants des quartiers populaires, dans des relations inégalitaires fondées sur les différences de savoirs entre professionnels et habitants ²⁴²».

Une des principales réticences des adhérents du centre social de Silagne à devenir administrateur est effectivement la faible estime qu'ils ont d'eux-mêmes, comme le mentionne Lydia, nouvelle membre du conseil d'administration depuis peu, expliquant de son point de vue pourquoi Magalie, adhérente, est hésitante à intégrer le CA :

« Le problème de Magalie, c'est qu'elle ne se sent pas légitime, elle n'a pas confiance en elle. Elle pense qu'il faut être instruite pour venir au CA, alors qu'elle a toute sa place, elle est carrément en capacité d'y entrer²⁴³ ».

Si Lydia partage cet avis, c'est car Magalie fréquente activement le centre social de Silagne, en participant à de nombreux projets et actions proposés et mis en place par celui-ci. A ce propos, l'intégration de Lydia, mère au foyer participant elle aussi à divers projet du centre social, au sein du conseil d'administration démontre de plus que cet espace peut être accessible par tout type de personnes, quelles que soient leurs catégories socioprofessionnelles.

²⁴¹ RUI S., (2004) *La démocratie en débat : les citoyens face à l'action publique*, Paris, A. Colin, 264 p. P.227.

²⁴² *Op cité*. La Santé en action, (2021) « Aller-vers » pour promouvoir la santé des populations », P.35.

²⁴³ Propos énoncés lors de l'entretien que j'ai réalisé avec Lydia.

1.3 L'accompagnement et la formation des administrateurs : conditions d'une intégration réussie ?

Afin de favoriser la montée en compétences des nouveaux administrateurs, et contribuer à rendre leur présence légitime, de nombreux centres sociaux proposent aux conseils d'administrations des formations, aidant ses membres à comprendre et à exercer leur fonction d'administrateurs. Les structures leur remettent également un « livret d'accueil » lors de leur intégration au CA, indiquant et expliquant notamment le fonctionnement et l'organisation d'un centre social. Ainsi, chaque nouvel administrateur du centre social de Silagne reçoit « *Le Guide administrateur. Mon livret d'accueil. Comment exercer ma fonction d'administrateur ?* ». De même, les administrateurs des conseils d'administrations du département de l'Ain reçoivent un « *Livret d'accueil des administrateurs d'un centre social, ou comment mieux exercer sa fonction d'administrateur* », tandis que ceux de Bretagne ont un « *Livret de l'administrateur : comprendre le fonctionnement d'un conseil d'administration* ». Cette volonté de transmettre un guide de renseignements et d'informations indiquant aux administrateurs « les outils pour bien exercer leur citoyenneté²⁴⁴ » s'avère donc importante pour de nombreuses structures.

De surcroît, de plus en plus de formations ponctuelles sont organisées par les centres sociaux, à destination de leurs administrateurs, afin qu'ils « apprennent à s'engager²⁴⁵ ». Ces temps de formation ont toutefois une visée d'accompagnement de chaque membre du CA, dépassant ainsi « un simple objectif d'acquisition de méthodes²⁴⁶ ». C'est pourquoi la FCSF a mis en place en 1998 un dispositif d'aide financière pour les centres sociaux fédérés intitulé FO.S.FOR.A²⁴⁷, permettant la subvention de formations destinées aux bénévoles des centres sociaux, et plus particulièrement aux administrateurs.

Néanmoins, bien que les formations constituent une source de connaissances et une aide essentielle pour les administrateurs, leur accompagnement par la structure reste primordial ; les missions et fonctions d'un conseil d'administration étant difficilement compréhensibles. Isabelle, qui est passée de consommatrice d'activités du centre social de Silagne, à présidente

²⁴⁴ *Op cité.* BRESSON M., (2004) « La participation des habitants contre la démocratie participative dans les centres sociaux associatifs du nord de la France », P.101.

²⁴⁵ *Ibid*, P.103.

²⁴⁶ DERET E., TAHRI S., THIERRY D. (2010) « La formation des bénévoles associatifs une question spécifique ? », *La GHR Bénévole*, France Bénévolat, 13 pages. P.5 : <https://www.francebenevolat.org/sites/default/files/uploads/documents/760755c72952c88aace479907133aa9932bfb55a.pdf>

²⁴⁷ Fonds Spécifique pour la FORMation des Acteurs.

de son CA, indique à ce propos l'importance et les bénéfices que son accompagnement lui a apportés :

« Moi à la base, je n'y connaissais rien au CA. Je venais au centre deux heures par semaine pour faire de la couture. Quand je suis devenue présidente, j'ai dit « mais moi j'y connais rien, je sais pas ». Mais je l'ai fait car je savais que j'allais être soutenue et accompagnée, comme je l'ai été lors de mon arrivée au CA. C'est vraiment très important d'être accompagné, moi sinon, il y a bien longtemps que je serais parti²⁴⁸ ».

« Guider les bénévoles dans la compréhension de leurs missions²⁴⁹ » est de ce fait indispensable. Ainsi, au vu de la professionnalisation et de l'institutionnalisation des centres sociaux, notamment ces dernières années, former et accompagner les bénévoles de ces structures s'avère donc indispensable.

2. Une injonction à la participation trop imposante ?

2.1 L'homogénéité des administrateurs de Silagne : la raison expliquant leurs connaissances insuffisantes sur le centre social ?

La plupart des administrateurs de Silagne méconnaissent les actualités, les activités et les projets en cours du centre social, ce qui est ressenti et perçu par la présidente du conseil d'administration et le directeur de la structure comme un manque d'investissement de leur part. L'homogénéité des membres du CA peut expliquer cette ignorance. En effet, sur les trois secteurs du quartier de Silagne, la majorité viennent de la Justilienne, secteur principalement fréquenté par une population issue d'un milieu assez aisé. Ce profil d'individus contraste avec les habitants du secteur de Silagne, caractérisés par un pourcentage important de familles monoparentales et sans emploi. Or, ce sont principalement les habitants de Silagne qui fréquentent le centre social. Ainsi, du fait de son absence d'hétérogénéité, le CA n'est pas représentatif des adhérents de la structure, qui « a vocation à rendre service à des personnes non solvables²⁵⁰ », résidants pour la plupart à Silagne.

Conséquemment, les administrateurs -ne représentant pas les principaux usagers du centre social- sont ainsi éloignés du quotidien et des préoccupations de la structure. Cette

²⁴⁸ Propos énoncés lors de l'entretien que j'ai réalisé avec Isabelle.

²⁴⁹ *Op cité.* BOURGOIN F., (2014) « L'émergence des pratiques de tutorat dans l'accompagnement des bénévoles en centre social : offres de professionnalisation et dynamiques identitaires associées », P.46.

²⁵⁰ Bresson M., (2000), « Action sociale localisée et contrainte économique. Enquête dans les centres sociaux associatifs de la communauté urbaine de Lille », *Espaces et Sociétés*, n° 103, p. 143-165. P.161 : <https://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=revue&no=15>.

distance s'explique également par l'ancienneté des administrateurs au sein du CA. Nombre d'entre eux fréquentaient activement le centre social lors de leur entrée au conseil d'administration, ce qui n'est plus le cas à ce jour.

C'est pourquoi la récente intégration de Lydia, mère au foyer habitant le secteur de Silagne, au sein du CA, a donné un nouveau souffle à celui-ci. En effet, elle est actrice du centre social et de la vie du quartier en participant à de nombreux projets, notamment familiaux, proposés par la structure. De plus, elle permet ainsi à son secteur d'être représenté. Son entrée au CA a ainsi enchanté l'équipe du centre social, à commencer par le référent famille, côtoyant fréquemment Lydia dans le cadre des animations qu'il encadre, dévoilant : « *que Lydia fasse partie du CA, c'est ma plus grande fierté*²⁵¹ ».

Le directeur et la présidente sont également ravis que Lydia soit devenue administratrice :

- « *C'est des gens comme Lydia qu'il faut au CA, elle participe à tous les projets, elle est de partout, et puis surtout ça lui parle, et tu vois clairement qu'elle a envie de s'investir, alors qu'il y en a d'autres qui sont vraiment très loin de tout ça* ».
- « *Il est flagrant que le CA ne représente pas le centre social, il faudrait plus d'administrateurs comme Lydia, qui elle vit le centre, le fréquente réellement. Il y en a qui ne savent pas ce qu'on fait ici, qui ne savent pas ce que c'est un centre social* ».

Lydia elle-même a d'ailleurs été étonnée, lors de son premier conseil d'administration, de constater la méconnaissance des administrateurs concernant les projets en cours ou à venir du centre social :

- « *Vraiment j'ai été très très surprise, et j'y ai pensé pendant plusieurs jours après, je me suis dit mais c'est hyper bizarre, comment ça se fait qu'en tant qu'administrateur tu ne connais pas les projets du centre. J'ai trouvé ça très bizarre. Vraiment j'ai pas compris. Je me suis dit, mais c'est fou, mais ils ont qu'à aller sur le Facebook de Pascal*²⁵² *pour avoir les infos et se tenir au courant, il met exprès des rappels les jours avant, et même après il met des photos et tout, bref vraiment j'ai pas compris* ».

Ces discours démontrent bien qu'un administrateur fréquentant activement le centre social est plus facilement et naturellement au courant des actualités de la structure, comme le suggère

²⁵¹ Propos énoncés lors de l'entretien que j'ai réalisé avec le référent famille.

²⁵² Le référent famille tient une page Facebook professionnelle, dédiée à informer et à indiquer aux habitants du quartier les événements du centre social.

Maryse Bresson : « Souvent, les membres du Conseil d'administration ne s'impliquent pas, la plupart ne connaissent même pas toutes les activités du centre²⁵³ ».

2.2 S'assurer de l'engagement des administrateurs avant leur intégration au conseil d'administration : une volonté du centre social de Silagne

L'équipe et le conseil d'administration du centre social de Silagne ont à cœur de prendre le temps d'informer et d'indiquer aux potentiels nouveaux administrateurs en quoi cette fonction consiste véritablement. En insistant avec précisions sur ce qui est attendu de leur part lors d'entretiens explicatifs préalables à leur intégration, l'équipe de la structure espère que cela garantira l'investissement des futurs administrateurs. Entrer au CA selon le centre social de Silagne, requiert effectivement certaines conditions, comme le fait de fréquenter régulièrement la structure en prenant part à diverses activités, projets ou événements qu'elle propose. En effet, « *Être administrateur, ce n'est pas seulement être consommateur du centre social. C'est avoir le souci de s'impliquer, de porter un regard d'administrateur, (...) être un minimum au courant de ce qu'il se passe.* », indique alors la présidente du CA. Son avis est également partagé par le directeur de la structure :

« Être administrateur, ce n'est pas comme si tu t'investissais dans une association de club de foot. Être administrateur d'un centre social ce n'est pas rien, ça demande plus d'engagement. Donc il y a une question de légitimité qui se pose, est ce que le simple fait de faire de la fitness ou du yoga au centre me permet d'en devenir administrateur ? Bien la réponse est non ».

C'est pourquoi, rencontrer les habitants souhaitant devenir administrateurs lors d'une entrevue leur paraît fondamental, car ils ne sont « *pas prêts à prendre n'importe qui*²⁵⁴ ». Comme de nombreux autres centres sociaux, ils veulent précisément que le futur administrateur « *ne soit pas un simple consommateur, qu'il ne soit pas passif, qu'il participe*²⁵⁵ ». Cette discussion préalable permet ainsi aux potentiels nouveaux administrateurs de prendre connaissance des modalités que représente son engagement au sein du CA. Cela leur permet de plus de constater si l'image qu'ils en avaient correspond à la réalité. Ces rencontres permettent également au directeur et à la présidente d'insister grandement sur le fait que « la fonction de

²⁵³ *Op cité.* BRESSON M., (2004) « La participation des habitants contre la démocratie participative dans les centres sociaux associatifs du nord de la France », P.109.

²⁵⁴ Propos énoncés au cours d'un entretien avec la présidente du CA.

²⁵⁵ DURAND R., (2006) *Histoire des centres sociaux : Du voisinage à la citoyenneté*, Paris, La Découverte. P.128.

membre d'un conseil d'administration représente un engagement considérable²⁵⁶ ». Ils rappellent de ce fait que devenir administrateur ne signifie pas seulement assister aux réunions du CA, mais demande une implication quotidienne, en s'investissant par exemple au sein des commissions ou d'événements locaux, notamment l'assemblée générale et la fête de quartier²⁵⁷. Ces conditions d'engagements ont semblé évidentes et naturelles à Lydia, qui était déjà investie avant sa récente entrée au CA :

« C'est vrai que moi en tant qu'adhérente, avant que je sois au CA, eh bien j'allais à plus d'événements que certains administrateurs, car moi je vais à l'assemblée générale, à la fête de quartier, à la cérémonie des vœux ; je suis au courant de tous les projets, alors que j'étais pas administratrice quoi, donc bon tu te dis, quand tu penses que ceux qui le sont connaissent beaucoup moins de choses que toi, ça fait réfléchir quoi. (...) Je ne comprends pas que tous les administrateurs ne viennent pas à la fête de quartier, c'est quand même un samedi quoi, ils pourraient faire un effort, ils savent la date un an à l'avance, en tant qu'administrateur ça devrait être la base, je comprends même pas comment ça se fait qu'il y en a qu'ils ne viennent pas. Tu viens rien que 30 minutes sur les 4h de l'après-midi, mais enfin tu viens quoi. Tu veux devenir administrateur, et bah tu t'investis quoi, sinon viens pas. »

Néanmoins, cet « effort » demandé aux administrateurs par le centre social de Silagne n'est-il pas trop important ? Se focaliser sur ce niveau d'engagement n'empêcherait-il pas de constater qu'il existe d'autres formes d'investissements, moins flagrantes ?

2.3 Valoriser les participations invisibles

Le centre social de Silagne aurait-il des attentes trop élevées concernant le niveau d'engagement de ses administrateurs ? Qu'est-ce que signifie concrètement la « bonne participation » ? De quelle façon la « mesurer » ? Au lieu de déconsidérer les formes de participation jugées minimales, pourquoi ne pas, à l'inverse, les valoriser ? Leur reconnaissance n'inciterait-elle pas les administrateurs à s'investir davantage ? D'autant plus qu'intégrer un conseil d'administration demande une période d'adaptation nécessaire, afin de prendre le temps d'observer et de comprendre son fonctionnement et déroulement. Le simple fait de remercier

²⁵⁶ *Op cité.* PEYRE M., (2005) *Animation socioculturelle et employeurs associatifs : livre noir : du grand écart entre discours et pratiques !* P.101.

²⁵⁷ Les centres sociaux organisent des fêtes de quartier, événements conviviaux permettant de créer du lien entre les habitants. Des animations, spectacles et snacks sont proposés lors de la fête de quartier de Silagne.

les administrateurs de leur présence, même s'ils ne participent pas, peut leur apparaître comme une démonstration d'encouragement à s'impliquer plus intensément par la suite.

De surcroît, que serait un conseil d'administration sans administrateur ? Si le directeur du centre social de Silagne déclare préférer « *la qualité à la quantité* », soit « *un CA composé de 8 personnes actives et impliquées, plutôt que 12 personnes, dont 4 qui font de la figuration au milieu* », il ne faut pas oublier que leur présence au CA, figurants ou pas, rend possible l'existence de cette instance. De plus, ces habitants qui, rappelons-le, sont bénévoles, doivent certainement trouver de l'intérêt à leur présence, car sinon, pour quelles raisons resteraient-ils ? Ils ne sont en effet soumis à aucune obligation et peuvent quitter le CA quand ils le souhaitent. Cette présence passive aux réunions du CA est qualifiée par Joëlle Zask²⁵⁸ comme le fait de « prendre part », signifiant l'action d'être présent et d'assister physiquement aux réunions, sans y intervenir activement. Pour cette philosophe, ce comportement représente tout de même une manière de participer. Le niveau « supérieur » de cette forme de participation est ce qu'elle dénomme « contribuer », désignant le fait d'adopter une posture active en étant force de proposition.

Il est toutefois important de reconnaître les différentes manières et modalités que cette contribution peut prendre. Il existe en effet de multiples façons de participer, qui sont propres à chacun. Prendre en compte et accepter que les administrateurs puissent s'engager selon divers niveaux s'avère alors nécessaire, tel le mentionne Robert Durand : « le niveau et les formes d'engagements [sont] variables en fonction des ressources et de la disponibilité de chacun ²⁵⁹ ». Un nombre conséquent d'administrateurs du centre social de Silagne exerçant effectivement une activité salariale, leur volonté et disponibilité d'engagement dépendent de ce fait de contraintes professionnelles. De plus, l'implication diffère et varie selon les administrateurs, qui n'ont pas tous les mêmes attentes, envies, intérêts ; tout comme leurs capacités, facilités et qualités ne sont pas similaires. Leurs divers savoirs doivent donc coexister, chacun mobilisant ses compétences singulières. De ce fait, « il n'y aurait pas un engagement associatif, mais des formes d'engagements irréductibles les unes aux autres²⁶⁰ ». Un administrateur peut par exemple se sentir plus à l'aise concernant les actions concrètes de terrain, tandis qu'un autre peut préférer la gestion et les missions de planification et de prévision.

²⁵⁸ ZASK. J., (2011) *Participer : essai sur les formes démocratiques de la participation*, Lormont, Le Bord de l'eau, 328 p.

²⁵⁹ *Op cité*. DURAND R., (2006) *Histoire des centres sociaux : Du voisinage à la citoyenneté* P.45.

²⁶⁰ VERMEERSCH S., (2004) « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole », *Revue française de sociologie*, n°45, p.681-710. P.681 : <https://doi.org/10.3917/rfs.454.0681>.

Les trois auteurs de l'ouvrage *Les centres sociaux, 1880-1980 : une résolution locale de la question sociale* ?²⁶¹ distingue ainsi quatre modèles de l'administrateur, chacun caractérisé par un espace spécifique.

Si « l'administrateur attaché aux valeurs et à l'idéologie » a intégré le conseil d'administration car il est en adéquation et en accord avec les valeurs et la politique du centre social auquel il se rattache ; « l'administrateur représentant d'une activité » est, quant à lui, entré au CA en tant que représentant d'une activité du centre social qu'il pratique. Sa participation est alors minimale, caractérisée par « un investissement précis, bien souvent sans limite autour d'une activité²⁶² ». Cet espace est semblable à celui de « l'administrateur participant à une activité pour lui-même », qui n'a pas ou très peu d'attaches avec la structure. Il la fréquente à des fins uniquement consommatrices de l'activité qu'il pratique. Son investissement « ne paraît pas être le fruit d'une longue réflexion²⁶³ ». Contrairement à « l'administrateur attaché aux valeurs et à l'idéologie », dont sa participation se concentre sur des aspects politiques et des projets à long terme, ce type d'administrateur va de son côté avoir une préférence pour les actions concrètes et pratiques, comme l'aide à la préparation d'événements ponctuels. Il éprouve en revanche des difficultés quant à la compréhension de la complexité des sujets abordés au sein du CA. C'est pourquoi ce profil d'administrateur endosse rarement une fonction entraînant des responsabilités, comme secrétaire ou trésorier. Enfin, « l'administrateur revendiquant une place de citoyens » possède des compétences techniques diverses et variées, ainsi que des savoirs spécifiques. Aussi, sa « sollicitation pour une participation au conseil d'administration est souvent en lien avec ses compétences et connaissances repérées²⁶⁴ ». Il ne se considère pas nécessairement comme « ancré dans l'association de la structure²⁶⁵ ». Paradoxalement, ce type d'administrateur est souvent membre du bureau du CA.

Si les auteurs ont ici distingué quatre profils caractérisant les types d'administrateurs que l'on retrouve le plus souvent, ils précisent toutefois que ces portraits peuvent évoluer au fil du temps, tout comme il est possible qu'un administrateur se retrouve dans deux profils simultanément. Subséquemment, on constate l'importance des contributions singulières et diverses apportées par les administrateurs. Ces quatre profils permettent également de

²⁶¹ DESSERTINE D., DURAND R., ELOY J., (2004) *Les centres sociaux, 1880-1980 : une résolution locale de la question sociale ?* Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 288 p.

²⁶² *Ibid*, P.220.

²⁶³ *Ibid*, P.221.

²⁶⁴ *Ibid*, P.223

²⁶⁵ *Ibid*.

différencier les « bénévoles actifs et réguliers » des « bénévoles non-actifs²⁶⁶ ». Il est ainsi essentiel pour la structure de « savoir combiner au mieux les attentes de ses bénévoles avec ses propres besoins²⁶⁷ ».

3 Le conseil d'administration comme mode de gouvernance des centres sociaux, un système à réactualiser ?

3.1 Une recherche « d'administrateurs compétents » entraînée par la professionnalisation des centres sociaux.

Si les premiers centres sociaux étaient gouvernés et dirigés exclusivement par des bénévoles, les structures se sont professionnalisées au fil du temps, avec l'apparition de salariés ayant la spécificité de posséder des diplômes obtenus à la suite d'une formation professionnalisante. Ce nouveau fonctionnement entrepreneurial complexifie les structures, renforçant de la sorte les responsabilités endossées par ses dirigeants, soit les membres du conseil d'administration.

Cependant, cette institutionnalisation questionne la place des administrateurs vis-à-vis des salariés. Quelles sont leurs différences ? Quels sont leurs rôles respectifs ? Quelle est la plus-value des administrateurs ? On leur demande de plus en plus de présences, compétences et exigences ; mais alors, où se situe la frontière avec les salariés, qui eux sont rémunérés ?

Les administrateurs du centre social de Silagne se sont interrogés sur ces réflexions lors d'une réunion d'un CA, au cours duquel les membres ont à six reprises répétés : « *Qu'est-ce qu'on [les administrateurs] rajoute en plus ?* », alors qu'ils se questionnaient sur le sens et l'intérêt de leur fonction. Ils se demandaient notamment ce qui différencie leur bénévolat des professionnels de la structure :

« Quel sens on donne au centre, que les salariés ne font pas déjà ? » ; « On est censé être des décideurs politiques mais on n'en a pas l'impression, les idées viennent des salariés, et nous on les accepte ou non, mais l'impulsion elle vient pas de nous. » ; « Pourquoi on est là alors ? Qu'est-ce qu'on rajoute en plus ? » ; « Comment trouver notre place ? ».

²⁶⁶ CALVISI P., GUILMIN S., JOSSEAUME C., (2020) « La mobilisation des bénévoles associatifs : s'engager au service d'un projet », Alsace Mouvement Associatif, 70 pages. P.8 : <https://www.alsacemouvementassociatif.org/UserFiles/File/guide-mobilisation-des-benevoles-associatifs-2022.pdf>.

²⁶⁷ *Ibid.*

Cette « confusion des rôles ²⁶⁸ » peut par conséquent engendrer des tensions entre salariés et administrateurs, au détriment d'une coopération. Agir en complémentarité leur demanderait néanmoins « un ajustement incessant requérant une grande souplesse ²⁶⁹ ». Ce « modèle de l'entreprise privée ²⁷⁰ » qu'illustre la professionnalisation des centres sociaux renforce le besoin et la recherche de bénévoles qualifiés, comme l'évoque Gérard Sousi à travers son raisonnement exposant qu'« associations= responsabilités= recherche de compétences ²⁷¹ ». Cette responsabilisation du bénévolat, s'affirmant « de plus en plus comme un « travail » ²⁷² » entraîne des difficultés de renouvellement des administrateurs, conduisant à ce que Jacques Ion désigne comme un « déclin du militantisme » : « devant l'accroissement des responsabilités qui pèsent sur le bénévole, on assiste à une crise du militantisme. Force est de constater que les conseils d'administration ont de plus en plus de difficultés à se renouveler ²⁷³ ». En effet, « les associations ne parviennent pas à trouver des bénévoles ayant les qualifications et compétences dont elles ont besoin ²⁷⁴ », impliquant que les structures « éprouvent de plus en plus de mal à fonctionner démocratiquement ²⁷⁵ ». Du fait de cette modification de fonctionnement, les centres sociaux tendent de ce fait à laisser de côté l'aspect associatif.

3.2 Un mode de gouvernance différent ?

L'amointrissement du caractère associatif, additionné d'une intensification d'institutionnalisation des centres sociaux, produit des défaillances de fonctionnement de certains conseils d'administration. Constatant les tensions autour du rôle démocratique des associations, la Caisse d'Allocation Familiale se voit donc contrainte de redoubler de vigilance

²⁶⁸ NEVEU C., (2015) « Des relations de travail sous tension : administrateur.e.s et salarié.e.s des centres sociaux », *Mouvements*, n°81, p. 84-89. P.87 : <https://doi.org/10.3917/mouv.081.0084>.

²⁶⁹ LAMY C., (2015) « Travailler là et pas ailleurs. Le sens de la démocratie dans le monde associatif », *Mouvements*, n°81, p. 140-144. P.142 : <https://doi.org/10.3917/mouv.081.0140>.

²⁷⁰ *Op cité*. Bresson M., (2000), « Action sociale localisée et contrainte économique. Enquête dans les centres sociaux associatifs de la communauté urbaine de Lille », P.162.

²⁷¹ SOUSI G., (2005) « La professionnalisation des associations en questions », *Cahier Millénaire*, n°26, p. 77-84.

²⁷² HELY M., (2005) « Le travailleur associatif. Un salarié de droit privé au service de l'action publique », *Thèse de sociologie*, EHESS, 610 p. P.88 : <https://www.theses.fr/2005EHES0054>.

²⁷³ ION J., (1997) *La fin des militants ?*, Paris, les Éditions de l'Atelier - les Éditions ouvrières, 124 p. P.101.

²⁷⁴ TCHERNONOG V., (2008) « Les grandes évolutions du secteur associatif français » *Recma*, n°309, p.11-26, P.19 : <https://doi.org/10.7202/1021116ar>.

²⁷⁵ BONNASSIEUX A., GEORGES P., (2005) *Que sont les dirigeants associatifs devenus ? : enquêtes sur l'évolution des engagements bénévoles dans la région stéphanoise*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 145 p. P.9.

face à ces situations de plus en plus fréquentes. Ces discordances amènent les travailleurs sociaux et les administrateurs à se questionner sur la pertinence et la convenance de l'application d'un conseil d'administration comme mode de gouvernance, réfléchissant à des modèles alternatifs, au vu des transformations des relations entre les administrateurs et les salariés, tel l'exprime Jacques Ion : « Le militantisme, tel qu'il est exercé depuis un siècle, n'est peut-être qu'une modalité parmi d'autres de l'engagement, et que de nouvelles formes de participation sociale sont en gestation, correspondant à l'évolution des rapports entre la société et l'individu ²⁷⁶ ». Il précise également que les responsables des centres sociaux « s'interrogent sur les conditions du réveil de la démocratie associative, bien conscient que les modes de fonctionnement des conseils d'administration ne correspondent plus aux exigences actuelles²⁷⁷ ». Le directeur du centre social de Silagne commence également à potentiellement considérer d'autres modes de gouvernance à adopter :

« Peut-être il faudrait d'autres formes de gouvernance et de juridique, c'est vrai qu'on y pense de plus en plus, et même les financeurs aussi ils nous en parlent, par exemple la scop, peut-être qu'effectivement il est demandé bien plus de compétences aux habitants et que ça devient plus possible, que ça a fait son temps et qu'on a atteint ses limites, qu'il faut se réinventer car on est essoufflé. Il faut trouver un autre mode de gouvernance. Mais ne pas pour autant totalement enlever le côté associatif et bénévole, mais se réinventer en faisant 50/50 ou de manière à qu'ils puissent quand même contribuer au fonctionnement du centre. Il n'y a pas tout à jeter, il faut imaginer comment se renouveler ».

Silagne n'est pas la seule structure à envisager cette alternative. En effet, le centre socioculturel « Le 110 », situé en banlieue parisienne, devient en 2019 le premier centre social à adopter un statut coopératif. Financée par la municipalité de Saint-Denis et la Caisse d'Allocation Familiale (qui a attribué à la structure l'agrément de « centre social »), cette expérimentation d'un nouveau fonctionnement démocratique a été instaurée « dans un contexte marqué par les pressions budgétaires, les impératifs de démocratie participative et les demandes de davantage de participation des citoyens dans la vie locale ²⁷⁸ ». Ce projet innovant et expérimental a en effet été pensé dans l'intention de favoriser la participation des habitants. C'est pourquoi la structure a mis en place « un collectif qui coopère autant dans la gouvernance

²⁷⁶ *Op cité.* ION J., (1997) *La fin des militants ?* P.12.

²⁷⁷ ION J., (2005) *Militer Aujourd'hui*, Paris, Autrement, 144 p, P.63.

²⁷⁸ BOUADI L., (2022) « Analyse du processus de co-construction d'un centre social coopératif au prisme du paradigme de la transaction sociale » *Pensée plurielle*, n°55, p. 143-156. P.147 : <https://doi.org/10.3917/pp.055.0143>.

(coopération entre acteurs locaux, institutions territoriales, habitants, associations), que dans les moyens financiers (publics, privés, propres) et humains (salariés, bénévoles)²⁷⁹ ». Ainsi, de nombreux bénévoles, collectifs d'habitants, acteurs locaux du quartier et associations ont rapidement pris part au projet. De cette façon, les adhérents du centre social deviennent « à la fois « coproducteur » aux côtés des salariés du centre, et « entrepreneur », puisque c'est sur l'habitant que repose l'activité marchande du projet ²⁸⁰».

Le format de gouvernance adopté par le centre social de Saint-Denis est le modèle d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), dont le fonctionnement et les mécanismes coopératifs sont identiques aux modèles des SCOP (Société Coopérative et Participative). Entreprises coopératives, les SCIC ont été institués par la loi du 17 juillet 2001, réforme venant compléter celle du 10 septembre 1947 portant sur les statuts de la coopération. Une SCIC est une société de personnes prenant une forme commerciale, qui peut s'établir selon trois formes juridiques : les SARL (Société A Responsabilité Limitée) ; les SAS (Société par Action Simplifiée) ou les SA (Société Anonyme). Le statut SCIC adopté par les centres sociaux est le SARL, signifiant que le montant du capital de la structure est librement fixé par ses associés²⁸¹ en fonction de sa taille et de ses activités. La particularité des SCIC est la présence obligatoire de trois types d'associés : des salariés, des usagers et un groupe tiers, comme des financeurs ou des entreprises. Les individus représentant ces catégories varient selon la nature des structures. Chaque associé dispose d'un droit de vote égal lors des assemblées générales de la SCIC. Ainsi, une personne équivaut à une voix, et ce, quel que soit le montant de l'apport financier de l'associé.

De ce fait, cette forme de gouvernance contribue à une collaboration entre toute personne souhaitant s'associer autour d'un projet commun. Salariés, partenaires, bénévoles et adhérents assurent ainsi ensemble la gestion des centres sociaux de manière coopérative. Les SCIC permettent donc « aux salariés de penser autrement leur métier et leur carrière, en favorisant clairement des modèles coopératifs dans les relations, d'une autre nature que la relation CA employeur / salarié.e.s²⁸² ». Par conséquent, transformer une association en société

²⁷⁹ *Ibid.*

²⁸⁰ *Ibid.*P.152.

²⁸¹ Les SCIC de format SARL comprennent entre 3 et 100 associés maximum.

²⁸² *Op cité.* NEVEU C., (2015) « Des relations de travail sous tension : administrateur.e.s et salarié.e.s des centres sociaux », P.89.

coopérative²⁸³ peut être une possibilité envisagée par les centres sociaux qui souhaitent redéfinir leurs modalités de gouvernance. La FCSF se questionne durant ces dernières années sur les intérêts et les limites d'une constitution d'une SCIC, qui fait l'objet d'une thématique récurrente de réflexion, comme lors d'une Journée Professionnelle de l'Animation Globale (JPAG) déroulé le 18 novembre 2014 à Dijon, au cours de laquelle les salariés et administrateurs des centres sociaux ont assisté à un atelier intitulé « Les évolutions possibles des structures juridiques des centres sociaux : Des alternatives à la loi de 1901 sont-elles possibles : SCIC, SCOP... ? ». De même, une intervention nommée « SCIC et centres sociaux : un nouveau modèle de gouvernance ? » a eu lieu le 22 juin 2013, lors du huitième congrès national des centres sociaux à Lyon.

Par conséquent, « est-ce que le cadre associatif est encore adapté à la réalité du centre social entreprise ?²⁸⁴ » Adopter un statut de société coopérative serait-elle la solution permettant aux centres sociaux de mettre fin aux problèmes de gouvernances qu'ils rencontrent au sein des conseils d'administration ? Ainsi, « Au lieu de déplorer le « manque de participation » dans des structures type centre social, ne serait-il pas plus judicieux de changer de regard pour apercevoir de nouvelles formes d'engagement, même si celle-ci bouscule nos repères sur le fonctionnement de la société démocratique ?²⁸⁵ » Toutefois, les modèles SCIC sont-ils applicables à tous les centres sociaux ?

3.3 Quels bénéfices pour les administrateurs ?

Le bénévolat est la caractéristique représentative de la fonction d'administrateurs, ce qui suppose que leur « don ne pose pas de conditions de retour²⁸⁶ » puisque leurs actes apparaissent comme étant désintéressés. C'est pourquoi, tel le mentionne Norbert Alter, les bénévoles « ne donnent pas pour obtenir quelque chose²⁸⁷ ». Ainsi, l'administrateur « peut se contenter de

²⁸³ L'article 28 bis de la loi du 10 septembre 1947 prévoit que les associations régies par la loi du 1er juillet 1901 peuvent se transformer en société coopérative. Si l'activité reste la même, cette modification n'entraîne pas la création d'une nouvelle personne morale.

²⁸⁴ BRESSON M., (2002) *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, Paris, L'Harmattan, 318 p. P.158.

²⁸⁵ *Op cité.* DESSERTINE D., DURAND R., ELOY J., (2004) *Les centres sociaux, 1880-1980 : une résolution locale de la question sociale ?* P.224.

²⁸⁶ GODBOUT J., (2006) « Le don au-delà de la dette », *Revue du MAUSS*, n° 27, p. 91-104. P.92 : <https://doi.org/10.3917/rdm.027.0091>.

²⁸⁷ ALTER N., (2002) « Théorie du don et sociologie du monde du travail », *Revue du MAUSS*, n° 20, p. 263-285. P.274 : <https://doi.org/10.3917/rdm.020.0263>.

donner, pour autant que cela fasse sens pour lui²⁸⁸ », partant du principe que « donner, ce n'est pas d'abord donner quelque chose, c'est se donner dans ce que l'on donne²⁸⁹ ».

Cependant, d'après une étude comparative sur l'organisation de sociétés mélanésiennes menée par Marcel Mauss²⁹⁰, le fait de donner susciterait inévitablement une action réciproque, qualifiée de « contre-don ». De ce fait, le don, s'avérant désintéressé, requerrait en définitive une réciprocité, ce qui constitue pour Mauss la création du lien social. Par conséquent, « le fait d'avoir donné engage le donataire et le donateur dans une relation de réciprocité²⁹¹ ». Toutefois, cette théorie du contre-don est-elle véritable et applicable dans le monde associatif, en particulier au sein d'un conseil d'administration ? Les administrateurs sont-ils en attente d'une réciprocité ? Quels contre-dons le centre social peut-il offrir aux bénévoles ?

A défaut de recevoir une rétribution financière, la gratification des administrateurs peut être sociale et symbolique, telle que la valorisation de « l'estime de soi, la cohérence identitaire, [ou une] justification de son existence sociale et de sa place dans le monde²⁹² ». Ces « bénéfices identitaires²⁹³ », peuvent s'exprimer par une valorisation de leur engagement dans leur carrière professionnelle ou par la reconnaissance de leur investissement au sein de la société. Ce sont des formes de contre-don, caractérisées par des « bénéfices personnels, moraux ou de sociabilité²⁹⁴ ». Le conseil d'administration représente en effet une opportunité de développer et de renforcer les relations de sociabilité, tout en permettant d'être reconnu auprès des habitants de son quartier. C'est ce qu'a voulu montrer Yannick Gauthier à travers le portrait de Mélina Blauwblome, dont son engagement au sein d'un conseil citoyen lui a apporté une grande reconnaissance symbolique. Elle se sent désormais écoutée, sa parole étant prise en compte et considérée. Cette appartenance à un groupe est semblable aux membres d'un conseil d'administration. Le portrait de Sylvie Bodelet souligne également l'importance de cette

²⁸⁸ PIHEL L., (2008) « L'emploi durable, une relation de type don/contre-don : de la validation aux enseignements d'un paradigme », *Relations industrielles*, n°3, p. 502–528. P.523 : <https://www.erudit.org/fr/revues/ri/2008-v63-n3-ri2440/019099ar/>.

²⁸⁹ GODBOUT J., (2013) *Le don, la dette et l'identité : homo donator versus homo æconomicus*, Paris, le Bord de l'eau, 160 p. P.123.

²⁹⁰ MARCEL M., (2021) *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Books on demand, 248 p.

²⁹¹ *Op cité.* ALTER N., (2002) « Théorie du don et sociologie du monde du travail », P.264.

²⁹² HAVARD DUCLOS B., NICOURD S. (2005) *Pourquoi s'engager ? Bénévoles et militants dans les associations de solidarité*, Payot, 224 p. P.113.

²⁹³ *Op cité.* VERMEERSCH S., (2004) « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole » P.683.

²⁹⁴ NEVEU C., (2023) « Les représentations de la citoyenneté dans les centres sociaux, une « épistémologie civique » en tension avec le « développement du pouvoir d'agir » ? », *Participations*, n°35, p. 75-100. P.85 : <https://doi.org/10.3917/parti.035.0075>.

rétribution personnelle « se suffisant à elle-même²⁹⁵ », puisqu'il est indiqué que Sylvie considère « son bénévolat comme essentiel à son bien-être²⁹⁶ ». Bien que ces formes de bénéfiques puissent paraître « barbares, ridicules, fondamentalement insignifiants, ils sont pourtant vécus comme des marques de reconnaissance participant à la nature des échanges²⁹⁷ ». Ainsi, « le contre-don d'un bénévole s'exprime en termes d'utilité sociale et de reconnaissance²⁹⁸ ». L'invitation des administrateurs à participer au 9^e congrès des centres sociaux et socioculturels de France²⁹⁹ est un exemple de ces gratifications. En effet, les centres sociaux fédérés ont eu la possibilité de financer à une partie de leurs administrateurs l'entrée de ce congrès, leur offrant l'occasion d'assister à 3 jours d'activités, d'animations, de conférences, de spectacles et de débats.

En conclusion, le conseil d'administration représente une instance de gouvernance fondamentale des centres sociaux. Si « l'engagement bénévole répond souvent à une pluralité de motivations³⁰⁰ », il est important de considérer qu'il « n'est pas objectivement définissable, et donc n'est pas mesurable³⁰¹ » étant « variable d'un individu à l'autre³⁰² ». Diversifier les formes et les aspects de la participation s'avère alors essentiel, permettant à chacun de contribuer de la façon qui lui correspond le mieux, en fonction de leurs compétences, disponibilités et intentions. De ce fait, travailler avec chaque administrateur afin de comprendre et de saisir leurs préférences est un moyen de s'assurer que chacun sera en mesure de participer de manière significative, en se sentant de plus valorisés par leur engagement. Néanmoins, avec la professionnalisation et l'institutionnalisation des centres sociaux, qui ne cessent de s'intensifier au fil du temps, ce modèle de gouvernance montre progressivement ses limites et son besoin d'être réactualisé et réajusté.

²⁹⁵ GAUTHIER Y., (2019) « Devenir quelqu'un ». (Re)valorisation de l'identité sociale par les bénéfiques symboliques de l'engagement participatif », *Participations*, N°24, p.111-137. P.117 : <https://doi.org/10.3917/parti.024.0111>.

²⁹⁶ *Ibid.*

²⁹⁷ *Op cité.* ALTER N., (2002) « Théorie du don et sociologie du monde du travail », P.268.

²⁹⁸ *Op cité.* CALVISI P., GUILMIN S., JOSSEAUME C., (2020) « La mobilisation des bénévoles associatifs : s'engager au service d'un projet » P.14.

²⁹⁹ Ce congrès s'est déroulé à Lille, du 12 au 14 mai 2023.

³⁰⁰ PROUTEAU L., WOLFF F-C. (2004) « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative », *Economie et statistique*, n°372, p. 3-39. P.3 : <https://doi.org/10.3406/estat.2004.7264>.

³⁰¹ ION J., (2012) *S'engager dans une société d'individus*, Paris, Armand Colin, 214 p. P.19.

³⁰² J. Zask (2011) *Participer : essai sur les formes démocratiques de la participation*. P.19.

Encadré méthodologique : Ma posture au sein du conseil d'administration.

De tous les espaces auxquels j'ai assisté au cours de mon stage, le conseil d'administration est celui où mon niveau de participation a été le moins élevé. J'ai en effet, mis à part les deux derniers CA, été exclusivement en posture d'observation et de prise de note, ne prenant part à aucun échange. Cette posture de « spectatrice » est due au fait que j'ai été invitée à assister aux réunions du conseil d'administration de la structure, en tant que « stagiaire observante ». D'ailleurs, sur la feuille de présence où doivent émerger tous les administrateurs, la mention « invitée » est signalée à côté de mon nom. Cette position me donne alors l'opportunité de découvrir le fonctionnement d'un CA, ayant avant de débiter mon stage, peu de connaissance sur les caractéristiques et le déroulement de cette instance.

Toutefois, lors de l'avant-dernier CA auquel j'ai assisté, j'ai durant les 10 premières minutes de la réunion présenté et expliqué aux administrateurs le contenu et le déroulement du stand que je suis chargé d'animer au cours de l'assemblée générale à venir. Cette présentation a de ce fait entraîné par la suite des échanges avec les membres du CA. J'ai ainsi pleinement participé à la suite de la réunion, étant donné que j'étais concernée par la thématique de l'ordre du jour, à savoir, la préparation de l'assemblée générale. Il en a été de même lors du CA suivant, dont le compte-rendu de l'AG était l'ordre du jour. J'ai ainsi exprimé mon retour sur le déroulement du stand aux administrateurs.

Assister au conseil d'administration m'a donné l'opportunité d'accéder aux coulisses de ma structure de stage. C'est en effet au cours des réunions du CA que sont prises des décisions relatives au fonctionnement du centre social, après qu'elles ont été discutées et débattues. Néanmoins, je me suis rapidement rendu compte qu'il était essentiel que je distingue les éléments et informations obtenues lors de ma présence aux CA de celles recueillies au sein du centre social. En effet, ma présence au sein de ces deux espaces me place dans une double position. Je suis en effet, avec le directeur, la seule à être présente simultanément dans ces deux espaces, les salariés ne participant pas aux CA. J'ai ainsi pris conscience qu'il était important, afin que je ne sois pas influencée par les points de vue subjectifs et personnels des salariés, que je me rende au CA en adoptant une posture de neutralité, gardant en tête uniquement les propos factuels énoncés par l'équipe de Silagne, démunis de préjugés. Inversement, il en est de même des informations entendues au CA, lorsque j'échange avec les salariés. Cependant, cette posture d'entre deux, me permettant d'être en mesure d'entendre le point de vue situé de chacun, a été une véritable richesse pour l'écriture de ce mémoire.

Conclusion

La participation, notion ambivalente évoquée par de nombreux professionnels, collectivités et politistes, recouvre une diversité de définitions et d'interprétations, attribuant de multiples caractéristiques à ce terme, variant selon les domaines et les secteurs. Concernant les centres sociaux, la thématique de la participation des habitants est au fil du temps devenue un de ces principes fondateurs, notamment impulsée par le 8^e congrès de la FSCF, encourageant les structures à promouvoir une dynamique participative.

Dès lors, les centres sociaux ont progressivement instauré une dimension participative dans leurs projets et actions mis en place, portant une attention particulière à la prise en compte et à la reconnaissance des capacités d'agir des individus. Il s'agit néanmoins d'une démarche nécessitant du temps et de multiples expérimentations, la mise en œuvre de la participation dépendant du territoire, du profil des adhérents, mais également de la démarche et de la conduite adoptée par les professionnels. Chaque habitant à effectivement ses propres besoins et envies qui lui sont propres, ne permettant pas l'application d'un modèle de la participation unique et universel.

De plus, l'injonction participative, énonçant la participation comme étant une norme qui serait imposée aux centres sociaux, rend d'autant plus complexe la mise en œuvre concrète d'une démarche participative, son application sur le terrain, mais surtout auprès du public, ne pouvant être anticipée. Il est en effet difficile de prévoir comment les usagers vont s'en imprégner et s'en saisir, c'est pourquoi il est essentiel de s'adapter et de s'ajuster selon les attentes et les réactions des habitants. Les impliquer dans l'élaboration des espaces et des projets participatifs, qui leur sont destinés, constitue une façon de s'assurer qu'ils s'approprient à leur convenance la notion de participation.

C'est l'intention et la volonté du centre social de Silagne, désireux d'accroître et de renforcer sa dynamique de participation des habitants, en s'interrogeant sur la manière d'appréhender cette notion complexe et indéfini. La participation au sein du centre social de Silagne est alors pensée et réfléchi en prenant en compte comment les habitants peuvent être associés aux projets. En s'attardant et se questionnant sur les effets que ces projets pourront entraîner sur les adhérents, l'équipe de Silagne ne résonne pas en termes d'objectifs, de conséquences et de finalités, mais de déroulement et ajustement du projet, en fonction des réactions des habitants. C'est le cas des différents espaces instaurés au sein de la structure, aux

modalités, attendus et caractéristiques de participations diverses, permettant de ce fait aux adhérents d'exercer leur participation selon des niveaux variables. Dès lors, assurer une articulation effective entre ces divers registres participatifs est essentiel, donnant la possibilité aux adhérents d'osciller entre eux, selon leurs attentes, envies et besoins.

Pour ce faire, il est nécessaire d'accepter, d'identifier et de valoriser la diversité d'intensité des niveaux de participation, variables selon chacun. Ainsi, prendre en compte et reconnaître les formes, modalités, discussions et espaces informels comme relevant de la participation est important, et contribue de plus à renouveler une dynamique de participation qui ne se restreint pas à ses limites ou à ses attendus. Au-delà des espaces participatifs du centre social de Silagne, cette reconnaissance des fluctuations de la participation et de son hétérogénéité est également primordiale au sein de son conseil d'administration, dont le modèle de gouvernance, instance fondamentale des centres sociaux, commence à montrer ses limites, la diversité des formes d'engagements des administrateurs étant encore peu reconnues.

Dans un contexte en pleine mutation, le centre social de Silagne tente ainsi de renforcer sa dynamique de participation, au travers de divers projets participatifs à destination des habitants, en s'interrogeant sans cesse sur la façon dont leurs actions vont être perçues et vécues auprès des usagers. Si leurs méthodes et outils mis en œuvre semblent propices au développement d'une dynamique participative, c'est à présent sur le conseil d'administration que se portent leurs réflexions, constatant des ajustements à réaliser.

Bibliographie

Ouvrages :

ALDER P., (1987) *Membership roles in field Research*, SAGE Publications Inc, 108 p.

ASTIER L., (2007) *Les nouvelles règles du social*, Paris, Presses universitaires de France, 208 p.

BACQUE M-H., BIEWENER C., (2013) *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte, 160 p.

BALAZARD H., (2015) *Agir en démocratie*, Paris, Editions de l'Atelier, 122 p.

BERGER P., NEAUHAUS R., (1996) *To Empower People: From State to Civil Society*, American Enterprise Institute, 223p.

BONNASSIEUX A., GEORGES P., (2005) *Que sont les dirigeants associatifs devenus ? : enquêtes sur l'évolution des engagements bénévoles dans la région stéphanoise*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 145 p.

BOUCHER M., (2011) *Gouverner les familles. Les classes populaires à l'épreuve de la parentalité*, Paris, L'Harmattan, 474 p.

BOURDIEU P., (1998) *La Domination masculine*, Paris, Le Seuil, 134 p.

BRESSON M., (2002) *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, Paris, L'Harmattan, 318 p.

BRIAND E., (2019) « De l'utilité sociale du Café des Parents® », in : MARCELLI D. *Les Cafés des parents®. L'intelligence du collectif*. (p.79-87), Toulouse, Érès, 144 p.

CAILLÉ A., CHANIAL P., LAVILLE J-L. (2001) *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, 230 p.

CARREL M., (2013) *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, 276 p.

COLLOQUE DE MARLY., (1977) *Participation et urbanisme*, Paris, Centre de recherche d'urbanisme, 143 p.

COTTIN MARX S., (2021) *C'est pour la bonne cause !: Les désillusions du travail associatif*, Paris, Editions de l'Atelier, 137 p.

DEBOULET A., NEZ H., (2013) *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 137 p.

DESPONDS D., (2014) *Les habitants : acteurs de la rénovation urbaine ?* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 275 p.

DESSERTINE D., DURAND R., ELOY J., (2004) *Les centres sociaux, 1880-1980 : une résolution locale de la question sociale ?* Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 288 p.

DEWEY J., (2010) *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard, 336 p.

DONZELOT J., ESTEBE P. (1994) *Essai sur la politique de la ville*, Revue Esprit, 238 p.

DURAND R., (2006) *Histoire des centres sociaux : Du voisinage à la citoyenneté*, Paris, La Découverte.

FASSIN D., (2004) *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*, Paris, La Découverte, 204 p.

GARNIER J., NEVEU C., NEZ H., (2023) *Le pouvoir d'agir dans les centres sociaux : reconfigurations militantes et professionnelles*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 366 p.

GODBOUT J., (2013) *Le don, la dette et l'identité : homo donator versus homo œconomicus*, Paris, le Bord de l'eau, 160 p.

HAVARD DUCLOS B., NICOURD S. (2005) *Pourquoi s'engager ? Bénévoles et militants dans les associations de solidarité*, Payot, 224 p.

ION J., (1997) *La fin des militants ?*, Paris, les Éditions de l'Atelier - les Éditions ouvrières, 124 p.

ION J., (2005) *Militer Aujourd'hui*, Paris, Autrement, 144 p.

ION J., (2012) *S'engager dans une société d'individus*, Paris, Armand Colin, 214 p.

JOUFFRAY C., PORTAL B., (2019) *Coproduire le changement par le DPA : Le point de vue des personnes et des professionnels*, Rennes, Presses de l'EHESP, 164 p.

KLEINSCHMAGER R., PAQUOT T., PUMAN D. (2006) *Dictionnaire La ville et l'urbain*, Economica, 320 p.

LE BOSSE Y., (2012) *Sortir de l'impuissance : invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, Ardis. Tome 1 « Fondements et cadres conceptuels », 327 p.

MARCEL M., (2021) *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Books on demand, 248 p.

MARILLER N., (2019) « Préface », in : MARCELLI D. *Les Cafés des parents®. L'intelligence du collectif*. Toulouse, Érès, 144 p.

MARTIN C., (2014) *Être un bon parent : une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, 248 p.

OLSON M., (1978), *La Logique de l'action collective*, Paris, Presses universitaires de France, 214 p.

PAUGAM S., (2012) *L'enquête sociologique*, Paris, Presses universitaires de France, 472 p.

PEYRE M., (2005) *Animation socioculturelle et employeurs associatifs : livre noir : du grand écart entre discours et pratiques !* Paris, l'Harmattan, 268 p.

RUI S., (2004) *La démocratie en débat : les citoyens face à l'action publique*, Paris, A. Colin, 264 p.

SEN A., (2010) *L'Idée de justice*, Paris, Seuil, 558 p.

Tedlock, B. (1992). *The Beautiful and the Dangerous : Dialogues with the Zuni Indians*. New York : Viking. 352 p.

ZASK. J., (2011) *Participer : essai sur les formes démocratiques de la participation*, Lormont, Le Bord de l'eau, 328 p.

Article :

ALTER N., (2002) « Théorie du don et sociologie du monde du travail », *Revue du MAUSS*, n° 20, p. 263-285.

ARNAL C., HAEGEL F., (2019) « Les freins à la participation des populations précaires. Comment une association façonne les identifications collectives », *Participations*, n°25, p. 83-107.

ARNSTEIN S., (1969), «A Ladder of Citizen Participation», *Journal of American Institute of Planners*, n°4, p.216-224.

AVENEL C., (2017) « Construire les politiques sociales avec les personnes accompagnées : la participation en attente d'un modèle d'intervention collective », *Vie sociale*, n°19, p.51-71.

BERGER M., CHARLES J. (2014) « Persona non grata. Au seuil de la participation », *Participations*, n°9, p. 5-36.

BLANC M., (1999) « Participation des habitants et politique de la ville », *Curapp/Craps : La Démocratie locale*, PUF, p. 177-196.

BOUADI L., (2022) « Analyse du processus de co-construction d'un centre social coopératif au prisme du paradigme de la transaction sociale » *Pensée plurielle*, n°55, p. 143-156.

BOUDEGHDEGH K., LE Dû A., VALBON S., (2012) « La participation des habitants, un enjeu majeur de la Politique de la Ville », *Spécificités*, n°5, p.99-112.

BOURGOIN F., (2014) « L'émergence des pratiques de tutorat dans l'accompagnement des bénévoles en centre social : offres de professionnalisation et dynamiques identitaires associées » *Savoirs*, n°36, p. 41-57.

Bresson M., (2000), « Action sociale localisée et contrainte économique. Enquête dans les centres sociaux associatifs de la communauté urbaine de Lille », *Espaces et Sociétés*, n° 103, p. 143-165.

BRESSON M., (2004) « La participation des habitants contre la démocratie participative dans les centres sociaux associatifs du nord de la France ». *Déviance et Société*, n°28, p. 97-114.

BRESSON M., (2014) « La participation : un concept constamment réinventé. Analyse sociologique de son usage et de ses variations » *Socio-logos*, n°9.

CARREL M., (2017) « Injonction participative ou empowerment ? Les enjeux de la participation », *Vie sociale*, n° 19, p. 27-34.

CARTON L., (2008) « « P », comme participation ou comme perversion ? », *Les cahiers du Pavé*, n°2, p.13-17.

CEFAI D., CARREL M., TALPIN J., *et al.*, (2012) « Ethnographies de la participation », *Participations*, n°4, p. 7-48.

CEROUX B., (2012) « Les projets des centres sociaux au cœur du lien social », *Informations sociales*, n°172, p.91-93.

CHAILLOU A., MULLENHEIM A., (2018), « Le pouvoir d'agir à la rescousse », *Revue Projets*, n°363, p. 68-73.

CHARPENEL M., (2016) « Les groupes de parole ou la triple concrétisation de l'utopie féministe », *Éducation et sociétés*, n° 37, p. 15-31.

CHAVANON M., (2014) « La mise en récit participative du passé migratoire local : le défi d'une mémoire partagée, entre projet urbain et mobilisation politique », *Participations*, n° 10, p. 39-59.

CREPIN C., CEROUX B. (2013) « Les centres sociaux et l'animation sociale dans la politique familiale », *Politiques sociales et familiales*, n° 112, p. 107-114.

D'ELLOY G., (2007) « Profession bénévole », *La tribune fonda*, n°186, p.19-28.

DEVERCHERE N., (2017) « Innovations et engagement des travailleurs sociaux en faveur du développement du pouvoir d'agir » *Vie sociale*, n°19, p.91-105.

FERRER C., Allard R. (2002). La pédagogie de la conscientisation et de l'engagement : pour une éducation à la citoyenneté démocratique dans une perspective planétaire : deuxième partie. *Éducation et francophonie*, n°2, p. 96–134.

FRANCOIS Y., (2015) « La professionnalisation des associations par les pratiques de gestion des compétences des acteurs associatifs produit-elle un processus de changement organisationnel ? » *Recherches en Sciences de Gestion*, n°106, p. 113-133.

GARNIER J., NEVEU C., NEZ H., (2023) « Saisir le politique des centres sociaux. Formes de participation et de pouvoir d'agir dans des espaces délaissés par les sciences sociales », *Participations*, n°1, p. 19-49.

- GAUTHIER Y., (2019) « Devenir quelqu'un ». (Re)valorisation de l'identité sociale par les bénéfices symboliques de l'engagement participatif », *Participations*, N°24, p.111-137.
- GODBOUT J., (2006) « Le don au-delà de la dette », *Revue du MAUSS*, n° 27, p. 91-104.
- GRAIZON A., (2019) « De la participation à l'appropriation. La question de la gouvernance de projet », *Le Sociographe*, n° 68, p. 25-36.
- HELY M., (2004) « Les différentes formes d'entreprises associatives », *Sociologies pratiques*, p. 27-51.
- JAEGER M., (2020) « Les contours incertains du travail social : un facteur de perte de sens », *Revue française des affaires sociales*, n° 2, p. 51-72.
- LADSOUS J., (2006) « L'utilisateur au centre du travail social : Représentation et participation des usagers », *Empan*, n°64, p. 36-45.
- LAMY C., (2015) « Travailler là et pas ailleurs. Le sens de la démocratie dans le monde associatif », *Mouvements*, n°81, p. 140-144.
- LAPLANCHE-SERVIGNE S., SA VILAS BOAS M-H. (2019) « Introduction. Les catégorisations des publics minorisés en questions », *Participations*, n°25 p. 5-31.
- LE CROM J-P., RETIERE J-N., (2003) « Nourrir les pauvres : assister et/ou entreprendre ? », *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, Presses universitaires de Rennes, p.67-84.
- LOUIS J., (2023) « Où se situent les centres sociaux ? Une histoire entre action sociale et éducation populaire », *Participations*, n° 35, p. 51-73.
- MATRAY E., (1992) « Envoi », *Ouvertures. La revue des centres sociaux*.
- MELE P., (2004) « Habitants mobilisés et devenir d'un espace patrimonial ? » *Patrimoine et aménagements urbains*, n°3, p.223-230.
- MENU S., (2011) « Les centres sociaux à la dérive ? », *lettre du cadre territorial*, n°416, p.14-17.
- NEVEU C., (2015) « Des relations de travail sous tension : administrateur.e.s et salarié.e.s des centres sociaux », *Mouvements*, n°81, p. 84-89.

NEVEU C., (2016) « Un projet d'émancipation à l'épreuve de sa mise en pratiques », *Revue de MAUSS*, n°48, p.173-186.

NEVEU C., (2023) « Les représentations de la citoyenneté dans les centres sociaux, une « épistémologie civique » en tension avec le « développement du pouvoir d'agir » ? », *Participations*, n°35, p. 75-100.

NEZ H., (2017) « La politisation par l'occupation. Pratiques quotidiennes et trajectoires d'*empowerment* dans un squat madrilène », *Politix*, n° 117, p. 63-89.

OVERNEY L., (2017) « Prendre (sa) part. Habiter, c'est participer », *Participations*, n°19, p. 23-48.

PAUGAM S., (1994-1995) « L'essor des associations humanitaires, une nouvelle forme de lien social ? », *Commentaire*, n° 68, p. 905-912.

PIHEL L., (2008) « L'emploi durable, une relation de type don/contre-don : de la validation aux enseignements d'un paradigme », *Relations industrielles*, n°3, p. 502–528.

PREVOST H., (2017) « Le militantisme et ses effets sur l'*empowerment* de travailleuses rurales au Brésil » *Cahiers du Genre*, n°63, p.45-66.

PROUTEAU L., WOLFF F-C. (2004) « Donner son temps : les bénévoles dans la vie associative », *Economie et statistique*, n°372, p. 3-39.

RAYBAUD-MACRI F., (2017) « Le groupe de parole. Un soutien thérapeutique », *Les Cahiers Dynamiques*, n°71, p. 162-166.

SOULE B., (2007) « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, n°1, p.127–140.

SOUSI G., (2005) « La professionnalisation des associations en questions », *Cahier Millénaire*, n°26, pp 77-84.

TCHERNONOG V., (2008) « Les grandes évolutions du secteur associatif français » *Recma*, n°309, p.11-26.

TISSOT S., (2014) « Entre soi et les autres », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°204, p.4-9.

VERMEERSCH S., (2004) « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole », *Revue française de sociologie*, n°45, p.681-710.

Thèses et Mémoires :

BRIAND E., (2017) *Le rôle du Café des Parents, un espace tiers où se construire et coéduquer. Le café, comme archétype d'une nouvelle manière de faire institution ?* Mémoire de master 2 Economie solidaire et logique de marché, Institut Catholique de Paris Faculté de Sciences Sociales et Economiques, 133 p.

FENEUIL A., (2015) « Mobiliser les « compétences d'usages » des habitants : le cas de la concertation du NPNRU de la Villeneuve d'Échirolles », Mémoire de master 1 recherches et études en information-communication, UFR LLASIC, 84 p.

HELY M., (2005) « Le travailleur associatif. Un salarié de droit privé au service de l'action publique », *Thèse de sociologie*, EHESS, 610 p.

LOUIS J., (2021) « Le pouvoir d'agir dans les centres sociaux : un nouveau rapport au politique ? », Étude à partir de l'expérimentation des "tables de quartier", *thèse pour le doctorat d'aménagement de l'espace et urbanisme*, Université Paris X Nanterre, 594 p.

Documents d'organismes et rapports :

BACQUE M-H., MECHMACHE M. (2013) « Pour une réforme radicale de la politique de la ville : Ça ne se fera plus sans nous. », *Le pouvoir d'agir, Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*. Rapport au Ministre délégué chargé de la ville, 97 pages.

CAF de la Manche, *Schéma directeur de l'animation de la vie sociale*, 2017-2020, 107 pages.

CALVISI P., GUILMIN S., JOSSEAUME C., (2020) « La mobilisation des bénévoles associatifs : s'engager au service d'un projet », *Alsace Mouvement Associatif*, 70 pages.

Graine Centre-Val de Loire, le réseau pour l'éducation à l'environnement en région Centre-Val de Loire, 2015, *La participation citoyenne dans nos villages, c'est possible !* Livret méthodologique, 108 pages.

Circulaire CNAF n° 59-84 du 31 décembre 1984, confirmée par la Circulaire ministérielle du 12 mars 1986 : "Rôle des centres sociaux".

Circulaire CNAF N°2012-013 relative à l'animation de la vie sociale, juin 2012, 22 pages.

CORTESERO R., (2013) « Les centres sociaux, entre participation et cohésion sociale », *CNAF*, coll. Dossier d'études, n°160, 214 pages.

Crefad de l'Auvergne, Centres Sociaux de l'Allier. Recherche-action 2015-2016, "Gouvernance, ancrage territorial et projet social des centres sociaux de l'allier", *Gouvernance dans les Centres Sociaux : entre participation et représentation*, 4 pages.

DERET E., TAHRI S., THIERRY D. (2010) « La formation des bénévoles associatifs une question spécifique ? », *La GHR Bénévole*, France Bénévolat, 13 pages.

FCSF., (2000) « Charte fédérale des centres sociaux et socio-culturels de France », Texte adopté par l'assemblée générale d'Angers, 4 pages.

FCSF., (2014) Projet fédéral 2014-2022, « La Fabrique des Possibles », 44 pages.

FCSF., (2019) Projet fédéral 2014-2022, « La Fabrique des Possibles », Notre vision, nos défis pour 2019-2022, 16 pages.

Institut Régional de la Ville du Nord Pas-de-Calais., (2014), « Participation des habitants : de l'expression à la co-construction », *Repères pour agir*, n°4, 75 pages.

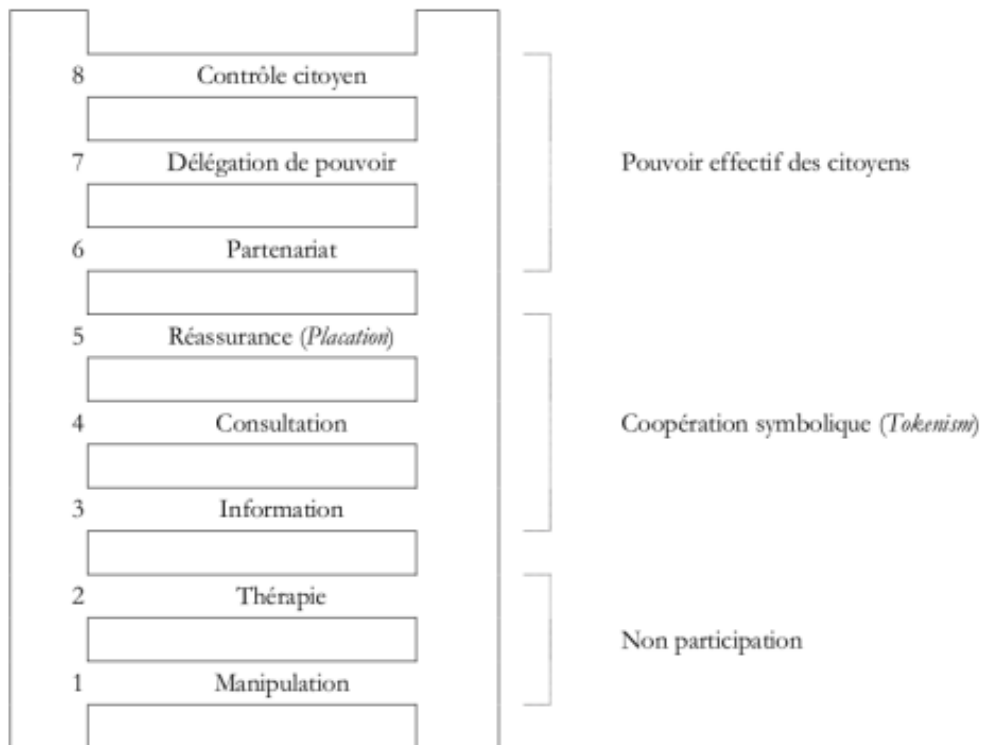
La Santé en action, (2021) « Aller-vers » pour promouvoir la santé des populations », n°458, 48 pages.

Ministère des affaires sociales et de la santé., Direction générale de la cohésion sociale. Septembre 2016. *La participation des usagers dans les politiques sociales*, Rapport final d'étude rédigé par les élèves administrateurs et administratrices territoriaux de la promotion de Hannah Arendt, 97 pages.

Rapport du Conseil Supérieur du Travail Social (2015) Refonder le rapport aux personnes « Merci de ne plus nous appeler usagers », Direction Générale de la Cohésion Social, 184 pages.

Annexe

Annexe n°1 : Echelle de la participation élaborée par Sherry Arnstein :



Annexe n°2 : La « Fleur de la participation » :



Annexe n°3 : Guide des entretiens :

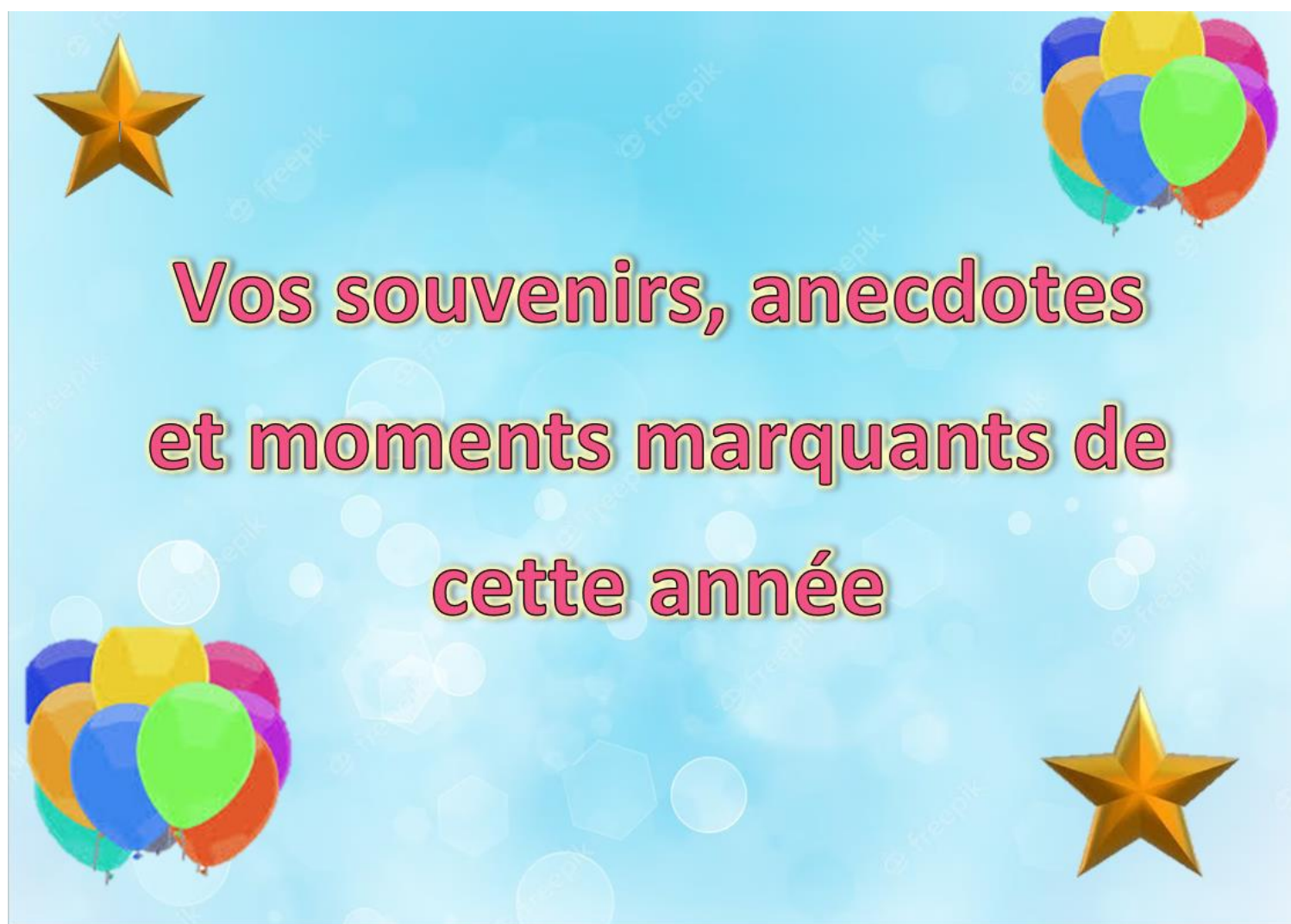
Thématique	Questions
Fonctionnement du centre social	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les financeurs du centre social ? - Comment a évolué la situation de la structure ces dernières années ? - Pourquoi avoir décidé de se retirer de la FCSF ?
Les projets du centre social	<ul style="list-style-type: none"> - En quoi le projet « point de vue » est-il qualifié de projet participatif ? - Comment a évolué la participation au sein du café des parents depuis la création de cet espace ? Comment peut-être qualifiée cette participation ? - Que penses-tu de la participation des habitants membres de la commission « fête de quartier » ?
La participation au sein du conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est le rôle des administrateurs ? - Quelle est la différence entre les bénévoles, les salariés et les administrateurs ? - Penses-tu qu'être administrateur permet de prendre part aux décisions du centre social ? - Comment faire en sorte qu'il y est moins « d'administrateurs fantômes » ? - Penses-tu que le CA est une instance participative du centre social ? - Penses-tu que les administrateurs devraient avoir des formations ?
L'aller vers	<ul style="list-style-type: none"> - Selon toi, qu'est-ce que l'aller vers ? - Comment développer une démarche d'allers vers ? - Quelles animations hors les murs mettre en place ?
Atouts et limites de la participation en centre social	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'est ce qui empêche le développement du pouvoir d'agir des habitants ? Quels en sont les obstacles ? - À partir de quel moment tu considères que l'on peut parler de participation des habitants ? - Comment donner envie aux habitants de s'impliquer ? De s'investir ? - Est-ce que le fait qu'il y ait beaucoup de familles qui arrivent et partent sur le quartier représente un frein pour la participation ? - Selon toi, quelles sont les conditions pour favoriser la participation ?
Parcours	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis combien de temps fais-tu partie de la structure ? - Quelles sont tes principales missions ? - Quel est ton parcours professionnel ?

Annexe n°4 : Tableau récapitulatif du contexte des entretiens menés durant le stage :

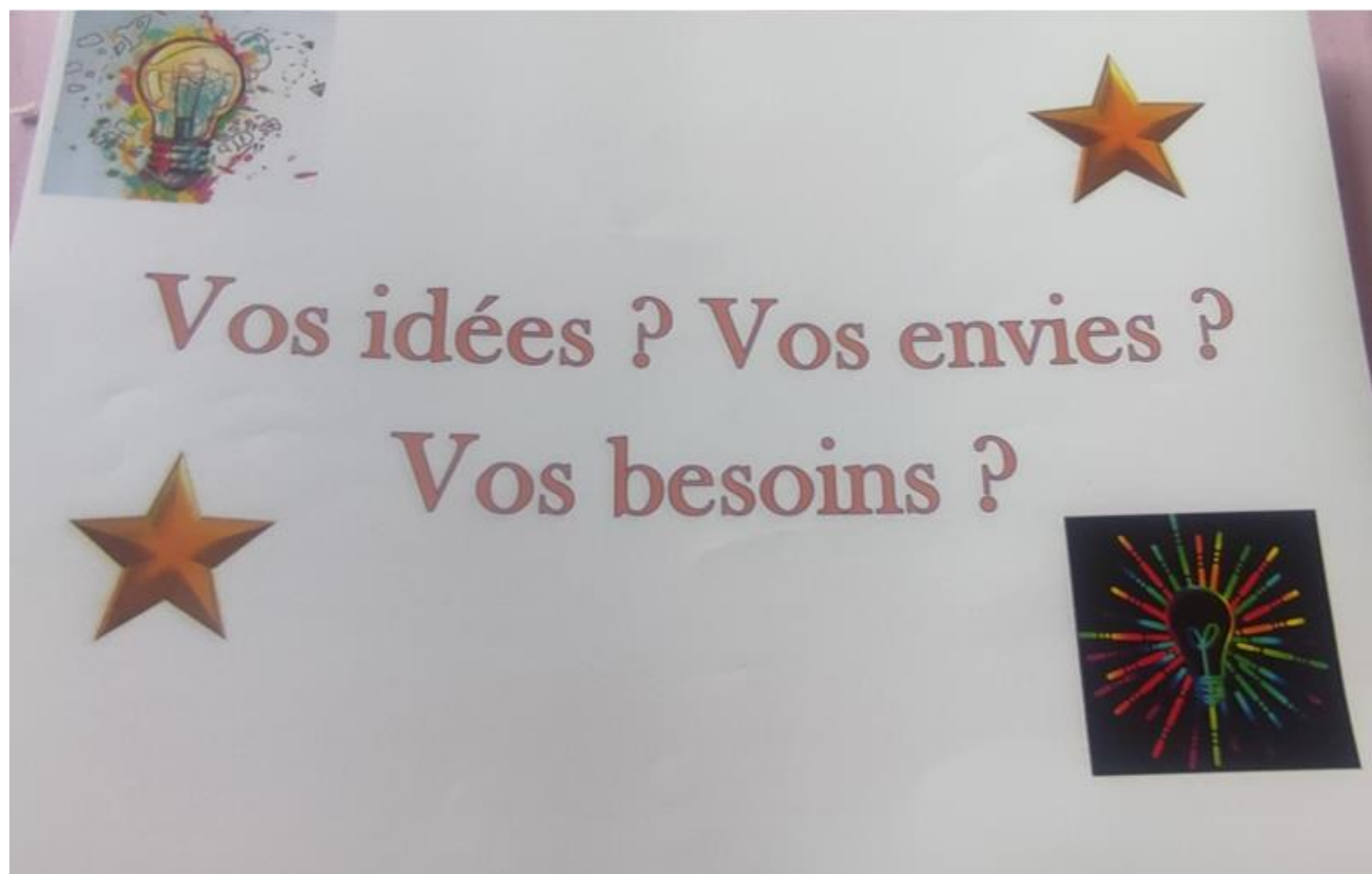
Fonction de la personne interrogée	Date de l'entretien	Durée de l'entretien	Lieu de l'entretien	Thématique des questions posées
Référent Famille du centre social de Silagne	25/01/2023	1h38	Salle d'activité du centre social	* Les projets du centre social * L'aller vers * Atouts et limites de la participation en centre social * Parcours
Directeur du centre social de Silagne	03/03/2023	1h17	Bureau du directeur	*Fonctionnement du centre social * Les projets du centre social * La participation au sein du conseil d'administration * L'aller vers * Atouts et limites de la participation en centre social *Parcours
Secrétaire d'accueil du centre social de Silagne	14/03/2023	23 minutes	Bureau d'accueil du centre social	* L'aller vers * Atouts et limites de la participation en centre social * Parcours
Présidente du centre social de Silagne	20/03/2023	47 minutes	Salle d'accueil du centre social	* La participation au sein du conseil d'administration *Atouts et limites de la participation en centre social * Parcours

Administratrice du centre social de Silagne	24/03/2023	42 minutes	Salle d'activité du centre social	* La participation au sein du conseil d'administration * L'aller vers * Atouts et limites de la participation en centre social * Parcours
--	------------	------------	---	--

Annexe n°5 : Affiche du « Stand des souvenirs » de l'assemblée générale :



Annexe n°6 : Affiche de la « boîte à idées »



Annexe n°7 : Compte rendu de la « boîte à idées »

- **La boîte à idées : Vos idées, vos envies, vos besoins !**

- Urne laissée durant une semaine à l'accueil du centre social, puis lors de l'assemblée générale.
- 81 papiers récoltés, dont 3 coupons découpés issus de la convocation à l'assemblée générale.

Résultats des propositions des adhérents :

Le chiffre écrit entre parenthèse correspond au nombre de fois que la suggestion est revenue ; les idées sont classées dans l'ordre croissant.

Pour les adultes :

- Activité de gravure sur miroir (6)
- Organiser des moments conviviaux afin de créer du lien et de favoriser les rencontres (4)
- Cours de self défense (3)
- Avoir davantage de rencontre avec des professionnels et des intervenants lors du café des parents. (3)
- Cours de cuisines (3)
- Organiser une fois par trimestre un repas partagé au café des parents (3)
- Sorties culturels (3)
- Une chorale pour tous les âges et non réservé aux séniors (3)
- Organiser des temps de discussions sur des sujets tels que la sexualité, les signes annonciateurs d'une dépression, l'homosexualité, la transexualité... (2)
- Des activités et animations pour les 20/26 ans (2)
- Cours de danse pour adultes (2)
- Cours de chant (2)
- Ateliers décorations (2)
- Plus d'activités sportives
- Changer l'horaire des cours de Pilat
- Organiser des soirées/ après-midi jeux de société entre adultes. (Pas uniquement réservé aux parents)
- Sorties entre femmes, comme un restaurant

- Rénovation de meubles
- Apprendre à bricoler
- Jeu de fléchettes
- Faire un barbecue l'été avec le groupe de FLE
- Organiser des visites qui sont réservés au groupes
- Cours de dessin
- Elargir les sorties marche du mercredi au-delà du quartier de Silagne et pouvoir utiliser les minibus pour le trajet. (Au printemps et en automne)
- Organiser un événement pour les 40 ans de la chorale. (Peut être en lien avec l'inauguration du nouveau centre ?)
- Cours de zumba le soir

Pour les enfants :

- Soutien scolaire à partir du CP (4)
- Animations scientifiques (3)
- Gym (2)
- Sortie au zoo
- Balades à cheval
- Des karaoké
- Sorties piscines
- Accrobranches
- Sortie vélo

Pour les ados :

- Des animations concernant le harcèlement, la sexualité, l'adolescence...
- Plus de camps ados
- Escape game
- Plus d'activité manuels
- Plus d'activité sportives
- Plus de soirées

Annexe n°8 : Compte rendu du « stand des souvenirs » de l'assemblée générale

- Souvenirs, anecdotes, moments marquants de l'année au centre social :

« J'ai bien aimé le défilé du carnaval faits dans le quartier. On est allé au parc de Silagne passer une très bonne après-midi. »

« J'apprécie beaucoup me remémorer d'anciens souvenirs du quartier en discutant avec mes collègues. C'est un plaisir de se retrouver chaque semaine.»

« J'ai adoré me perdre en randonnée maman avec Pascal. Les sorties mamans sont toujours une soupape et un bien être. On rentre chez nous réchauffées ».

« J'ai bien aimé quand on a fait l'atelier mosaïque, la sérigraphie et la danse »

« J'ai adoré faire le karaoké au centre de loisirs »

« Le laser Game »

« Les sorties familiales, les sorties mamans, de vraies moments d'évasions. A maintenir +++ »

« L'apprentissage du vélo et de l'équilibre pour les séniors avec des animateurs au TOP ! »

« La découverte d'une nouvelle technique de photos, la sténopé »

« Les sorties marches : découvertes de différentes régions, rigolades, chutes, dépaysement total !!! »

« Les sorties familles et les sorties adultes »

« Le café des parents, un lieu de libre-échange, sans jugements, autour de différents sujets. Merci Pascal ! »

« La préparation du buffet de l'AG, c'était très convivial »

« La diversité des cours de gym ! le fait de faire des séances différentes à chaque fois. C'est excellent ! »

« La mosaïque »

« Le camp ado »

« La matinée passée avec amour et solidarité à faire les gâteaux pour l'AG »

« J'ai aimé quand on a fait le carnaval »

« La sortie au parc de Prabouré avec la descente en trottinette »

« Les marches du mercredi »

« L'évolution positive de mon fils face aux autres grâce à son temps passé au Laep »

« La sortie du laser Game »

« La journée au parc de la tête d'or partagée avec d'autres familles. Très convivial »

Annexe n°9 : Plan de la salle de l'assemblée générale

